

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

MOTIVATIONS ET SOUTIEN DE MEMBRES DE LA DIASPORA HAÏTIENNE
MONTRÉALAISE ENVERS HAÏTI VIA LE REGROUPEMENT DES
ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS POUR LE DÉVELOPPEMENT
(ROCAHD)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

RICHARD ELISDORT

OCTOBRE 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce mémoire arrive à terme grâce à la contribution de plus d'un. Aussi m'est-il impérieux d'exprimer ma profonde gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à sa production.

Mes remerciements vont d'abord à mon directeur de recherche, le professeur Jean-Marc Fontan, qui a dirigé mon travail avec un dévouement exemplaire. Tout au long du processus de recherche et de rédaction, il m'a prodigué des conseils précieux et des suggestions pertinentes pour faire avancer mon projet. Je dois aussi le remercier de son soutien financier, car il m'a accordé des contrats d'assistant de recherche et d'auxiliaire d'enseignement.

Ensuite, j'adresse mes remerciements à Michèle D. Pierre-Louis, directrice de la *Fondasyon Konesans Ak Libète* (FOKAL) en Haïti; grâce à sa compréhension, j'ai pu bénéficier de la contribution financière de la FOKAL pour entamer cette maîtrise. Je remercie également le directeur de l'Institut de technologie et d'animation (ITECA), Chenet Jean-Baptiste en Haïti, pour la contribution de l'Institut à mes études au Canada.

À Montréal, plusieurs familles haïtiennes m'ont supporté. J'adresse un grand remerciement à : Immacula Félix, Michelet Jérôme, Rosemond Jérôme, Marie-Antoinette M. Remarais, Dadly Borvil, Castel Jean-Baptiste, Enric et Edeline Louis.

Un grand remerciement à René Doré du Centre de formation populaire (CFP) de Montréal pour ses encouragements. Mes remerciements vont aussi aux responsables et aux membres du ROCAHD qui ont collaboré à ma recherche.

Enfin, un remerciement spécial à mes parents en Haïti, particulièrement à Miralta Noël et Skarvens R. Elisdort qui ont souffert de mon absence.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES	vii
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATISATION	6
1. 1 L'aide internationale aux pays sous-développés	6
1. 1. 1 L'aide publique au développement	6
1. 1. 2 L'aide internationale au développement à vocation privée : les investissements directs à l'étranger	11
1. 1. 3 L'aide internationale issue des municipalités et de la société civile..	12
1. 1. 4 L'aide décentralisée	14
1. 1. 5 L'aide internationale destinée aux situations d'urgence	16
1. 1. 6 Cadre de coopération intérimaire	21
1. 2 Diaspora et développement	30
1. 2. 1 La notion de diaspora	30
1. 2. 2 La diaspora haïtienne	37
1. 3 Motivations et aide au développement en contexte de coopération décentralisée.....	54
1. 4 Motivation et la question de l'aide internationale	55
Conclusion	59
CHAPITRE II	
QUESTIONS DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE	61
2. 1 Questions de recherche	62
2. 2 Méthodologie	63
2. 2. 1 Documentation	64
2. 2. 2 Enquête par entretien	65
2. 2. 3 Grille d'entrevue	66
2. 2. 4 Étude de cas	66

CHAPITRE III	
PRÉSENTATION DU ROCHAD	68
3. 1 Contexte historique	68
3. 2 Cadre institutionnel	70
3. 2. 1 Objectifs de l'organisme	71
3. 2. 2 Structure organisationnelle du ROCHAD	72
3. 3. ROCHAD et innovation sociale	92
Conclusion	95
CHAPITRE IV	
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PAR ENTREVUE	96
4. 1 Profil des répondants de l'enquête	96
4. 2 Le ROCHAD tel que décrit par les répondants	96
4. 2. 1 Des projets de développement à petite échelle	98
4. 2. 2 Des projets de développement durable	102
4. 2. 3 Mobilisation des fonds aux projets réguliers	102
4. 2. 4 Types de projets de développement et justifications	104
4. 2. 5 Projet de développement et relations sociales au sein de la diaspora	107
4. 2. 6 Catégories de donateurs dans la diaspora haïtienne montréalaise	110
4. 3 Motivations à l'aide et impacts de cette dernière	112
4. 3. 1 Motifs invoqués	112
4. 3. 2 Perception des donateurs sur l'impact de leurs contributions	114
4. 3. 3 De nouveaux besoins en émergence : non plus tournés vers Haïti, mais vers la communauté haïtienne montréalaise	116
Conclusion	117
CHAPITRE V	
ANALYSE DES DONNÉES	120
5. 1 Pourquoi l'aide ?	121
5. 1. 1 La mécanique de l'aide	124
5. 1. 2 Les motifs invoqués	125
5. 2 Le ROCAHD, un modèle alternatif d'intervention ?	128

CONCLUSION	129
ANNEXE	
ANNEXE 1 : Formulaire de consentement	135
ANNEXE 2 : Grille d'entrevues	136
BIBLIOGRAPHIE	137

LISTES DES TABLEAUX, FIGURES ET CARTES

Listes des tableaux :

Tableau 1 : Investissements directs en Haïti	27
Tableau 2 : Synthèse des résultats financiers du ROCHAD de 1995 à 2005	77
Tableau 3 : Membres du ROCHAD - 1995-2005	81
Tableau 4 : Nombre et types de projets financés par le ROCHAD - 1995-2005	90

Liste des figures

Figure 1 : Circuit des transferts financiers d'une diaspora vers le pays d'origine....	48
Figure 2 : Dépenses du ROCHAD	78
Figure 3 : Revenus du ROCHAD	79
Figure 4 : Organisations membres du ROCHAD.....	85
Figure 5 : Nombre de dossiers gérés par le ROCHAD	91

Liste des cartes :

Carte 1 : Carte d'Haïti.....	21
Carte 2 : Localisation spatiale de la diaspora haïtienne	39

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACDA	Association Cayenne pour le développement autonome
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACP-UE	Afrique Caraïbes et Pacifique - Union européenne
ADHAFI	Association des femmes haïtiennes pour le développement intégré
APD	Aide publique au développement
AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale
ASIDM	Association internationale pour le développement multiple
BID	Banque interaméricaine de développement
CA	Conseil d'administration
CARE	<i>Cooperation for American Relief Everywhere</i>
CARHAQ	Confédération des associations régionales haïtiennes au Québec
CCI	Cadre coopération intérimaire
CE	Comité exécutif
CECI	Centre canadien d'étude et de coopération internationale
CEE	Communauté économique européenne
CÉPAL	Commission des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CFSI	Comité français pour la solidarité internationale
CFP	Centre de formation populaire
COTA	Collectif d'échanges pour la technologie appropriée
CRS	<i>Catholic Relief Service</i>
CSN	Confédération des syndicaux nationaux
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDHC	Fonds de développement Haïti – Canada
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international

FNEEQ	Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec
FOKAL	<i>Fondasyon Konesans Ak Libète</i>
ICKL	Institut culturel Karl Lévêque
IDE	Investissement direct à l'étranger
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ITECA	Institut de technologie et d'animation
MINUSTAH	Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCH	Organisme canado-haïtien
OEA	Organisation des États américains
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisation de la société civile
PED	Pays en voie de développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
ROCAHD	Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement
SOFA	<i>Solidarite Fanm Ayisyen</i>
SOSAKA	Solidarité santé Haïti - Canada
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>

RÉSUMÉ

Le présent rapport de recherche présente les résultats d'une étude réalisée sur les motivations qui sont à l'œuvre lorsque des individus s'investissent en matière de coopération décentralisée entre un organisme de développement situé à Montréal et des organismes de développement local établis en Haïti.

L'étude a été réalisée en trois temps. Dans un premier temps, nous avons procédé à une recension des écrits portant sur les thèmes de la coopération internationale, le phénomène diasporique et les motivations à la base des interventions d'un acteur social. Cette première étape a permis de problématiser notre question de recherche et d'établir le cadre de notre méthodologie d'enquête.

Dans un deuxième temps, nous avons produit une étude de cas pour mieux comprendre l'organisation centrale à partir de laquelle s'opèrent des actions de soutien à de petits projets de développement en Haïti. L'étude du Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD) a permis de réaliser une monographie qui rend compte du fonctionnement de l'organisme, tout en fournissant des éléments clés pour analyser son potentiel innovant.

Dans un troisième temps, nous présentons les résultats d'une enquête réalisée par des entrevues auprès de douze répondants de la diaspora haïtienne de Montréal qui oeuvrent au sein du ROCAHD et qui ont été au centre de projets soutenus par cet organisme. Cette enquête nous a permis de cerner les motivations à la base de l'intervention de ces personnes.

Les résultats de l'étude montrent que le ROCAHD est une organisation innovante au plan social. Elle contribue au développement d'une nouvelle mouvance en termes de coopération décentralisée conduite entre des organisations de la société civile. Cette expérience d'économie sociale s'inscrit dans un processus partenarial avec une organisation publique canadienne et est en mesure d'influencer, à petite échelle, la façon dont sont envisageables de nouvelles façons de faire la coopération internationale au sein d'une des plus anciennes agences nationales de coopération internationale. La volonté du ROCAHD de travailler dans le cadre du développement durable représente, pour l'avenir, une piste intéressante qui pourrait aider l'organisme à se définir dans « l'alternativité » en matière de développement.

L'étude, dans les limites qui lui sont inhérentes, a atteint en partie les objectifs visés de mettre en lumière les motivations sous-jacentes à l'implication de membres de la diaspora haïtienne montréalaise dans un projet de soutien au développement local en Haïti. Ce travail constitue la première recherche sur la coopération décentralisée entre des organisations québécoises et haïtiennes de développement local.

Enfin, l'étude a permis d'identifier un ensemble d'hypothèses déductives, des pistes futures de recherche et présente quelques recommandations qui devront être présentées aux acteurs concernés.

Mots clés : Diaspora – motivation – développement – coopération

INTRODUCTION

Menm si l piti se jès la ki konte.

Notre recherche porte sur le soutien accordé à de petits projets de développement en Haïti par des Haïtiens de la diaspora qui sont établis à Montréal depuis le début des années 1960. Cette aide destinée à Haïti, nous l'étudierons à partir de l'intervention réalisée par une organisation canado-haïtienne, le Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD). Ce dernier intervient depuis 1994 pour appuyer financièrement, en partenariat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de petits projets de développement en Haïti.

Au sein de la démarche d'aide aux petits projets du ROCAHD, nous nous intéressons aux modalités de mobilisation des fonds qui seront dédiés au financement de projets en Haïti. Ces fonds sont le fruit de contributions financières qui proviennent à la fois des membres du ROCAHD, de donateurs privés, d'activités de financement et de l'ACDI (Icart, 1995 et Midy, 2005). Il en résulte donc une mise en synergie des acteurs intéressés à la question du développement d'Haïti. Cette mobilisation de la communauté haïtienne montréalaise témoigne de la volonté et de la capacité d'une diaspora de se définir en tant qu'acteur de l'aide décentralisée au développement. C'est sur cette base que la communauté haïtienne a développé une légitimité d'intervention et a obtenu une reconnaissance de la part du gouvernement canadien d'être un interlocuteur à consulter et à appuyer lorsque le Canada définit des actions destinées à soutenir le développement en Haïti. Cette recherche s'inscrit dans la lignée des travaux qui nous montrent comment la société civile et l'économie sociale gagnent en consistance dans leur capacité à se définir comme un troisième grand secteur de production et de régulation des sociétés modernes (Evers et Laville, 2004). Si Haïti bénéficie depuis les années 1940 d'une aide internationale, force est de constater que cette aide n'a pas permis de sortir Haïti de la pauvreté. Au contraire, le

pays est l'un des plus pauvres au monde et le plus pauvre des Amériques. Dans un contexte où la coopération centralisée provenant d'ententes bilatérales ou multilatérales s'est avérée insuffisante pour mettre Haïti sur la voie du développement, d'autres approches s'avèrent nécessaires, dont celle de la coopération décentralisée et de l'implication de la diaspora dans l'aide au développement. Dans cette veine, s'inscrit l'appui de la diaspora haïtienne de Montréal destinée à son pays d'origine. L'aide de la diaspora haïtienne européenne et nord-américaine se chiffre aujourd'hui à un peu moins d'un milliard de dollars états-uniens par année. L'aide en provenance des Antilles ne cesse d'augmenter depuis plus d'une dizaine d'années, au moment même où l'aide internationale en direction d'Haïti décline année après année (Brisson-Lamaute, 2003).

Il importe donc de comprendre la nature de l'aide apportée par la diaspora et, en particulier, de la partie de l'aide économique de la diaspora qui transite par des initiatives de coopération décentralisée (Diallo, 2005) entre un organisme de la société civile canadienne et un organisme ou un groupe de base de la société civile haïtienne. En étudiant de telles pratiques, et les motivations des donateurs qui y sont associées, nous nous donnons pour objectif d'apporter des réponses aux questions suivantes :

En quoi la démarche du ROCAHD constitue-t-elle une approche alternative d'aide au développement pour Haïti ?

Quelles motivations poussent ces personnes à donner ?

L'apport des associations, formées sur la base de leur appartenance à un pays d'origine dans la question de l'aide décentralisée, a été l'objet d'étude de plusieurs acteurs ou intellectuels de la recherche sociale (Kasinitz, 1992). À ce sujet, les études portent le plus souvent sur l'apport privé ou individuel des personnes vivant en

diaspora (Chandron et Guilmoto, 2003 et Penent, 2003). Peu a été fait pour comprendre l'action collective menée par des acteurs de la diaspora pour construire des outils d'intervention qui permettent de mutualiser les efforts et de pérenniser les actions de cette dernière. C'est dans cette veine que notre travail apportera de nouvelles connaissances. D'ailleurs, la seule étude sur les transferts collectifs de la communauté haïtienne de Montréal vers Haïti date d'une dizaine d'années (Icart, 1995).

La recherche sur l'étude d'une expérience de coopération décentralisée, à partir de l'analyse du fonctionnement et des activités du ROCAHD et de la conduite d'entrevues auprès de représentants d'organisations membres réguliers du ROCAHD, permettra de répondre aux objectifs suivants :

À partir du cas haïtien et de l'expérience canadienne : situer la coopération décentralisée au sein de la coopération menée par des agences nationales de coopération.

À partir de l'analyse du fait diasporique haïtien : comprendre l'apport d'une diaspora, eu égard au développement social et économique par la coopération internationale orientée vers son pays d'origine.

En tenant compte des théories de la motivation sociale à l'intervention : identifier les déterminants généralement évoqués pour expliquer le comportement des acteurs en matière de soutien à des projets de développement local prenant place en Haïti.

À partir de la documentation du ROCAHD : réaliser une étude de cas de l'organisme.

À partir d'entrevues auprès de représentants d'organisations membres du ROCAHD : dégager les principaux motifs invoqués par des acteurs de la diaspora haïtienne

montréalaise quant à l'importance accordée à leur investissement pour le soutien au développement local en Haïti.

Afin de répondre aux questions générales que nous nous sommes posées, et en fonction des objectifs de travail que nous nous sommes donnés, ce mémoire est composé de cinq chapitres.

Le premier chapitre permet, dans un premier temps, de situer la question de l'aide internationale et de la coopération mise en scène pour appuyer le développement d'Haïti. Dans un deuxième temps, nous abordons la question de la diaspora. Ce travail nous permet de définir le concept, de caractériser la diaspora haïtienne du Canada, et surtout de Montréal, et de voir comment se conjuguent les notions de diaspora et de développement. Dans un troisième temps, nous abordons le thème de la motivation pour dégager les grandes dimensions du concept et de le situer par rapport à notre objet d'étude.

Le chapitre II présente nos questions de recherche et les outils méthodologiques que nous utilisons pour répondre à ces questions. Nous allons principalement travailler à partir des trois modalités méthodologiques : la recension d'écrits, l'étude de cas de type monographique et l'enquête par des entrevues individuelles. La démarche se veut qualitative dans son ensemble et nous permettra d'approcher une douzaine de répondants.

Le chapitre III porte sur l'étude de cas du Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD). Nous aborderons cette étude de cas à partir de différents angles, lesquels nous ont permis de dégager des éléments de contexte, de situer le cadre organisationnel et institutionnel de l'organisme.

Le chapitre IV traite des entrevues que nous avons réalisées pour cerner la façon dont les répondants conçoivent et perçoivent le geste de contribuer par l'intermédiaire du ROCAHD au développement d'Haïti. Les motivations des donateurs seront alors explorées tout en dégageant, dans les limites inhérentes à ce projet de recherche, les éléments de représentation qu'ils ont de l'impact de cette aide sur leur pays d'origine.

Le chapitre V présente des éléments d'analyse de l'étude de cas du ROCAHD et des entrevues que nous avons réalisées en fonction de nos questions de recherche. Ce chapitre permet de lier les données recueillies à notre problématique de recherche. Nous terminerons ce chapitre en présentant les hypothèses de travail que nous sommes en mesure de formuler à la suite de la réalisation de cette recherche.

Enfin, nous concluons ce mémoire en rappelant les avancées que nous pouvons dégager de notre travail. Une section bibliographique présentera les références que nous avons utilisées et une section comprenant deux annexes qui fournissent des informations complémentaires.

CHAPITRE I

PROBLÉMATISATION

La problématisation de notre objet de recherche permettra de dégager les éléments clés nécessaires à la formulation de nos questions de recherche. Dans un premier temps, nous développerons une présentation sur le premier de quatre des concepts utilisés dans ce mémoire, à savoir, celui de l'aide internationale. Ceci nous conduira, dans un deuxième temps, d'une part à situer la vision et les modalités d'application de l'aide canadienne vouée au développement d'Haïti et, d'autre part, d'introduire la dimension de la coopération décentralisée. Dans un troisième temps, seront présentées la notion de diaspora et les caractéristiques de la diaspora haïtienne eu égard à la question de l'aide dédiée au développement d'Haïti. La dernière section nous permettra de présenter la notion de motivation, eu égard à la question de l'aide internationale. Cette notion constituera la pierre d'assise pour dégager les dimensions centrales à prendre en considération pour étudier les motifs invoqués par les personnes que nous comptons interviewer pour justifier leur modeste contribution au développement de leur pays d'origine.

1. 1 L'aide internationale aux pays sous-développés

1. 1. 1 L'aide publique au développement

Selon Sogge (2003 : 49), l'aide publique au développement a « des racines profondes et inextricables dans l'histoire de l'Occident ». Elle s'est implantée dans le cadre d'un compromis colonial mondial qui s'est déployé de la fin du 14^e siècle à la Deuxième Guerre mondiale. Selon ce compromis, issu de la compétition entre les États européens pour la conquête du monde, une métropole se devait d'entretenir une qualité minimale de relations avec ses colonies. L'Angleterre, par exemple, aurait fondé son aide sur deux grands fondements pour gérer ses colonies d'Afrique et

d'Asie (Sogge, 2003). D'un côté, les dirigeants coloniaux font état des obligations paternelles et civilisationnelles de l'Angleterre. La métropole se devait d'assurer une présence dans ses territoires coloniaux pour les protéger, contre les autres nations, et pour les guider dans leur développement. D'un autre côté, les acteurs économiques de cette métropole participaient à l'intégration des économies de ses territoires coloniaux dans le système économique mondial. Ces obligations colonialistes se résument à un double mandat : assurer une présence dans les territoires et faciliter une forme de modernisation tant culturelle qu'économique des formations sociales sous sa dépendance.

Historiquement, l'aide publique au développement de territoires extranationaux prend essentiellement la forme de relations bilatérales tissées entre des métropoles et leurs colonies. Elle repose sur la circulation inégale de ressources dont le principe maître est de favoriser le développement de la métropole, tout en permettant aux colonies de se rapprocher du modèle européen. Les relations entre les métropoles européennes étaient alors fondées sur la concurrence commerciale. Les conflits étaient réglés par des voies diplomatiques dont l'issue, faute d'entente, était le recours à la guerre.

Avec l'éclatement du compromis colonial mondial au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'aide publique au développement est redéfinie (Gélinas, 1994 et Sogge, 2003). Cette redéfinition repose sur un nouveau compromis mondial édifié sur l'idée de construction d'un grand marché planétaire mettant en scène des États nations autonomes et libres politiquement de toute servitude à l'égard de leurs anciennes métropoles. Les États-Unis sont au cœur de l'élaboration de ce nouveau compromis. Le président Truman en fait mention dans son discours sur l'état de la Nation en 1949 :

Il s'agit de « mettre notre progrès industriel au service de l'amélioration de régions sous-développées »; de « mettre à la disposition des peuples pacifiques les

avantages de notre réserve de connaissances techniques afin de les aider à réaliser la vie meilleure à laquelle ils aspirent. (Mahavandi, 2003 : 43)

Pour réaliser ce grand objectif de « développement et de modernisation » du monde sous-développé par les grandes puissances de l'époque, il est envisagé, par les élites publiques des grandes puissances de l'époque, le déploiement d'un vaste système d'aide internationale, via la création d'organisations internationales et par la mise en place d'agences publiques de coopération. Ce système mobilise des ressources de toutes sortes : cognitives, techniques, financières et humaines. Il repose à la fois sur le principe d'une mise en circulation de richesses entre des États par l'intermédiaire de la coopération bilatérale et par le biais de la coopération multilatérale qui est coordonnée par un organisme tiers : la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international. Est donc implanté, à partir de 1950, un système bilatéral et multilatéral d'aide dite publique au développement. Une aide qui est centralisée au niveau des États nations et de grandes institutions de financement international. Pour les pays riches, la prise en charge de la gestion de l'aide est confiée à des agences nationales, telles l'agence USAID pour les États-Unis et l'Agence canadienne de coopération internationale (ACDI) pour le Canada.

L'aide publique au développement consiste principalement en l'allocation contractuelle de prêts consentis en fonction de grands projets au profit de pays bénéficiaires, à partir de ressources mises à la disposition du ou des pays prêteurs. Cette aide se traduit concrètement par un endettement des pays en voie du développement (PED) vis-à-vis des pays développés et le financement d'entreprises privées nationales pour la réalisation de projets à l'extérieur (forme d'aide à l'exportation).

Ce sont les PED qui transfèrent des richesses vers le Nord et non l'inverse. Le service total de la dette (somme des intérêts et de l'amortissement du capital emprunté) des PED s'élevait, en 2001, à 382 milliards de dollars. Le total des

remboursements entre 1980 et 2001 s'élève à environ 4 500 milliards de dollars. Cela signifie que pour 1 dollar dû en 1980, les PED ont remboursé 7,50 dollars, mais doivent encore 4 dollars.

C'est la spirale infernale de la dette : les montants à rembourser sont tellement importants qu'il faut avoir recours à de nouveaux emprunts pour rembourser les anciens. Chaque année, les PED doivent consacrer en moyenne 38 % de leur budget au remboursement de leur dette, et cela au détriment des besoins fondamentaux des populations (santé, éducation, logement, etc.).

Pour effectuer une estimation des flux réels du Sud vers le Nord, il faut prendre en compte, outre le remboursement de la dette extérieure, d'autres éléments : les sorties de capitaux réalisés par les riches des PED; le rapatriement des bénéficiaires par les STN; l'acquisition, par les classes dominantes des pays les plus industrialisés, d'entreprises des PED à des prix bradés dans le cadre des privatisations; l'achat à bas prix des biens primaires produits par les peuples des PED (détérioration des termes de l'échange); la fuite des cerveaux; le pillage des ressources génétiques, etc.

Au regard d'une telle situation, l'aide publique au développement (APD) dévoile sa tragique insignifiance. D'abord, il faut tenir compte du fait qu'une partie importante de l'APD est constituée de prêts qu'il faut rembourser. Ensuite, en 1999, le montant total de l'APD ne dépasse guère les 50 milliards de dollars, soit près de sept fois moins que ce que les pays en développement remboursent pour leur dette extérieure. En 1999, l'APD ne représentait que 0,24 % du produit national brut (PNB) des pays les plus industrialisés, alors que ces derniers se sont engagés à maintes reprises, dans le cadre de l'ONU, à atteindre l'objectif de 0,7 %. (Horman, 2004 : Site web)

Ce système de coopération est justifié par un discours construit avec l'appui de disciplines scientifiques en définition (l'économie du développement, la sociologie du développement, etc.) dont les fondements ont été élaborés par différents idéologues et chercheurs plus ou moins critiques localisés au sein de centres universitaires de recherche. Au chapitre de la recherche, les travaux de Rostow (1970) et ceux de la Commission des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPAL) illustrent tout le travail théorique, tant libéral que critique, qui sera fait pour comprendre et appuyer la modernisation et le développement des sociétés du tiers-monde. À titre indicatif, Rostow introduit une trame évolutive qui conduit au

développement libéral d'un territoire national en indiquant les étapes à franchir pour passer d'une économie prémoderne à une économie moderne.

Comment pouvons-nous caractériser l'aide publique au développement ? Sogge utilise une caricature sarcastique que nous reprenons ici. L'aide constituerait :

Une industrie des services financiers qui fait la promotion des exportations et des prêts avec des facilités de paiement, et qui assure discrètement les créanciers contre les dettes véreuses;

Une industrie de services techniques qui améliorent le savoir-faire et les infrastructures; une industrie "d'autosatisfaction" et d'images contribuant à soulager la culpabilité, qui répond subtilement aux exigences des figures d'autorité;

Un cabanon politique, rempli de carottes et de bâtons, qui sert à former et à discipliner les clients; une industrie du savoir et de l'idéologie qui fixent les ordres du jour politiques et qui façonnent les normes et les aspirations. (Sogge, 2003 : 35).

Sogge conçoit l'aide comme un grand mécanisme centralisé d'intégration des sociétés en développement au commerce et aux relations politiques internationales. Cette aide est rendue possible parce qu'elle satisfait avant tout l'intérêt des donateurs. Dans cette logique d'aide, les intérêts des bénéficiaires passent au second plan. Contrairement à la situation prévalant dans les pays développés, où des mécanismes socioéconomiques bien implantés permettent une production endogène de richesses, l'aide internationale constitue, pour nombre de pays en voie de développement, le principal mécanisme d'investissement à partir duquel est générée une richesse nationale qui sert principalement au remboursement de la dette nationale. Se moderniser par l'endettement signifie accéder à la création de la richesse par et dans l'appauvrissement !

Notre propos, dans ce mémoire de maîtrise, est d'étudier les motivations des donateurs membres d'un organisme canado-haïtien de coopération décentralisée. Une aide qui se structure généralement à partir des municipalités, des organisations de la société civile, des entreprises privées ou par des individus. Cette aide prend naissance historiquement sous trois formes : une voie privée liée à des investissements directs à l'étranger (IDE), une voie publique municipale liée souvent à des actions d'échange d'expertises en matière de gestion municipale et une voie collective associée à des actions de coopération autour de petits projets conçus, administrés ou suivis par des organisations de la société civile.

1. 1. 2 L'aide internationale au développement à vocation privée : les investissements directs à l'étranger

Un investissement direct à l'étranger ou IDE résulte d'une transaction permettant une appropriation d'une unité économique dans un pays étranger. La définition donnée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est la suivante :

Investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités, mais également toutes les opérations en capital ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés. (INSEE, 2006 : Site web).

Ce type d'investissement a largement dépassé l'aide publique au développement, mais il est principalement destiné à des opérations d'investissement au sein de pays développés ou au sein de pays avancés du Sud tels des pays d'Asie, principalement la Chine, ou d'Amérique du Sud. L'Afrique reçoit très peu d'IDE.

Au cours de la précédente décennie, les entreprises établies dans un pays ont intensifié les investissements visant à mettre en place et à gérer des activités dans d'autres. Les deux dernières décennies ayant vu une tendance vers une plus grande ouverture financière à travers le monde, les flux mondiaux d'investissements directs étrangers ont plus que doublé par rapport au produit intérieur brut. Les échanges ont augmenté dans les années 90, passant de 324 milliards de dollars américains en 1995 à 1,5 billions de dollars américains en 2000. Toutefois, le taux d'investissement a varié considérablement ces derniers temps en fonction du contexte économique et politique dominant. La récession économique mondiale a freiné les flux de capitaux au cours des deux dernières années par rapport à la tendance à la hausse sur le long terme, et l'instabilité économique et politique n'a fait qu'exacerber les problèmes dans certaines régions. Les flux de capitaux vers l'Amérique latine ont chuté de 126 milliards de dollars américains en 1998 à 72 milliards en 2001, reflétant ainsi les problèmes régionaux et le climat d'incertitude mondiale. Les flux d'IDE à destination de l'Argentine sont passés de 24 milliards de dollars américains en 1999 à 3 milliards de dollars américains en 2001. Mais les investissements directs étrangers sont restés soutenus en Asie de l'Est, dans le Pacifique, en Europe et en Asie centrale. Les pays en développement ont bénéficié environ d'un quart des entrées d'IDE en 2001, bien que cela ait assez bien fluctué d'une année à l'autre. L'IDE demeure la principale source de capitaux privés pour les pays en développement. (Banque mondiale, 2005 : Site web)

À côté de ce type d'aide, nous voyons émerger, principalement à partir de 1945, une forme décentralisée d'aide mettant en scène des acteurs municipaux et des organisations de la société civile.

1. 1. 3 L'aide internationale issue des municipalités et de la société civile

Plusieurs études européennes portent sur la coopération décentralisée issue du monde municipal (Petiteville, 1995). En fait, en Europe, la coopération décentralisée réfère presque uniquement aux interventions de coopération s'établissant entre des municipalités.

Une seule étude d'envergure a été réalisée sur la coopération décentralisée prenant place entre des municipalités canadiennes et québécoises et des municipalités

étrangères. Il s'agit de la thèse de doctorat de Diallo (2005). Cette thèse ne mentionne aucun partenariat d'importance entre des municipalités canadiennes et québécoises et des municipalités haïtiennes.

De même, peu d'études portent sur la présentation et l'analyse de données sur le rôle de la société civile en matière d'aide internationale au développement. Par contre, depuis l'entrée en vigueur des ajustements structurels, à partir de 1980, on observe une montée en importance du rôle et de la place de la société civile dans la régulation et la gestion de projets de développement (Foster, 1999).

La société civile est devenue, au cours des vingt dernières années, l'une des principales tendances du développement international. Ces deux dernières décennies, la Banque a considérablement intensifié sa collaboration avec les organisations de la société civile (OSC), et aujourd'hui, selon les estimations, les OSC sont associées à 75 % des nouveaux projets financés par la Banque. Plus de 120 spécialistes de la société civile travaillent à la Banque mondiale dans l'objectif d'assurer la prise en compte des points de vue des OSC et encourager leur participation aux projets financés par la Banque. (Banque mondiale, 2006 : Site web)

Il est difficile de statuer sur le nombre, la nature et les caractéristiques des organisations non gouvernementales vouées uniquement au développement, lesquelles sont fondées sur un mode juridique, dit sans but lucratif à propriété et gestion collectives. Par contre, il est clair que des pressions sont exercées sur les gouvernements des États développés pour qu'ils déconcentrent, décentralisent et démocratisent leurs interventions en développant des collaborations avec des organisations de la société civile.

Les programmes de décentralisation des gouvernements, qui transfèrent le pouvoir du niveau central au niveau des collectivités locales, se sont également traduits par des partenariats entre l'administration locale et la société civile pour la prestation de services. Les OSC sont parties prenantes dans la prestation d'un

large éventail de services de base dans des domaines tels que la prévention du SIDA, les systèmes villageois d'approvisionnement en eau, les efforts de reconstruction, le fonctionnement des écoles, le développement des petites entreprises et la gestion des parcs de conservation. On notera que dans ces programmes, la société civile ne se substitue pas au gouvernement, mais vise plutôt à compléter et à améliorer l'action des pouvoirs publics. (Banque mondiale, 2006 : Site web)

Ces pressions sont aussi dirigées vers le Canada.

Dans un rapport publié en décembre 2002, le Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui a pour but de permettre une meilleure coordination des pays riches en matière de développement international, a émis une série de recommandations concernant l'aide publique canadienne. Entre autres : renforcer l'efficacité de l'aide - notamment par la réduction des coûts administratifs jugés très élevés -, réexaminer le rôle de la société civile canadienne et œuvrer à la « cohérence » des politiques au service du développement. Par conséquent, la recherche d'une plus grande cohérence entre l'ACDI et le reste de la politique étrangère canadienne a poussé l'agence à réduire ses champs d'action, afin de miser sur une action plus ciblée. (Don-Viens, 2004 : Site web)

Dès lors, le Canada adapte son intervention en matière de coopération pour aller dans une direction qui, tout en maintenant les pratiques de coopération bilatérale et multilatérale, va aussi encourager le développement d'initiatives issues du marché ou de la société civile.

1. 1. 4 L'aide décentralisée

L'aide décentralisée se réfère à une révision de la conception classique de l'aide publique centralisée. La coopération décentralisée a ses racines en Europe. (Dolez, 1992; Gleizal, 2002 et Diallo, 2005) Elle prend de l'importance dans les années 1980 au sein de l'Union européenne et en France dans un contexte de débats sur la nouvelle relation que l'État doit établir avec ses citoyens.

Pour la Commission européenne (1999), cinq principes régissent la coopération décentralisée. Nous en présentons une synthèse. Premièrement, elle repose sur la participation active ou la responsabilisation de toutes les familles d'acteurs. Y est affirmé le souci de transformer les bénéficiaires en véritables acteurs et partenaires du développement, donc des bénéficiaires qui soient capables de prendre en charge leur propre développement. Le deuxième principe repose sur la concertation, la complémentarité, le processus de dialogue, la mise en cohérence des initiatives et le partenariat public/privé. Le troisième principe est axé sur la gestion décentralisée. Le quatrième principe porte sur l'adoption de l'approche processus, sur la durée des projets et met l'accent sur une démarche itérative dans le cadre de la mobilisation des ressources locales. Enfin, le cinquième principe se base sur le but de la coopération décentralisée, lequel but consiste à répondre à des besoins matériels, à renforcer le potentiel d'action des acteurs en les portant à maîtriser les initiatives locales.

Selon Krykwinski (2002), la coopération décentralisée caractérise une « coopération plus concrète, et plus proche de la réalité du terrain » (Krykwinski, 2002 : 8). Elle repose sur une famille d'acteurs locaux impliqués dans un processus concerté où le point de vue de chacun des acteurs est important. C'est donc une « coopération plus humaine et pérenne » (Ibid., p.9), en ce sens, elle « suppose un intérêt commun à l'échange » (Ibid., p.10).

Pour sa part, le Collectif d'échanges pour la technologie appropriée (COTA) propose une définition critique de la coopération décentralisée. Dans son optique, cette coopération est plutôt « la résultante des processus d'ajustements structurels ayant conduit aux décentralisations politiques des États et comme produit de toutes les réflexions qui les ont accompagnées » (COTA, 2006 : Site web). Tout en cherchant à « organiser les différentes familles d'acteurs du développement, qu'elles relèvent du local ou du national et, plus particulièrement, entre les pouvoirs publics et la société civile organisée ». Finalement, « elle contribue à combler un manque théorique

puisqu'elle relève surtout de la pratique et s'est forgée sur le terrain, dans les brèches ouvertes par les opportunités pour la société civile qu'elles induisaient » (COTA, 2006 : Site web).

Ces définitions donnent à observer que trois types d'acteurs interagissent dans le processus. Pour plusieurs, c'est un processus de légitimation réciproque des représentants des collectivités, des ONG et des services publics de l'État. Aussi, les enjeux sociopolitiques sont très importants et les acteurs sont nombreux à y prendre part. Au Canada :

Le concept de coopération décentralisée est très peu utilisé dans la terminologie de la coopération au Canada et en Amérique du Nord en général. Cependant, les faits montrent que plusieurs organisations non gouvernementales sont engagées depuis déjà longtemps dans des projets de coopération internationale. En effet, l'ACDI inclut depuis sa création les ONG et le secteur privé comme opérateurs en leur confiant l'exécution de certains de ses programmes. Depuis quelques années, les villes canadiennes bénéficient aussi d'une reconnaissance nouvelle dans les programmes politiques de l'ACDI et participent de plus en plus à des programmes financés par cette dernière. (Diallo, 2005 : 160)

Le point de vue développé par Diallo est important puisqu'il permet de situer, au sein de la coopération décentralisée, les initiatives locales réalisées entre des projets locaux situés dans des espaces nationaux différents. Généralement, du moins pour l'Europe, la coopération décentralisée renvoie aux actions développées par les pouvoirs publics, principalement les municipalités, autour de projets de collaboration entre au moins une municipalité du Sud et une du Nord.

1. 1. 5 L'aide internationale destinée aux situations d'urgence

Les travaux de Ryfman (1999) et Rufin (2001) retracent l'histoire et surtout l'évolution récente de l'aide humanitaire. Bien que l'aide humanitaire soit une pratique ancienne, très liée aux interventions réalisées dans un contexte religieux, soit

judaique, chrétien ou islamique, l'aide moderne émerge avec le siècle des Lumières et la volonté de séparer le monde du sacré du monde profane. Cette aide prend les couleurs de la modernité, notamment sur la question de la démocratie.

La période allant de 1850 à 1970 voit s'implanter le développement d'actions humanitaires portées par des organisations humanitaires internationales; mentionnons, à titre indicatif, la création de la Croix-Rouge en 1859. À partir des années 1970, se définit un nouveau contexte d'intervention. Les actions humanitaires prennent de l'expansion tant en ce qui a trait à leur nombre qu'en ce qui concerne les ressources mobilisées. Dans cette veine, Ruffini (2004) indique que :

La décennie 1990 a été celle de l'aide humanitaire. Jamais dans l'histoire du XX^e siècle, les populations n'avaient subi des guerres et des catastrophes naturelles aussi répétées et aussi violentes. Il y a dix ans, l'aide humanitaire d'urgence représentait encore un secteur relativement marginal dans la coopération internationale avec les pays en développement. La plupart des ONG répugnait à s'y investir car ses techniques, ses méthodes et ses principes étaient considérés comme ses parents pauvres en regard de disciplines plus valorisantes comme l'aide au développement, la défense des droits de l'homme ou la protection de l'environnement. (Ruffini, 2004 : 60)

Si l'aide humanitaire est une pratique en expansion et en redéfinition, tant les enjeux, les défis et des motivations qui poussent des individus et des organisations de la société civile à s'investir dans ce secteur de l'aide internationale se transforment. Brunel (2002) nous invite à poser un regard critique sur l'aide humanitaire qui représente une forme d'intervention ambiguë où la bonne action côtoie la mauvaise :

L'afflux de l'aide internationale que suscite la détresse des affamés renforce encore le pouvoir de ceux qui ont orchestré la famine, en leur permettant de disposer de moyens matériels et financiers considérables. Pour ne pas tarir la manne, il suffit de maintenir la population suffisamment affamée pour que l'aide continue d'arriver. en organisant discrètement les détournements afin de ne pas décourager les donateurs. Il arrive même que, bien qu'ils soient parfaitement conscients et informés de l'utilisation de l'aide à d'autres usages que les besoins

des affamés, les bailleurs de fonds institutionnels réagissent en donnant plus encore, afin de saturer d'aide alimentaire la zone frappée par la famine. Leur but est de permettre que même les personnes les plus vulnérables aient accès à une nourriture tellement aisée à se procurer, du fait de son abondance, que sa valeur économique s'effondre. C'est ainsi que, paradoxalement, les régimes les plus manipulateurs, ceux qui occasionnent les souffrances les plus grandes à leur peuple, sont aussi ceux qui reçoivent les aides alimentaires les plus importantes : pour la décennie 1990, le Soudan, l'ex-Yougoslavie de Milosevic ou la Corée du Nord, par exemple.

On comprend aisément pourquoi, pour de nombreux mouvements en quête de moyens financiers et matériels, de pouvoir et de reconnaissance internationale, la guerre est aujourd'hui plus intéressante que la paix. Alors que les moyens financiers de la coopération auraient dû, avec la fin de la guerre froide et les programmes de "bonne gouvernance" mis en oeuvre par les institutions financières internationales pour régler la crise de la dette, appuyer les efforts démocratiques menés dans des pays du Sud, qui ont été fortement incités à revoir leurs méthodes de gouvernement autoritaires ou dirigistes, c'est le contraire qui s'est produit : l'aide publique au développement a été non seulement drastiquement réduite, mais s'est en réalité fait phagocyter par les situations d'urgence, au détriment de cette faim silencieuse que représentent la malnutrition chronique et le sous-développement (Brunel, 2002 : 119-120)

Nous verrons que le ROCAHD interviendra en 2004 pour faire transiter des fonds d'urgence du Canada vers Haïti.

1. 1. 5. 1 L'aide internationale à Haïti

Jusqu'à présent, nous avons fait une recension d'écrits sur la notion d'aide internationale au développement. Cette exploration nous a permis de comprendre comment historiquement cette aide se transforme en un mécanisme centralisé d'intégration des pays bénéficiaires au système mondial, lequel est dominé par quelques grands États exerçant une domination économique et politique au sein des pays développés. Nous avons aussi observé une montée en importance des investissements privés, lesquels prennent une part de plus en plus importante au sein du marché de l'aide internationale au développement. Enfin, la société civile devient

au fil des décennies, et ce, depuis au moins le début des années 1960, un acteur avec lequel les gouvernements des pays riches sont appelés à composer dans leurs politiques et stratégies de modernisation des pays dits sous-développés. Haïti est partie prenante depuis l'émergence après 1945 du système moderne d'aide internationale. Dans les sections qui suivent, nous allons qualifier cette participation en regardant plus précisément la dimension de l'aide apportée par le Canada à Haïti. De façon plus précise, nous regarderons aussi, via les mécanismes de coopération décentralisée de l'aide internationale, comment la diaspora haïtienne de Montréal se révèle être un acteur significatif.

1. 1. 5.2 Haïti, une situation socioéconomique marquée par le sous-développement et la grande pauvreté

Avant d'aborder la question de l'aide accordée à Haïti par l'intermédiaire de la coopération internationale et des transferts privés ou collectifs, il importe de rappeler la situation de grande précarité qui sévit dans ce pays.

Loin d'amorcer son développement économique, Haïti, le seul PMA des Amériques, s'enfonce chaque jour un peu plus dans la misère au rythme des crises politiques. La précarité de l'économie haïtienne se traduit par un faible PIB estimé à 4 milliards de dollars en 2000, soit 20 % de celui de la République dominicaine qui atteint 19,7 milliards de dollars (PNUD, 2002). Le secteur agricole, très archaïque, prédomine : il constituait 28,4 % du PIB en 2000 et employait les deux tiers de la population active. Si les terres cultivées occupent un tiers du territoire national, 1 % de celles-ci devient chaque année impropre à la culture en raison de l'intense érosion. Malgré l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale, seulement 70 % des besoins alimentaires du pays sont couverts. Cette insécurité alimentaire explique, entre autres, le déséquilibre de la balance commerciale. Les importations constituaient 27 % du PIB en 2000 contre 12 % pour les exportations alors que dans les années 1950, le rapport était inverse, les exportations constituant le pivot de l'économie haïtienne. Depuis 1986, le déséquilibre entre les importations et les exportations ne cesse de croître (Mappemonde, 2006 : Site web).

Haïti survit grâce à l'aide internationale, qui constituait 35 % du PIB en 2000, aux remises des migrants haïtiens - notamment de ceux installés aux États-Unis qui, selon la Banque interaméricaine de développement (BID), envoient chaque année 600 millions de dollars dans leur pays d'origine, soit 15 % du PIB - et aux trafics illicites, dont celui de la drogue (Atlas économique mondial, 2003). (Mappemonde, 2006 : Site web)

Au plan social, la situation est très critique :

Avec un revenu par habitant estimé à 361 dollars en 2003, Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère ouest. La moitié de la population urbaine n'a pas accès à l'eau potable, l'incidence de VIH/sida se situe aux environs de 5 pour cent, et la durée moyenne de vie d'un Haïtien n'est que de 53 ans. Les effets des trois années d'embargo économique au début des années 1990, suivis de plusieurs années de turbulences politiques, de conflits et d'insécurité ont entravé le progrès économique et social durable et contribué à la montée de la violence. (Banque interaméricaine de développement, 2006 : Site web)

L'économie haïtienne dispose de trois grandes sources de « capitaux » : ceux générés par l'économie nationale, ceux provenant de la coopération internationale et enfin les transferts issus des mécanismes privés et collectifs d'épargne (Brisson-Lamaute, 2003). De ces trois sources de capitaux, les plus documentés portent sur les mécanismes de production de richesse à partir de l'économie haïtienne, de la coopération internationale et des investissements directs. Les mécanismes et les dispositifs de transferts privés et collectifs de capitaux sont peu documentés.

Carte 1 : Haïti¹

1. 1. 6 Cadre de coopération intérimaire

L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement intérimaire à Haïti en 2004 se traduit par une mobilisation des acteurs internationaux pour revitaliser le développement du pays. Cette mobilisation s'est traduite par un plan d'action qui porte le nom de *Cadre de coopération intérimaire* (République d'Haïti, 2004).

Sous la direction du gouvernement intérimaire, plus de 200 experts nationaux et internationaux attachés à 26 donateurs bilatéraux et multilatéraux, à des organismes de l'ONU ou à des associations issues de la société civile ou du secteur privé se sont attachés à la rédaction du Cadre de coopération intérimaire, en coordination avec la Commission européenne, la Banque interaméricaine de développement, les Nations unies et la Banque mondiale. Les conclusions et

¹Source : [http : www.euomhaiti.org/map.html](http://www.euomhaiti.org/map.html)

recommandations du CCI ont été discutées au cours d'une série de séminaires organisés par le gouvernement intérimaire d'Haïti avec la participation des partis politiques, d'organisations issues de la société civile et des autorités locales, tant au niveau national que régional. Ces séminaires se sont tenus à Port-au-Prince, aux Cayes, aux Gonaïves et au Cap-Haïtien. Afin de préparer la conférence internationale des donateurs qui se tiendra la semaine prochaine, de hauts fonctionnaires gouvernementaux et des donateurs se sont retrouvés le 15 juin pour étudier les résultats préliminaires de l'évaluation.

Les priorités du gouvernement intérimaire, telles qu'elles sont décrites dans le Cadre de coopération intérimaire, tournent autour de quatre domaines stratégiques :

Assurer une meilleure gouvernance politique et promouvoir le dialogue national;

Renforcer la gouvernance économique et contribuer au développement institutionnel ;

Favoriser la relance économique;

Améliorer l'accès aux services de base. » (Banque interaméricaine de développement, 2006 : Site web)

Ce cadre est au cœur de l'intervention de coopération présentement réalisée par nombre de pays dans leur intervention auprès du gouvernement intérimaire d'Haïti.

1. 1. 6.1 L'aide centralisée à Haïti

À partir des années 1940, Haïti s'inscrit dans le système d'aide internationale, tant sous sa forme multilatérale que bilatérale. Haïti est un pays membre fondateur des Nations unies. Le pays devient rapidement bénéficiaire des premiers programmes d'aide internationale pour appuyer son développement socioéconomique. Du côté de l'aide multilatérale, par exemple, l'UNESCO a financé en 1948, dans une localité haïtienne nommée Marbial, un projet de développement communautaire pilote qui visait l'éducation des adultes (alphabétisation), l'animation communautaire et la vulgarisation des techniques agricoles modernes. Cette intervention était conçue en

prenant compte du fait qu'Haïti avait une économie essentiellement à vocation agricole. Dès lors, il était considéré impératif que cette économie se modernise, ce qui aurait facilité l'insertion de cette dernière dans le système de l'économie mondiale.

D'autres institutions onusiennes, comme la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ont apporté des assistances techniques et financières pour appuyer le développement économique d'Haïti. En ce qui a trait à la coopération bilatérale, les États-Unis et la France, par exemple, sont les pionniers de l'aide publique au développement à Haïti. Avec les États-Unis, le pays forme un partenariat commercial privilégié. Il a fourni à des compagnies états-uniennes des produits tels la banane, le sisal et le cacao durant tout le XX^e siècle. Ce commerce fut soutenu par l'implantation de nombreuses filiales de multinationales états-uniennes en Haïti.

Par ailleurs, de 1946 à 1956, les gouvernements haïtiens ont obtenu des prêts de plusieurs banques privées américaines. Ces prêts ont servi au financement de projets de construction d'infrastructures (système d'électrification) et d'irrigation. Ils ont aussi permis la création et la mise en opération d'organisations haïtiennes vouées au développement socioéconomique en milieu rural. (Étienne, 1997; Mathurin et autres, 1989).

Les années 1970 ont marqué un tournant dans l'aide publique au développement dans ce pays. Durant cette décennie, c'est-à-dire entre 1970 et 1979, l'APD, en pourcentage du PNB haïtien, était de 5,2 %. Les principaux donateurs de cette décennie étaient le Canada, les États-Unis et la Communauté économique européenne (CEE).

Le pourcentage de l'APD, par rapport au PNB d'Haïti, est passé à 8.2 % entre 1980 et 1989, à 8,9 % la décennie suivante, c'est-à-dire entre 1990 et 1999. (Sogge, 2003 :

279) Avec l'adhésion d'Haïti à la convention de l'Afrique Caraïbes et Pacifique - Union européenne (ACP-UE) en 1989, la CEE y a accordé, dans le cadre des 7^e et 8^e Fonds de développement européen (FED), un montant de 260,5 millions d'euros entre 1994 et 1997, devenant ainsi le principal donateur. Selon la Délégation de la commission européenne, l'aide de l'Union européenne à Haïti s'élevait à 540,5 millions d'euros pour la période allant de 1991 à 2000. (Costello, 1997)

De 1940 à nos jours, Haïti a été partie prenante de la plupart des modèles et des stratégies de développement adoptés par les grands donateurs de l'aide internationale (Cribb, 1998). Il est à noter cependant que ce pays dépend toujours de l'aide externe pour sortir d'une situation socioéconomique et sociopolitique qui ne s'est guère améliorée en un demi-siècle (Doura, 2002).

La récente crise politique en Haïti, marquée par le départ d'Aristide en 2004, se traduit par l'adoption par les puissances étrangères d'un grand plan de relance de l'économie, connu sous le nom de Cadre de coopération intérimaire (CCI) (2004-2006).

1. 1. 6. 2 L'aide du Canada à Haïti

Depuis les années 1970, le Canada manifeste son aide à l'égard d'Haïti dans divers domaines. À ce propos, English (1984 : V) indique que cette aide « constituait le principal effort d'assistance déployé par le Canada dans l'hémisphère occidental notamment, ce pays veut affronter le défi que pose Haïti aux organismes d'aide ». Cette aide a pris la forme de projets d'assistance institutionnelle dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de l'énergie. (Ibid. p. 51)

Le Canada a alloué des fonds pour le financement de petits projets de développement en Haïti. Ces fonds sont administrés par l'intermédiaire de sa mission diplomatique

qui les distribue aux ONG canadiennes pour financer directement de petits projets, notamment en milieu rural. De l'année 1968 aux années 1970, l'Ambassade du Canada a financé 400 projets en Haïti, pour lesquels 8 millions de dollars ont été alloués à des ONG. (English, 1984 : 75).

Les interventions de l'ACDI en Haïti se sont chiffrées à approximativement 24 millions de dollars pour l'année financière 2003-2004. Les principaux secteurs d'intervention bilatérale dans ce pays sont : 1) la satisfaction des besoins humains fondamentaux, à savoir l'éducation de base, les soins de santé primaires et la sécurité alimentaire; 2) le développement économique ciblant les petites infrastructures sociales, les coopératives d'épargne et de crédit, les coopératives agricoles, l'agroforesterie, le rétablissement d'Électricité d'Haïti; et 3) les droits de la personne, la justice et la sécurité par un appui à la réforme des services judiciaires et correctionnels, à la Mission spéciale de l'OEA en Haïti, ainsi qu'aux organisations de la société civile qui veillent à protéger les droits de la personne, dont les groupements féminins. L'intégration des femmes dans le développement et la promotion de l'égalité entre les sexes sont des volets prioritaires pour tous les programmes.

En juillet 2004, le Canada a annoncé l'octroi de plus de 180 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les efforts de reconstruction et de développement en Haïti. Cette somme inclut des contributions visant à appuyer le Cadre de coopération intérimaire (CCI) du gouvernement transitoire d'Haïti et la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) par le déploiement de policiers canadiens. Par l'intermédiaire du CCI, le Canada apportera son soutien à Haïti en misant sur les domaines d'expertise de l'ACDI, soit la santé, l'éducation, le développement local, la gouvernance économique et le développement des institutions. L'aide du Canada servira en outre à instaurer des conditions favorables à la tenue d'élections justes et crédibles. Outre ses programmes réguliers, le Canada contribue au Cadre de coopération intérimaire et prête son concours aux efforts pour maintenir l'ordre en Haïti. La Direction générale du partenariat canadien y a octroyé 15 057 \$ au secteur privé et 2,27 millions de dollars au secteur bénévole pour l'exercice 2003-2004. De plus, la Direction générale des programmes multilatéraux de l'ACDI y a déboursé un montant de 3,76 millions de dollars en 2003-2004. (ACDI, 2006 : Site web)

Si les petits projets sont éligibles à un financement de l'ACDI, il est clair que les gros montants des budgets alloués vont pour des projets de moyenne et grande importance

qui sont souvent associés, de façon multilatérale, à des fonds provenant d'autres agences de coopération internationale.

1. 1. 6. 3 L'aide privée à Haïti

L'aide privée à Haïti fait référence aux investissements directs réalisés de l'étranger en sol haïtien. Ces investissements sont en évolution constante depuis au moins le début des années 1990, comme en rend compte le tableau suivant. Haïti cumule une situation déficitaire entre les entrées et les sorties d'argent au plan des investissements directs à l'étranger (IDE).

Tableau 1 : Investissements directs en Haïti, 1995-2004

Position extérieure globale d'Haïti 1/										
(en millions de dollars EU)										
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (P)
AVOIRS	105,99	105,20	142,09	395,45	438,31	433,11	438,27	371,20	457,65	466,93
Investissements directs haïtiens à l'étranger										
Autres investissements	310,54	326,37	287,44	200,63	220,17	255,07	257,47	236,06	330,50	285,90
Secteur bancaire	97,75	127,98	124,34	121,51	124,89	188,77	171,57	172,36	222,70	221,10
Secteur non bancaire	194,00	179,00	161,00	77,00	91,00	65,00	83,00	60,00	107,00	61,00
Autres avoirs	18,16	19,39	2,10	2,12	4,28	1,30	2,90	3,70	0,80	3,80
Avoirs de réserve nets des autorités monétaires	175,05	128,91	154,65	194,82	218,14	178,04	180,80	135,14	127,15	181,03
ENGAGEMENTS	914,07	964,02	1091,34	1 229,73	1 319,26	1 338,81	1 439,91	1 461,95	1 552,18	1 588,09
Investissements directs étrangers en Haïti										
Autres investissements	881,67	927,32	1009,64	1 178,27	1 237,80	1 244,15	1 340,85	1 357,19	1 439,62	1 467,73
Dette publique externe	863,20	914,30	1028,16	1 104,23	1 165,56	1 179,57	1 188,90	1 211,90	1 287,40	1 316,30
Secteur bancaire	0,43	4,95	17,23	12,69	12,16	20,98	20,04	24,19	25,52	49,15
Secteur non bancaire	2,90	3,00	6,00	61,00	60,00	42,00	130,00	119,00	126,00	102,00
Autres engagements	15,84	5,07	0,31	0,35	0,08	1,60	1,91	2,10	0,70	0,28
POSITION EXTERIEURE NETTE	-428,08	-508,74	-649,25	-834,28	-880,95	-905,70	-1001,64	-1090,75	-1094,53	-1121,16

Sources: Banque de la République d'Haïti (BRH)

Banque des Règlements Internationaux (BRI)

(P): Données provisoires

1/ La position est calculée au terme de l'exercice se terminant le 30 Septembre

Source : Banque de la République d'Haïti, 2006.

1. 1. 6. 4 L'aide décentralisée à Haïti

La recension d'écrits que nous avons réalisée ne nous a pas permis de trouver d'études, de rapports de recherche ou de documents publics qui nous permettraient d'avoir un état de la situation sur l'aide décentralisée prenant place entre le Québec et Haïti, d'où, rappelons-le, la pertinence de ce mémoire qui nous permet d'apporter un éclairage sur les échanges qui sont réalisés à partir du ROCAHD vers ce pays.

Il existe certes un nombre relativement important d'organisations de la société civile au Canada et au Québec qui oeuvrent dans le domaine de la coopération internationale en général et de la coopération vers Haïti en particulier. Mentionnons des organismes tels :

- le Conseil canadien de la coopération internationale;
- l'Association québécoise des organismes de coopération internationale;
- Alternatives;
- Oxfam Québec;
- le Centre canadien d'étude et de coopération (CECI);
- Développement et Paix;
- Terre sans frontières;
- Concertation pour Haïti;
- le Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement;
- le Conseil national des citoyens et citoyennes d'origine haïtienne; ou encore,
- le Carrefour de solidarité internationale².

Mentionnons aussi des interventions qui se font à partir d'organisations syndicales, telles les activités développées par le Centre international de solidarité ouvrière, ou encore le travail fait par les comités d'action internationale de la Fédération nationale

² Cette liste n'est pas exhaustive.

des enseignants (FNEEQ/CSN). Ces comités développent des projets qui rendent possible la réalisation de stages pour des étudiants dans le domaine de la coopération (Harvey, 2006 : Site web).

Bien qu'un portrait d'ensemble n'existe pas, le rôle joué par la société civile au niveau du développement dans les pays du Sud est largement reconnu :

Les ONG canadiennes travaillent depuis des décennies en collaboration avec les nouvelles associations civiles dans le tiers monde qui ont à leur tour formé le cadre embryonnaire de sociétés civiles locales. Aujourd'hui, les ONG canadiennes sont des chefs de file dans le renforcement de la société civile et le développement des capacités pour des partenaires. (AQOCI, 2006 : Site web)

Les organisations non gouvernementales et les organismes associatifs jouent eux aussi un rôle vital dans le progrès du développement humain. Ils suppléent seulement les services publics en faisant bénéficier des personnes et des groupes qui, sinon, resteraient privés de couverture. Ils jouent en outre un rôle vital dans la défense de ces groupes et personnes, via la mobilisation de l'opinion publique et l'action collective. Cette société civile aide ainsi à façonner les priorités du développement humain. (PNUD, 1996 : 7)

Haïti est au centre du système d'aide international et du développement prenant place à partir d'initiatives privées et sociales. Évidemment, Haïti n'est pas une priorité historique, bien que les événements des dernières années aient conduit à une mobilisation sans précédent de la communauté internationale. Cette mobilisation est d'ailleurs fortement contestée par une partie de la diaspora haïtienne qui revendique une autre façon d'intervenir pour appuyer le développement du pays. Ceci nous permet d'introduire le lien à établir entre le rôle et la place d'une diaspora dans le développement de son pays d'origine.

1. 2 Diaspora et développement

Dans cette section, nous abordons dans premier temps les écrits qui permettent de comprendre la notion de diaspora. Dans un deuxième temps, nous porterons un regard sur la diaspora haïtienne du Québec et de Montréal. Dans un troisième temps, nous lierons la question diasporique à celle du développement promu par la coopération décentralisée. Enfin, nous aborderons la question des motivations qui entrent en scène et qui viennent orienter les comportements individuels et collectifs en matière d'aide au développement.

1. 2. 1 La notion de diaspora

La notion de diaspora est objet à débat au sein de la communauté scientifique (Anthebi-Yemini et Berthomière, 2005). Si le concept est ancien, l'utilisation moderne est récente. Le terme est peu utilisé avant la fin des années 1960. Depuis, l'idée de qualifier une situation rendant compte de l'existence d'une communauté de personnes migrantes vivant à l'extérieur d'un lieu d'origine prend différentes formes d'expression. Par exemple, les termes diaspora et communauté transnationale sont principalement utilisés pour qualifier, en langue française, une situation perçue de façon moins homogène en langue anglaise.

Depuis 1968, le terme a connu, en particulier aux États-Unis, une véritable inflation. Il désigne désormais toutes les formes de dispersion de populations, jusque-là évoquées par les termes d'expulsés, d'expatriés, d'exilés, de réfugiés, d'immigrés et de minorités. Les termes anglais sont d'ailleurs encore plus nombreux qui parlent également d'overseas minorities, de guestworkers et d'ethnic and racial minorities. (Schnapper, 2005 : 21)

La question diasporique renvoie à toute situation migratoire issue du flux de déplacements de personnes entre un lieu commun d'origine et un ou plusieurs lieux nationaux d'accueil. Cette question prend un sens précis à partir du moment où se

construit, au sein de la situation migratoire, une identité commune de personnes migrantes désirant maintenir un lien privilégié avec la mère patrie et constituant un ensemble identitaire particulier dans au moins un des pays d'accueil.

Théoriquement, le phénomène diasporique émerge à partir du moment où le migrant, pour diverses raisons, ne se fond pas dans la communauté d'accueil et en arrive à former et à s'identifier, au sein de cette dernière, comme un sous-groupe identitaire désirant maintenir un lien actif avec son espace culturel d'origine. La situation du migrant individuel ou collectif parfaitement intégré favorise la croissance d'un corps sociétal homogène se nourrissant harmonieusement d'une diversité de populations capables et invitées à se fondre au sein de l'entité accueillante. Une telle situation est rarement rencontrée. Dans la majorité des cas, la situation de migration fait en sorte que les migrants se délestent progressivement d'un héritage identitaire culturel pour en intégrer un autre, fortement influencé par la ou les communautés culturelles du nouveau territoire occupé. Le passage à une nouvelle identité se construit dans et par la segmentation du corps sociétal d'accueil. Il peut donner lieu à l'insertion et assimilation du migrant dans des groupes identitaires ou socioéconomiques déjà existants. Il peut aussi donner lieu à la création ou à un type d'intégration multiculturelle où des communautés culturelles distinctes se forment et évoluent en symbiose avec le (le cas de la France) ou les groupes souches (le cas du Canada) de la communauté d'accueil.

Quelle définition retenir pour qualifier le phénomène diasporique ? Nous retenons, d'une part, celles présentées par Anteby-Yemini et Berthomière (2005 : 10 - 14) à partir des propositions de Van Hear (1998) et de Safran (1990 et 1991), et, d'autre part, celle de Chivallon (2005), définition conçue pour qualifier très spécifiquement la diaspora noire des Amériques.

Selon Van Hear, tel que cité par Anteyebi-Yemini et Berthomière (2005), un phénomène diasporique peut être défini à partir de trois critères.

La dispersion de la population depuis la terre d'origine dans deux ou plusieurs territoires;

La persistance de la présence à l'étranger bien que l'exil ne soit pas nécessairement permanent puisque des mouvements entre la terre d'origine et de nouveaux pays de résidence peuvent se développer;

L'existence d'échanges – sociaux, économiques, politiques ou culturels – entre et parmi les populations spatialement séparées composant la diaspora. » (Anteyebi-Yemini et Berthomière, 2005 : 14).

Selon Cohen, cité dans Anteyebi-Yemini et Berthomière (2005), un phénomène diasporique implique six éléments pour des communautés culturelles expatriées qui :

Sont dispersées depuis un centre originel vers au moins deux espaces « périphériques »;

Maintiennent une mémoire même mythique de la terre d'origine;

Ressentent qu'elles ne sont pas - et peut-être ne peuvent pas - être totalement acceptées dans leur pays d'accueil;

Voient dans leur terre ancestrale un lieu de retour au moment opportun;

Sont engagées dans le maintien ou la restauration de la terre d'origine;

Pour lesquelles la conscience et la solidarité du groupe sont fortement définies par les liens communs avec la terre d'origine. (Anteyebi-Yemini et Berthomière, 2005 : 11).

Selon Chivallon (2005), lequel a étudié un type particulier de diaspora, la diaspora noire des Amériques, cette dernière serait constituée de trois entités bien distinctes qui reflètent trois cas de figure diasporique.

Il est possible de ramener cette diversité d'interprétations à trois modèles principaux qui vont doter la notion de diaspora de significations particulières. Le premier modèle, qualifié ici de classique, s'apparente à celui illustré par la diaspora juive. Il insiste sur le caractère forcé de la diaspora depuis un territoire d'origine, l'Afrique ancestrale, revendiqué comme référence commune. Le second modèle est celui de la diaspora « hybride ». Formulé récemment dans le sillage des mouvances postmodernes, il forme un contrepoint à cette imagerie de la communauté restée solidaire. Il trouve dans l'expérience noire du Nouveau Monde matière à déceler une mobilité qui ne relèverait plus de la simple disposition géographique, mais d'une capacité permanente à l'ouverture et au changement, loin de toute revendication communautaire avérée. Le troisième modèle, celui de la « non diaspora », refuse l'emploi du terme. La violence de l'histoire sur les plantations esclavagistes a rendu impossible un travail achevé de reconstruction communautaire. La conscience collective se disperse en même temps que se perd jusqu'au souvenir de l'Afrique. (Chivallon, 2005 : 321 - 322)

Il se dégage de ces définitions un premier constat : un groupe social issu d'un mouvement migratoire se reconnaissant une identité paranationale incarne un rapport à la citoyenneté qui est différent au sein d'un État-nation de l'identité citoyenne mise en œuvre par le ou les groupes identitaires dominants se définissant principalement en fonction des paramètres de l'espace politique de l'État-nation. Cette situation induit, pour la population diasporique, une représentation élargie de ce que citoyenneté veut dire, puisque la communauté en situation de diaspora se perçoit ou projette une appartenance sur au moins deux espaces nationaux différents : celui de l'espace d'origine et celui ou ceux des espaces de migration diasporique.

Un deuxième constat se dégage : une population diasporique, qui l'est de gré ou de force, représente une coupure, c'est-à-dire, un bris de continuité dans la co-définition et dans la participation au vivre ensemble de son système politique, culturel et socioéconomique d'origine. Bon gré, mal gré, chaque entité - nationale d'origine et communautaire de déplacement - se trouve à évoluer de façon autonome et différenciée. De plus, même si la culture d'origine reconnaît politiquement la ou les communautés diasporiques issues d'un mouvement migratoire de son espace national.

elle ne peut que constater que les entités diasporiques forment un tout différencié de l'ensemble représenté par les populations composant son espace national.

Une telle situation amène Dufoix (2005) à porter un regard critique sur la vision « naturaliste » de la notion de diaspora mise en scène par plusieurs auteurs et surtout par des représentants diasporiques. Pour Dufoix, la notion de diaspora comporte un certain nombre d'illusions : par rapport à une essence culturelle, sur ce que communauté veut dire, sur le sentiment de continuité qui est présenté sans discernement par le seul fait que des gens partagent un héritage biologique et culturel. La notion de diaspora représente un construit culturel qui émerge en fonction des besoins, des problèmes, des urgences, des aspirations et des intentions propres à chaque communauté diasporique.

Les situations diasporiques s'expliquent de différentes façons. Cohen (1997) propose une typologie pour qualifier les différents cas de figure rencontrés. Cohen mentionne, pour chacune des catégories, un ou des cas de populations illustrant les phénomènes observés. Il y aurait :

Les diasporas de victimes qui sont représentées par les populations africaine et arménienne;

Les diasporas économiques de main-d'œuvre, à l'image de la migration indienne;

Les diasporas économiques à vocation marchande, à l'image des populations migrantes chinoise et libanaise;

Les diasporas culturelles, caractérisant le cas des migrations issues de la région des Caraïbes.

Cette typologie n'épuise pas les cas de figure. À titre indicatif, elle ne tient pas compte des migrations associées à des modes de vie de populations dont l'identité culturelle est marquée par l'itinérance, tel le mode de vie des Gitans. Selon Clifford, tel que rapporté par Anteby-Yemini et Berthomière (2005), ces traveling cultures

donnent lieu à une autre réalité de la composition de la diversité des formes de vivre ensemble à l'échelle planétaire.

Diasporas are positioned somewhere between « nations-states » and « traveling-cultures » in that they involve dwelling in a nation-state in a physical sense, but traveling in an astral and spiritual sense that falls outside the nation-state's space/time zone. (Clifford, dans Anteby-Yemini et Berthomière, 2005 : 12)

Le phénomène diasporique implique une recomposition des rapports de l'État-nation avec ses citoyens. Pour Prévélakis (2005), la diaspora existe avant l'État-nation et contre ce qu'il appelle « l'idéologie géographique » qui le caractérise. Prévélakis introduit l'idée de réseau en tant qu'élément fondamental dans le cadre d'un monde qui précède la situation nationale ou postnationale dans lesquels les diasporas évoluent.

Une diaspora n'est autre qu'un héritage constitué génération après génération. Ce qui est transmis est une extraordinaire capacité collective de résister aux obstacles de la distance. Contrairement aux sociétés locales, qui vivent et survivent grâce à la cohabitation fondée sur la proximité physique ou aux sociétés nationales dont la cohésion est due à la structuration de l'espace géographique, les diasporas sont des réseaux sociaux qui se maintiennent malgré la distance qui sépare leurs éléments (les communautés), grâce à la proximité identitaire. Cette proximité est constamment entretenue par la circulation matérielle et symbolique. C'est dans cette circulation que réside le grand secret des diasporas. (Prévélakis, 2005 : 120)

Enfin, la notion de diaspora implique un mouvement de création de formes institutionnelles. Au-delà du phénomène migratoire, du mouvement de localisation du point « A » au point « B », au-delà du phénomène culturel de l'héritage d'une culture à faire exister dans le monde vécu, il existe aussi un mouvement d'appropriation et de prise en charge de sa destinée par une population, mouvement qui se traduit par une dynamique sociale (de réseautage et de communauté), par la production de mécanismes institutionnels (organisations, ensemble de valeurs, règles formelles et informelles, imaginaire collectif, culture propre) qui font vivre le groupe au-delà de

ce que l'héritage initial avait relégué aux migrants. Nous sommes bien en face de cultures vivantes qui maintiennent une dynamique de développement de leur capacité d'être. Cette dimension institutionnelle est rappelée par Schnapper pour rendre compte de l'importance de développer la recherche sur le phénomène diasporique pour mieux comprendre la complexité de la mondialisation.

Pour rendre opératoire le concept de diaspora dans la recherche, il faut le réserver aux populations qui maintiennent des liens institutionnalisés, objectifs ou symboliques, par-delà les frontières des États nations. Son utilisation permet alors de s'interroger, à travers l'analyse de la valeur positive désormais accordée à la diaspora, sur nombre de phénomènes qui caractérisent la fin de notre siècle : l'affaiblissement des États nations, la transnationalité accrue des échanges de toute nature, l'élaboration des nouvelles formes d'organisation politique, économique et les identifications à des collectivités historiques qui ne sont pas organisées par l'État. (Schnapper, 2005 : 48).

Schnapper nous invite à la prudence méthodologique afin de ne pas dénaturer la portée du concept de diaspora. Il rappelle aussi l'importance de creuser le phénomène diasporique pour comprendre comment le monde actuel, sous les apparences de grandes tendances uniformisantes symbolisées par le terme mondialisation, continue de se développer dans la complexité et l'hétérogénéité.

Pour qualifier le phénomène diasporique, nous retenons les trois critères de Van Hear, en termes de dispersion, de volonté de former une communauté à l'extérieur du lieu d'origine et de maintenir des relations vivantes avec la terre d'origine. Nous élargissons cette base en tenant compte du fait que la migration peut être vécue de façon différente par les populations déplacées entraînant une adhésion forte, faible ou absente à l'égard de la communauté d'origine (apport de Chivallon). Nous retenons aussi que la formation d'une diaspora peut répondre à un besoin de structuration culturelle d'une communauté de migrants (la notion de diaspora culturelle évoquée par Cohen). Enfin, nous empruntons à Prévélakis et à Schnapper l'idée qu'une diaspora est un groupe vivant dont le mode de fonctionnement repose à la fois sur les

notions de communauté et de réseau au sein desquels se crée de l'institutionnel (organisations, normes, valeurs, référents normatifs, imaginaire collectif et symbolique) et donc une vie culturelle, au sens anthropologique du terme.

1. 2. 2 La diaspora haïtienne

Géographiquement, Haïti est situé dans la région des Caraïbes où le phénomène diasporique prend un nom spécifique et une forme particulière. Chivallon (2004) décrit dans son ouvrage *La diaspora noire des Amériques : théories et expériences à partir de la Caraïbe*, trois types de situation diasporique pour qualifier les migrations issues des déplacements de personnes noires à partir de l'espace des Caraïbes. La caractéristique fondamentale de toutes les formes de diaspora noire réside dans l'origine africaine de celles-ci. La diaspora « hybride ou culturelle », issue de populations noires des Caraïbes, constituerait une « deuxième strate de la diaspora et non pas la diaspora en elle-même ». (Chivallon, 2004 : 95) La première strate serait représentée par les migrants soumis à l'esclavage ayant été forcés de quitter l'Afrique, qui auraient toujours conscience de leur origine africaine et qui porteraient le désir de retourner dans les terres d'origine. La deuxième strate serait constituée à partir de cette population d'origine africaine qui, devenue population d'un espace national autonome, déciderait, pour divers motifs, de quitter son pays pour migrer vers les Amériques, l'Europe ou l'Afrique.

L'histoire de la diaspora haïtienne remonte à la fin du XIX^e siècle. Elle correspond, dans un premier temps, au mouvement migratoire qui s'est effectué d'Haïti vers des îles voisines. Dans une présentation réalisée dans le cadre d'une conférence donnée à l'Institut international de développement de la recherche du Canada en 2005. Backer résume ce mouvement migratoire en quatre temps bien distincts :

1930s, 40s and 50s: Cuba, French Guyana, Dominican Republic; Primarily rural population, field labourers et sugar cane cutters;

1960s and early 1970s: US (Northeast), Canada, French-speaking Africa, France (later to US or Canada), Bahamas; Professionals, “brain drain”;

Late 1970s and early 80s: US (Florida), Bahamas, Turks and Caicos; Economic migrants primarily from the North (Cap-Haïtien, Port-de-Paix, La Tortue) and vicinities;

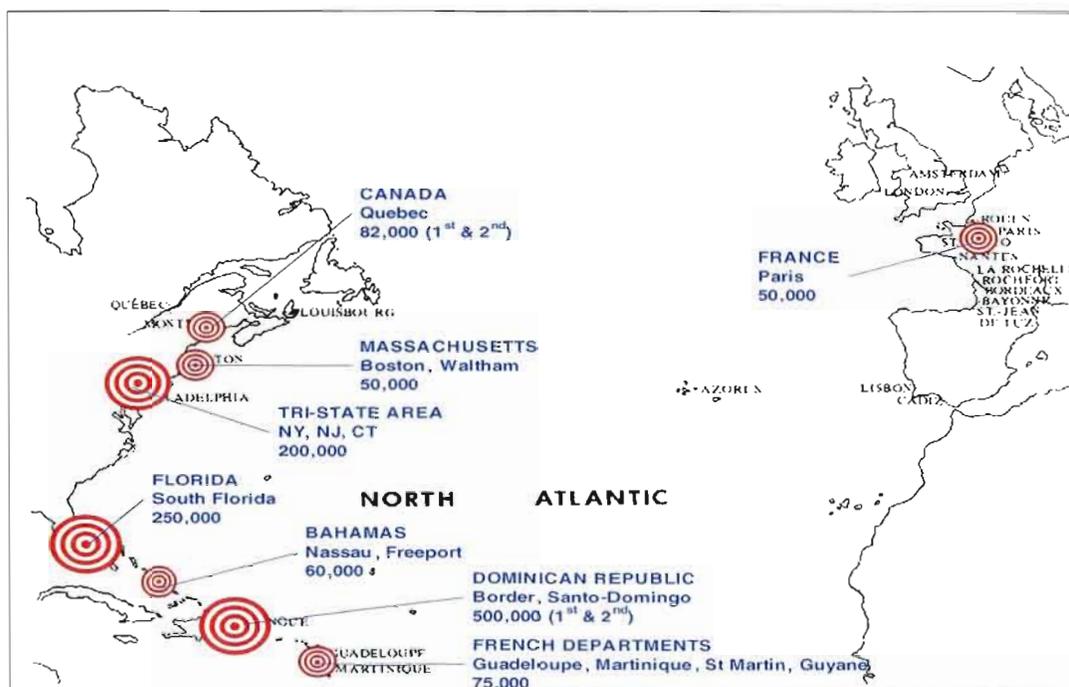
Late 1990s/Early 2000s: Siphoning off by Canada of our “best and brightest”; Age range: between 25 and 40; Professionals, “brain drain”; Middle management in private sector affected. (Backer, 2005 : Diapositive # 3).

L’émigration des Haïtiens s’est essentiellement réalisée pour des motifs politiques et économiques. À l’arrivée de François Duvalier au pouvoir, en 1957, des Haïtiens, dont nombre d’intellectuels et de professionnels, ont quitté le pays pour échapper à des persécutions politiques. Nicolas (2002), dans son ouvrage *intitulé Espaces urbains dans la diaspora haïtienne*, mentionne les effets de la répression de Duvalier sur des Haïtiens.

La répression a pour conséquence un véritable exode forcé qui s’est produit par des vagues successives : des Haïtiens de tous les milieux sociaux et professionnels fuient le régime politique et la désastreuse situation économique (...) pour échapper à la mort, à la prison ou à la misère. On parle de plus d’un million d’Haïtiens dispersés sur trois continents (Europe, Afrique et Amérique) et, par conséquent, d’une diaspora haïtienne (...) (Nicolas, 2002 : 8)

La carte suivante, issue des travaux présentés par Backer (2005), donne un aperçu de la répartition spatiale de la diaspora haïtienne.

Carte 2 : Localisation spatiale de la diaspora haïtienne



La diaspora haïtienne est dispersée en Amérique centrale, en Amérique du Nord et en Europe, principalement en France. Le ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (2004) présente les données suivantes pour dénombrer cette population. Il y aurait deux millions d'Haïtiens à l'extérieur d'Haïti dont :

- 1 200 000 personnes aux États-Unis et au Canada (principalement au Québec);
- 150 000 personnes en Europe;
- 350 000 personnes en République dominicaine;
- 300 000 personnes aux Caraïbes et en Guyane.

Il n'existe pas de regroupement formel des communautés haïtiennes vivant à l'extérieur d'Haïti. Il existe par contre des réseaux informels qui sont en interaction les uns avec les autres sur différentes dimensions : économique, politique, culturelle. À titre d'exemple, en 2004, des travaux ont été réalisés conjointement entre différentes diasporas haïtiennes pour la réalisation de la *Conférence de la diaspora haïtienne à Montréal* (Focal, 2004).

La conférence visait principalement trois résultats :

Permettre au gouvernement du Canada de manifester sa volonté politique de resserrer sa collaboration avec la diaspora haïtienne;

Recueillir les commentaires de la diaspora sur le Cadre de coopération intérimaire;

Dresser la liste des idées, des préoccupations et des suggestions de la diaspora sur son rôle et son implication dans la mise en oeuvre du CCI. (Fondation pour les Amériques, 2004 : 5)

À cette conférence étaient présentés les contours d'une organisation internationale se donnant pour mission de réaliser l'unité des diasporas haïtiennes.

L'activité d'envergure du Congrès mondial haïtien devrait se tenir une fois par année à Montréal (première semaine de juillet à partir de 2005) et nous envisageons de faire ainsi de chaque première semaine de juillet, à toutes les années à venir, le moment de l'activité annuelle principale. Dès la première manifestation prévue, nous voudrions convier des délégués d'une vingtaine des lieux principaux de nos diasporas pour réfléchir ensemble à ce que nous sommes, sous le thème « Les Haïtiens dans le monde »; délégués des EUA en ciblant les mégapoles de New York, Boston, Miami, Chicago et Los Angeles...; d'Europe, en représentation de nos communautés en France, Allemagne, Belgique, Italie...; du Québec avec les villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull et du Canada avec Ottawa, Toronto et Vancouver...; des continents africain et d'Amérique latine; des communautés de la Caraïbe : Martinique, Guadeloupe, Cuba, République dominicaine... des Guyanes... (Et évidemment de nombreuses délégations représentatives des différents espaces au pays). L'objectif y sera de faire, en juillet 2005 donc, dans ce tout premier congrès, le point des connaissances sur les environnements de chacun des groupes présents afin de commencer l'inventaire

de nos diasporas et d'esquisser les grandes lignes des actions communes à mener année après année. (Congrès mondial haïtien, 2004 : Site web)

Cette conférence a permis l'identification de dix grandes recommandations :

1. Créer, au sein du gouvernement, un «point de contact / secrétariat central» pour la gestion des relations avec la diaspora;
2. Faciliter la création d'un point de rencontre de la diaspora;
3. Appuyer le bénévolat de la diaspora;
4. Encourager des jeunes professionnels et des acteurs non traditionnels de la diaspora à participer au développement d'Haïti;
5. Programmes d'investissement;
6. Promouvoir l'image de la diaspora en Haïti;
7. Organiser une rencontre annuelle avec la diaspora;
8. Envois d'argent (transferts);
9. Coordination avec les États-Unis et la France ;
10. Coûts. (Fondation pour les Amériques, 2004 : 7 - 10).

En 1995, le gouvernement d'Haïti reconnaît l'importance des communautés haïtiennes de la diaspora en regroupant symboliquement ces dernières au sein d'un dixième département, lequel s'ajoute aux dix départements d'Haïti. De plus, un ministère des Haïtiens vivant à l'étranger a été créé en 1994.

Haïti estime que deux millions de ses ressortissants vivent à l'étranger, soit un quart de la population vivant en Haïti. Ils ont trouvé refuge principalement aux États-Unis, dans le reste des Antilles et en Europe.

À Haïti, un dixième département leur a même été attribué, en plus des neuf que compte le pays. Ces réfugiés sont surnommés « les Haïtiens du X^e département ». À son retour d'exil, en 1994, le président Jean-Bertrand Aristide a décidé d'ouvrir un ministère à leur intention, tant leur influence lui a paru importante à l'étranger.

D'après le ministre des Haïtiens vivant à l'étranger, entre 300 000 et 350 000 Haïtiens de la diaspora viendraient, par an, en visite dans leur pays natal. Leur apport économique est également considérable : ils aident leurs familles à survivre. Leurs envois pécuniaires s'élèveraient à 1,5 milliard de dollars par an. (Radio-Canada, 2006 : Site web)

Concrètement, les Haïtiens de la diaspora comptent sur un statut légal particulier vis-à-vis de la mère patrie, tel qu'en rend compte le libellé d'une loi votée en 2002 à cet effet par le gouvernement d'Aristide.

Sur proposition du Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger, après délibération en Conseil des Ministres ; Le Pouvoir Exécutif A proposé Et le corps Législatif a voté la loi suivante :

Article 1.- Tout Haïtien d'origine jouissant d'une autre nationalité et ses descendants sont :

- a) dispensés de visa haïtien pour entrer ou sortir d'Haïti;
- b) dispensés de l'accomplissement des formalités du Permis de séjour et du paiement des taxes y afférentes;
- c) dispensés de l'accomplissement des formalités du Permis de Travail, du permis de l'emploi et du paiement des taxes y afférentes;
- d) dispensés de l'accomplissement des formalités liées à la licence des Étrangers et du paiement des taxes y afférentes;
- e) éligibles tant à la fonction publique qu'au marché de l'emploi, sauf dans les cas expressément interdits par la Constitution;
- f) dispensés de l'autorisation du Ministère de la Justice pour acquérir toutes propriétés immobilières;

- g) autorisés à acquérir en zone urbaine toute propriété immobilière avec une superficie ne dépassant pas 3 ha 87, soit l'équivalent de trois (3) carreaux de terre;
- h) habilités à jouir pleinement des mêmes droits sur la succession que tous les Haïtiens autorisés, en cas de vente aux enchères par la voie parée, à se proclamer adjudicataire de l'immeuble affecté au paiement de sa créance et des déclarations de commandes peuvent être faites en sa faveur.

Article 2.- La présente Loi abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous décrets-Lois ou dispositions de décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publiée et exécutée à la diligence des Ministres des Haïtiens vivant à l'étranger, des Affaires Étrangères, de la Justice, des Finances et de l'Intérieur, chacun en ce qui le concerne. Donnée à la Chambre des Députés, le mercredi 26 juin 2002, An 199 de l'Indépendance. (Haïti échanges, 2006 : Site web)

1. 2. 2. 1 La population haïtienne au Québec et à Montréal

En 2001, la population haïtienne au Canada est évaluée à 82 280 personnes. Au Québec, elle est de 74 370 personnes et de 54 485 pour l'île de Montréal (Boucard, 2004).

Des migrants haïtiens s'installent au Québec et à Montréal à partir des années 1960. Plusieurs vagues d'immigration sont observables. La plus importante survient dans les années 1970. Il est à noter que le profil des immigrants change au fil des différentes périodes et que l'intégration de ces dernières au sein de la communauté d'accueil évolue au fil des transformations socioéconomiques qui surviennent dans le pays d'accueil. Icart (1995) résume ainsi les grandes tendances de l'immigration haïtienne au Québec et à Montréal.

Il faut remonter au début des années 60 pour parler véritablement d'immigration haïtienne au Québec, bien qu'il y ait eu des contacts et des échanges entre les deux sociétés depuis bien plus longtemps. Vers cette époque, l'immigration au Québec (tout comme dans tout le Canada) commence à se diversifier après avoir été pendant longtemps composée presque exclusivement de courants provenant d'Europe. C'est aussi la période durant laquelle l'immigration devient un enjeu

démo-linguistique important pour la seule province francophone de la Confédération canadienne. Haïti de son côté a connu deux grandes périodes migratoires. Sous l'occupation américaine (1915-1934), on observe d'importants mouvements de saisonniers agricoles vers d'autres pays de la Caraïbe. Sous la dictature duvaliériste (1957-1986), malgré la persistance de ces mouvements saisonniers, on remarque surtout les migrations permanentes vers l'Amérique du Nord, principalement les États-Unis. Une branche de ce courant se dirige un peu plus au Nord, vers le Québec.

Au début, ce mouvement impliquait surtout des professionnels des services sociaux, de l'éducation et de la santé. D'un côté, ces personnes subissaient la répression duvaliériste en Haïti et, de l'autre, leurs compétences étaient recherchées par l'impressionnant effort de modernisation du Québec à cette époque, la Révolution tranquille. Au début des années 70, la répression changeant de cible en Haïti et les besoins en main-d'œuvre du Québec évoluant, ce courant a été constitué en majorité de cols bleus qui sont arrivés en nombre plus important. La grande vague migratoire a eu lieu entre 1971 et 1980. De 1974 à 1989, les Haïtiens ont constitué le plus important groupe d'immigrants à arriver au Québec. En 1991, Haïti occupait le deuxième rang, après l'Italie, comme pays de naissance de la population immigrée dans la région métropolitaine de Montréal. On peut noter une certaine surféminisation de ce flux migratoire, les femmes représentant 56 % de l'ensemble des arrivants. Si l'on peut observer des poches assez importantes dans certains quartiers francophones de l'Île de Montréal, notamment à Montréal-Nord et à Rivière-des-Prairies, mais aussi à Ahuntsic, Bordeaux-Cartierville, Rosemont-Petite-Patrie, Villeray-St-Michel, Saint-Léonard ou Parc-Extension, il n'y a cependant pas véritablement de "quartier haïtien" à Montréal. (Icart, 1995 : 1 - 2)

Au plan socioéconomique, le recensement canadien de 2001 indique que la population haïtienne de 15 ans et plus dispose d'un revenu individuel moyen de 18 835 dollars contre 28 258 dollars pour le revenu individuel moyen de l'ensemble de la population montréalaise de 15 ans et plus (Boucard, 2004). Les chiffres parlent d'eux-mêmes, la population haïtienne de Montréal est en général plus pauvre que les autres populations présentes dans cet espace métropolitain.

Dans le portrait dressé par Boucard (2004) sur l'action communautaire de la communauté haïtienne de Montréal, il recense, pour 2002, l'existence de 52 organisations réparties entre 35 groupes communautaires et 17 églises. De plus,

même si la communauté ne dispose pas d'une organisation fédérative, il dénombre la présence d'au moins neuf entités, lesquelles cumulent, sous une forme ou une autre, une plate-forme propice à la concertation entre personnes de la communauté.

1. 2. 2. 2 Le développement initié par des diasporas

Comment qualifier et prendre en considération l'impact des diasporas sur le développement et sur les actions de coopération internationale ? Il s'agit là d'un champ nouveau d'intérêt pour les gouvernements et le monde des affaires. Les grandes institutions financières internationales se penchent sur l'importance des transferts de fonds issus des diasporas. Selon une étude menée par le Fonds monétaire international (FMI) en 1999, les transferts de fonds effectués par les migrants vers des pays en voie de développement se chiffrent à plus de 100 milliards de dollars US. La quantité réelle de ressources s'élève à plus, puisque le calcul effectué par le FMI ne tient pas compte des transferts en nature, ni des envois qui échappent aux circuits dits formels (Penent, 2003).

Plusieurs chercheurs ont analysé l'impact des transferts sur les populations des pays d'origine : par exemple, l'étude de Fullilove et Flutter (2004) sur la diaspora australienne ou encore celle de Balasubramanyam et Wei sur la diaspora indienne (2005). Pour la région de la Caraïbe, un document de politique produit pour la Fondation canadienne pour les Amériques a été réalisé par Nurse (2004). Ce rapport synthèse porte sur l'analyse du lien existant entre « développement, migration et diaspora ». Selon ce rapport, les efforts de la diaspora caribéenne sont importants et nécessaires, mais ne peuvent, à eux seuls, faire la différence. S'ils sont un baume en raison de la baisse des formes d'investissements liés à la coopération centralisée, ils doivent s'insérer dans une stratégie de développement capable d'orienter et de structurer positivement les transferts provenant de la diaspora.

There are important challenge and opportunities with the growth of the diasporic economy. It calls for a strategic approach to improve the development options for labour-exporting countries. However, the key issue is that grow of the diasporic economy does not change the fundamental structure and workings of peripheral economies. In this sense diasporization is likely to further peripheralize regions like the Caribbean. (Nurse, 2004 : 10)

Dans une étude publiée en 2003, Guilmoto et Sandron mentionnent que « la première fonction des envois de fonds est d'abord de permettre aux familles d'assurer leurs besoins essentiels : se nourrir, se vêtir, se loger, puis se soigner et scolariser les enfants » (Guilmoto et Sandron, 2003, p. 123). Ces fonds permettent de résoudre ou du moins de réduire l'ampleur de certains problèmes sociaux sur lesquels l'État du pays aidé par la diaspora tarde à intervenir. Ces auteurs observent que la contribution des migrants en termes de développement social prend une dimension importante. En effet, « dans les zones les plus pauvres, [...] les migrants sont les seuls à pouvoir favoriser la construction d'une école ou d'un dispensaire au sein d'un village ou d'un quartier » (Guilmoto et Sandron, 2003 : 128).

Somme toute, les impacts sur le développement socioéconomique ne sont pas aussi importants qu'on pourrait le penser. Selon Penent :

L'impact des transferts des travailleurs migrants sur le développement économique des pays d'origine comporte des limites. Les facteurs clés du développement économique, tels qu'énoncés classiquement, à savoir l'investissement, l'équipement, les infrastructures, l'énergie et les télécommunications, la bonne gouvernance et le renforcement juridique, ne sont pas les secteurs habituels d'intervention des migrants... Il semble que les transferts financiers de migrants ont l'avantage indéniable d'être beaucoup plus stables que les capitaux privés. Ils exercent un effet stabilisateur car ils augmentent dans les périodes de crise économique, au moment où, à l'inverse, les capitaux spéculatifs s'échappent. (Penent, 2003 : 7)

Toujours selon Penent, les principaux secteurs touchés ou visés par l'épargne individuelle ou collective émanant de migrants à destination de leur pays d'origine

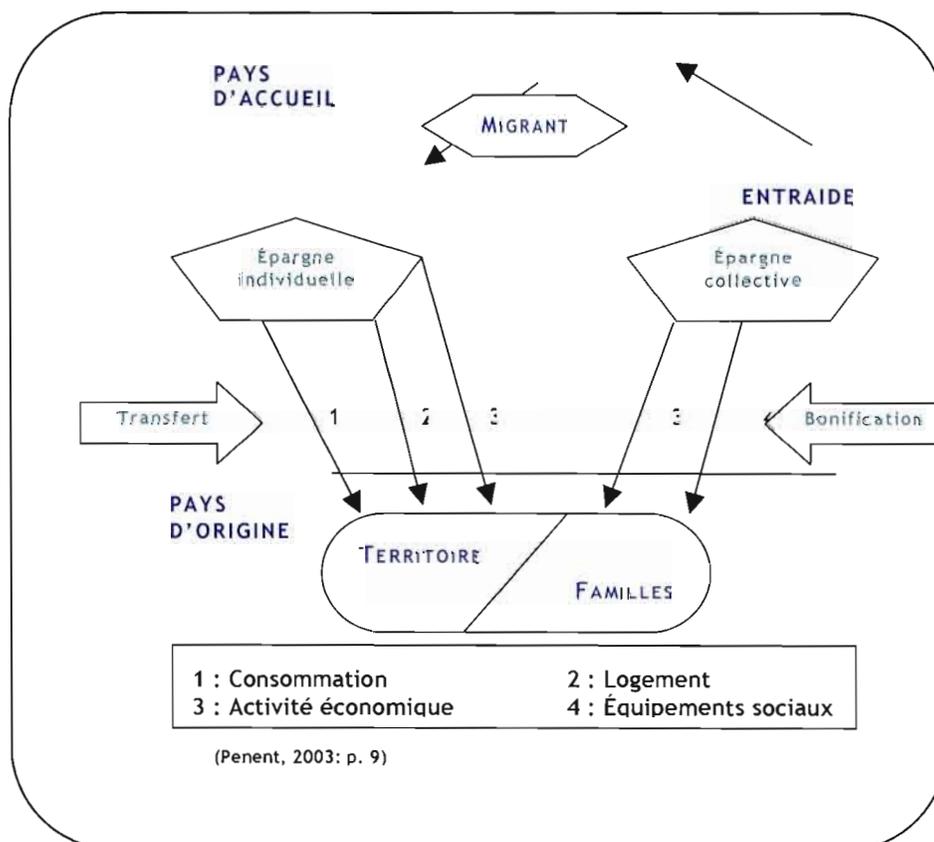
portent sur la consommation, le logement, les activités économiques (soutien à des PME, à des organisations sans but lucratif) et sur des équipements sociaux (écoles, services sociosanitaires, par exemple).

Le circuit formel de mobilisation a pour point de départ l'épargne qui est réalisée par des individus ou des familles. Les ressources financières mobilisées peuvent transiter directement auprès de vis-à-vis (individus, familles ou organisations) dans le pays d'origine ou être gérées au sein de structures intermédiaires de gestion de portefeuille ou de projets. Cette épargne est principalement destinée à des fins de consommation, de logement ou pour soutenir des activités économiques ou pour la mise en place d'équipements sociaux. Il est important de noter qu'une partie de l'épargne collective peut être redistribuée dans le pays d'accueil en fonction des besoins ou des urgences rencontrées dans la communauté ethnique ou au sein de la diaspora.

Les mécanismes de transferts utilisés sont pluriels. Ils passent par l'utilisation de sociétés de transferts de fonds à l'émission de mandats postaux, le recours aux systèmes bancaires, aux initiatives privées en passant par les transferts informels (par l'intermédiaire de déplacements de personnes par exemple) (Penent, 2003).

La figure suivante permet de résumer la situation rencontrée en matière de mobilisation des ressources.

Figure 1 : Circuit des transferts financiers d'une diaspora vers le pays d'origine



1. 2. 2. 3 Soutien au développement d'Haïti et diaspora haïtienne

La diaspora haïtienne participe-t-elle au développement socioéconomique de son pays d'origine ? Selon Jean (1999), la diaspora haïtienne y participe sous au moins deux formes : les transferts privés ou collectifs et les visites touristiques. Les transferts privés d'argent de cette diaspora ont atteint la somme de 1 milliard de dollars US en 2005, dépassant ainsi l'aide publique au développement octroyée à Haïti. Les transferts étaient évalués, entre 1995 et 2001, à 623 millions de dollars US (Brisson-Lamaute, 2003).

1. 2. 2. 4 L'apport de la diaspora haïtienne montréalaise au développement d'Haïti

L'histoire de l'aide de la diaspora haïtienne montréalaise au développement d'Haïti remonte certes aux premières cohortes d'immigrants arrivés de ce pays pendant les années 1960. Nous savons peu de choses sur les modalités de transferts alors utilisées, sinon qu'elles prennent une forme dite « domestique » ou de famille à famille au début des années 1970 et plus organisée, collectivisée et « institutionnelle » par la suite. Cette aide, indique Midy, prend des formes diverses : « transferts d'argent et d'autres biens matériels à la parenté laissée derrière soi, contributions financières aux « œuvres » ou aux projets de son ancienne paroisse, de son ancienne école ou de son village natal ». (Midy, 2005, Site web).

Les transferts en argent vers Haïti transitent de plusieurs façons, dont l'utilisation de maisons de transferts de fonds.

On compte à Montréal une douzaine d'entreprises qui se consacrent, entièrement ou en partie, à faire parvenir à des personnes en Haïti des sommes que leur destinent parents ou amis. C'est un type d'institutions que l'on retrouve dans toute l'émigration haïtienne et l'idée originale est venue de la communauté de New York, où se trouve le siège social de la première de ces maisons de transferts, la HATREXCO (qui a aussi pignon sur rue à Montréal). Le système est simple : on remet une somme d'argent à une de ces maisons de transferts qui avise son correspondant en Haïti de verser l'équivalent à la personne désignée, moyennant certains frais bien sûr. Ainsi, même quelqu'un qui n'a pas de compte en banque peut recevoir facilement et sûrement de l'argent de l'extérieur. D'autres filières sont également utilisées : transferts bancaires ordinaires, mandats ou chèques expédiés par la poste, argent comptant remis à des personnes qui voyagent. (Icart, 1995 : 6)

Cette aide prend aussi la forme d'une contribution en termes de capital humain. Elle représente alors la mobilisation d'Haïtiens et Haïtiennes qui a été réalisée à partir des années 1970 pour appuyer le travail de coopération internationale à l'égard d'Haïti.

Sur ce point, Icart (1995) énumère un ensemble d'actions qui prennent place dès les années 1970.

Dès le début des années 70, certains organismes canadiens de coopération internationale ont fait appel à des Canado-Haïtiens, soit pour participer à la formation de leurs coopérants, soit pour siéger sur des jurys de sélection de projets, ou encore pour faciliter les contacts avec des groupes de base en Haïti. L'Église catholique a aussi beaucoup contribué à ce rapprochement : il y a en Haïti environ quatre cents missionnaires québécois (ce qui représente près du quart du clergé haïtien) engagés surtout dans l'éducation et la santé. Cette collaboration a permis à la communauté de mieux comprendre le langage et les enjeux de la coopération et d'être plus efficace lors de ses interventions dans ce domaine. Elle a également créé une synergie qui a renforcé des projets parrainés par la communauté, comme, par exemple, par la prise en charge de volets non couverts tels que l'envoi de coopérants volontaires ou encore le transport soit de matériel, soit de médicaments. Certains organismes canadiens de coopération internationale ont aussi accepté des Canado-Haïtiens à titre de coopérants en Haïti, ce qui a permis à plusieurs de reprendre contact avec le pays d'origine, ou même d'y retourner définitivement en faisant un atterrissage en douceur. D'autres programmes, comme, par exemple, le "TOKTEN" du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) ont aussi été utilisés aux mêmes fins. (Icart, 1995 : 6)

La systématisation des modalités de collecte de l'épargne de la population haïtienne québécoise se systématisent à partir des années 1980. Selon Midy :

On constate dans les années 1980 une évolution significative dans l'organisation de la solidarité haïtiano-canadienne. Elle passe, en partie, à travers des associations régionales, qui apportent leur appui financier au développement local, dans leur « pays » proche. Après la chute de la dictature des Duvalier en 1986, sont nés des organismes de développement haïtiano-canadiens à vocation nationale, qui s'engagent à recueillir des fonds au Canada, au profit de projets de développement à travers toute Haïti. Va alors s'ouvrir une nouvelle mission de la diaspora. (Midy, 2005, Site web)

Icart nous permet de cerner la diversité des mécanismes de mobilisation qui se mettent en place entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990.

Une cinquantaine d'associations de la communauté haïtienne intéressées à soutenir de petits projets de développement en Haïti effectuent régulièrement des transferts monétaires au profit de leurs répondants. Ces transferts collectifs proviennent soit d'associations communautaires ou professionnelles qui ont un volet de solidarité avec Haïti, soit d'associations vouées uniquement à l'aide au développement en Haïti. Dans ce second groupe, certaines se concentrent sur une problématique donnée (santé, environnement, éducation, communications, femmes... etc.), ou sur une institution bien précise (comme, par exemple, les Oeuvres de Mgr Romélus, les Amis du Père Aristide, les Anciens du Collège Notre-Dame...). D'autres, plus nombreuses, soit une trentaine, visent le développement d'un village ou d'une région donnée : les Amis de la Grande-Anse, le Regroupement des gens de Ouanaminthe, les Provinciaux du Nord-Ouest... Il semble que l'idée initiale de ce type d'association régionale soit aussi venue de New York où un groupe d'infirmières, ayant toutes fait leur stage à un hôpital du Cap-Haïtien, avaient décidé de se regrouper pour venir en aide à cette institution. Le mouvement s'est très vite répandu et la formule a eu un succès remarquable à Montréal où il existe aujourd'hui une "Confédération des associations régionales haïtiennes au Québec", la CARHAQ, qui vise notamment à coordonner les activités des différentes associations membres travaillant dans le domaine du développement régional et à contribuer à la réalisation de leurs objectifs spécifiques. La plupart des autres associations intéressées au développement en Haïti se sont regroupées autour du Fonds de développement Haïti-Canada, le FDHC, qui organise une campagne annuelle de levée de fonds commune. Les sommes recueillies (40,000.00 \$ en 1994) servent à permettre aux associations adhérentes de disposer de la contrepartie nécessaire pour présenter des projets au Fonds délégué AQOCI-Haïti. (Icart, 1995 : 7)

Les mobilisations entourant la chute de la dictature des Duvalier se concrétisent par des actions auprès du gouvernement canadien pour l'amener à modifier ses modalités de coopération d'aide bilatérale avec le gouvernement haïtien. Il est alors proposé de procéder par la coopération décentralisée, à partir d'un fonds spécial qui mobiliserait une enveloppe de l'ACDI et qui serait géré par une organisation québécoise de coopération internationale.

On est au début de 1986. Le pays entier mobilisé réclame le départ du président dictateur à vie. La milice des tontons-macoutes, également mobilisée et sur pied de guerre, remplit sa "mission", sans état d'âme : elle réprime la rue contestatrice, aveuglément, hommes et femmes, jeunes et vieux confondus. Au Québec, des membres de la communauté haïtiano-canadienne sollicitent un rendez-

vous avec les autorités canadiennes. Rendez-vous obtenu. La délégation demande l'interruption de l'aide bilatérale canadienne au gouvernement dictatorial. Décision aux effets pervers, donc non envisageable, répondent les interlocuteurs canadiens. Qu'à cela ne tienne, argumente la délégation de Montréal, que cette aide passe par le réseau des associations et ONG haïtiennes engagées sur le terrain dans le développement communautaire ! Proposition entendue et reçue. Le Fonds délégué AQOCI verra le jour l'année suivante. Un fonds créé par l'ACDI pour Haïti, dirigé par un organisme québécois, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), coordonné par un Haïtiano-Canadien et pourvu d'un comité consultatif mixte composé de 9 nouveaux et de 3 vieux Québécois (dits de souche). (Icart, *ibid.*)

De 1986 à 1995, le Fonds délégué AQOCI-Haïti encadre une partie des transferts de ressources de la diaspora haïtienne canadienne, québécoise et montréalaise. Le fonds demeure mal adapté aux besoins de la communauté et, au fil des ans, un projet prend forme de créer un organisme issu de la diaspora haïtienne montréalaise qui pourrait succéder au Fonds délégué AQOCI-Haïti. Ce projet voit le jour en 1995.

Le Fonds délégué-AQOCI fera officiellement place en 1995 au ROCAHD (Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement), une institution autonome de la communauté haïtiano-canadienne, qui réunit les acteurs et les ressources de la solidarité avec le peuple haïtien dans le domaine du développement. Les montants recueillis dans la communauté pour cet objectif sont augmentés par l'ACDI par un facteur multiplicateur variable. En somme, l'un fait l'autre - l'organisme mineur et assisté que fut le Fonds délégué-AQOCI, et le ROCAHD autonome et majeur qu'il devint- se révèle à l'évaluation une création originale et neuve de la coopération canadienne. Une première dans le monde du développement international, encore aujourd'hui sans pareille ! (Midy, 2005 : Site web)

Le ROCAHD constitue un objet important pour étudier les modalités de transfert de l'épargne individuelle et collective de la diaspora haïtienne canadienne vers Haïti. Comme l'indique Icart (1995), la création du ROCAHD constitue une nouvelle ère dans les échanges s'établissant entre la communauté haïtienne de Montréal, le gouvernement canadien et Haïti.

La mise sur pied du Fonds délégué va ouvrir une ère nouvelle et contribuera grandement à établir un véritable partenariat entre la communauté canado-haïtienne et les organismes de coopération oeuvrant en Haïti. De ce Fonds est née l'idée, toujours en chantier, d'une coalition regroupant les associations canado-haïtiennes, des organismes canadiens de coopération internationale, des syndicats québécois, des églises et des centres communautaires haïtiens. Réunir donc, dans une même structure et sur une base paritaire, les principaux intervenants non gouvernementaux en matière de coopération. Cet effort concerté viserait à favoriser, parmi les associations haïtiennes, l'émergence de véritables institutions pouvant permettre à la société civile haïtienne de se doter de structures solides. L'analyse de ce réseau, qui fonctionne déjà de manière informelle et a même quelques réalisations à son actif, est que la force de la société civile constitue un élément fondamental pour la démocratie et le développement, perçus comme deux aspects d'un même processus, la prise en charge d'un peuple par lui-même. (Icart, 1995 : 8)

L'organisme n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique, pas plus d'ailleurs que les transferts de ressources issues de la communauté haïtienne canadienne vers Haïti.

Il est difficile d'évaluer en dollars et avec précision les ressources qui sont transférées vers Haïti. Par contre, l'étude du ROCAHD permettra de comprendre comment fut mise en place une structure de la société civile pour intervenir dans des activités de coopération décentralisée vers Haïti. Une telle étude permettra aussi de sonder les motivations qui incitent les donateurs de l'aide à Haïti à agir de la sorte. Sur ce point, Midy avance l'explication suivante :

Les efforts de solidarité autonomes de la communauté haïtiano-canadienne sont animés par un engagement doublement citoyen. D'un côté, en tant que citoyens canadiens d'origine haïtienne, nous contribuons au sein de notre nouveau pays à la réalisation des objectifs canadiens de coopération internationale, tout en contribuant en retour à les faire évoluer vers une perspective de solidarité internationale. De l'autre côté, en tant qu'Haïtiens devenus Canadiens, nous nous reconnaissons un devoir de solidarité envers notre peuple (Midy, 2005 : Site web).

Pour Icart, l'implication de la diaspora haïtienne montréalaise est animée par deux logiques d'action : une première, dite de solidarité avec le pays d'origine ; et une deuxième, de construction d'une communauté au sein de la société d'accueil pour faciliter une opération d'intégration qui, si elle allait de soi dans la décennie 1960, est devenue plus difficile selon les termes d'Icart au fil des décennies.

Se définir comme communauté haïtienne de Montréal, c'est au fond se réclamer d'une double appartenance, Montréal et Haïti. Par conséquent, pour se tenir vraiment debout, il faut bien être capable de s'appuyer solidement sur ses deux jambes. De fait, l'attachement au pays d'origine et l'intégration au pays d'accueil varient dans le même sens... Cela ne garantit absolument pas que l'insertion de nouveaux arrivants puisse se réaliser de façon complètement harmonieuse, sans heurts, sans conflits, sans tensions. Cependant, la véritable question, du point de vue de l'intégration, est de se demander comment la solidarité avec le pays d'origine aide à maintenir les groupes primaires dans une communauté d'immigrés, groupes primaires dont la cohésion pourrait soutenir les efforts d'intégration à la société d'accueil. (Icart, 1995 : 4).

1. 3 Motivations et aide au développement en contexte de coopération décentralisée

Dans cette section, nous allons nous pencher sur les motivations des acteurs sociaux qui interviennent dans le cadre de la coopération décentralisée. Notre but est de comprendre ce qui pousse des individus de la diaspora haïtienne montréalaise à contribuer au développement d'Haïti par l'intermédiaire du ROCAHD. Pour atteindre cet objectif, nous avons choisi de travailler à partir de travaux qui sont spécialisés sur la question des motivations des donateurs et sur la motivation de donner en contexte de coopération Nord-Sud. Dès lors, il ne s'agit pas dans cette section de réfléchir sur la question théorique du don et d'entrer dans les débats sur le don tels que mis en scène par les travaux de Mauss (1924), de Malinowski (1922), de Caillé (2000) ou de Godelier (1996).

Qu'est-il entendu par motivation ?

En sociologie : « on dira que les motivations sont les forces qui déterminent les actes d'un individu » (Akoun et Ansart, 1999 : 353). En psychologie, la motivation désigne un : « processus inféré, non directement observable, qui incite un individu à émettre des comportements, à poursuivre un but. Énergie ou force qui pousse les individus à agir ». (Goulet, 2006 : Site web). L'individu peut être incité à agir en fonction d'une motivation externe, liée à son environnement, d'une motivation interne, associée à la satisfaction de soi, ou d'une motivation dite vicariante, c'est-à-dire : « produite par l'observation des autres et surtout par les conséquences de leurs comportements » (Goulet, 2006 : En ligne).

Nous étendons au comportement collectif les définitions psychologique et sociologique utilisées pour décrire le comportement individuel. La motivation collective consisterait dans les forces qui déterminent les actions organisées ou conflictuelles et ces forces feraient appel à des processus dits internes, externes ou vicariants (combinaison des motifs internes et externes).

Dès lors, l'étude de l'aide en matière de coopération internationale mettrait en scène des motivations qui s'actualiseraient dans des individus, le cas du don personnel, et dans des groupes ou des collectifs : le cas du don transitant par des collectivités, tel le don mis en scène par une diaspora agissant consciemment en ce sens ; et le cas du don transitant par des organisations, à l'image du don transitant par une organisation, telle le ROCAHD.

1. 4 Motivation et la question de l'aide internationale

Pour étudier les relations entre la motivation et l'aide, on peut poser la question suivante. Qu'est-ce qui pousse un individu, un groupe, une organisation ou un pays à

poser le geste de l'aide ? À première vue, il semble difficile de répondre à une telle question car il n'y a pas une seule raison qui justifie l'aide dans la coopération.

Selon Gabas (2002), les motivations qui incitent à l'aide internationale sont plurielles et pas nécessairement liées à l'idée d'appuyer ou de favoriser le développement : « il n'y a pas de raison unique et louable à l'existence de cette aide, mais une série d'incitations qui s'imbriquent, plus ou moins éloignées du développement et qui ont bien sûr des effets souvent entropiques de par leur conjonction » (Gabas, 2002 : 47).

Parmi les explications évoquées pour interpréter le comportement de l'aide, nous retrouvons, nous indique Gabas, la thèse développée par Hannah Arendt selon laquelle l'aide constitue un comportement intrinsèque au fait de vivre en société. Vivre en société impliquerait en soi le comportement de l'aide. Donner, c'est le moyen « de créer du lien social... de reconnaître l'existence de l'autre, de son importance » (SORGEM, 2001 : 12). À contrario, nous indique Gabas, la thèse d'Adam Smith défend l'idée que l'aide découle de la peur de l'autre. On l'aiderait pour modifier une situation dangereuse, l'aide aux personnes démunies par exemple, afin d'assurer ce faisant sa propre sécurité : « on retrouve dans les représentations sociales du don l'idée récurrente « qu'on donne pour se donner bonne conscience », pour se libérer d'une culpabilité fondamentale » (SORGEM, 2001 : 12).

Enfin, le don peut servir de démonstrateur : il permettrait d'afficher un statut, de se mettre en valeur : « une éthique du don peut cacher un désir de domination du donateur sur le bénéficiaire, un désir de montrer son statut de supériorité et par là marquer une compétition à la générosité » (Gabas, 2002 : 49). Dans cette voie, l'aide revêt une dimension paradoxale : « donner suppose un excès, du moins une assurance dans les moyens de sa propre subsistance, cela suppose également un manque. Pallier ce manque, c'est une manière de confirmer sa force face à leur faiblesse, de magnifier sa prospérité » (SORGEM, 2001 : 13).

Aux migrants qui effectuent des transferts de fonds, le comportement d'aide peut être associé à une autre forme de motivation : l'attachement culturel à la culture d'origine. Cet attachement met en scène des motivations d'ordre social, affectif ou moral. À cette dimension positive, s'inscrivant dans la lignée du maintien du lien social, se greffe aussi une dimension moins glorieuse liée au fait de se mettre en valeur, de faire état de sa réussite. Épée (2004) indique que l'aide peut être liée au besoin de mettre de l'avant le nouveau statut social du migrant, statut postmigratoire qui marquerait une coupure ou une rupture positive par rapport au statut prémigratoire. L'aide constituerait une occasion de rendre visible ce nouveau statut.

En ce qui a trait aux motifs incitant des migrants de diaspora à apporter de l'aide aux populations de leur pays d'origine, les travaux de Penent (2003) nous permettent d'entrevoir un mode explicatif qui regrouperait les éléments énumérés précédemment. Penent présente le don sous la forme d'un contrat informel, donc d'une entente prenant corps entre deux entités sociales parce qu'il y a nécessité de s'entendre entre les parties sur le sens et la portée que représente le départ du migrant de son pays.

Les motivations qui sont à la base des envois de fonds relèvent d'un contrat informel entre le migrant et sa famille restée au pays, Ce contrat est mutuellement profitable et comprend l'accord tacite de se procurer l'un à l'autre une assurance sur le revenu. Les envois de fonds peuvent être la traduction partielle des nécessités symboliques de marquer sa réussite et sa présence malgré son absence. (Penent, 2003 : 10)

Donsimoni (1995) identifie trois types de donateurs individuels et chaque type implique une forme de relation ou d'attente particulière entre le donateur et l'organisation récipiendaire du don.

Il est donc important de distinguer plusieurs types de donateurs, et pour chaque type, une conception différente de l'ONG.

Le donateur égoïste qui, par exemple, ne voit dans le don qu'un moyen de réduire ses impôts. Pour lui, l'ONG est un placement;

Le donateur culpabilisé qui s'achète une bonne conscience à peu de frais et met à profit l'engagement des volontaires des ONG. Il se désintéresse de l'utilisation effective de son don. Pour lui l'ONG est un exutoire;

Le donateur altruiste, concerné par l'avenir des pays en développement, s'en remet à l'ONG du soin de soulager les misères des populations lointaines car il sait qu'il ne peut agir seul. Il s'intéresse à l'utilisation des sommes qu'il alloue à l'ONG. Pour lui l'ONG est un intermédiaire, voir même un partenaire. (Donsimoni, 1995 : 36 - 37)

Midy (2005) et Icart (1995) indiquent, dans le cas de l'aide apportée à Haïti par des membres de la communauté haïtienne de Montréal, que le sentiment diasporique mis en scène par des migrants haïtiens tient au fait que ces derniers s'identifient à deux espaces, celui du pays d'origine et celui du pays d'accueil. Cette double appartenance convie le migrant à agir au sein de deux univers de solidarité et constitue en soi un cadre incitatif à l'aide à la coopération internationale. En combinant ces modèles explicatifs, nous retenons un point de vue selon lequel des membres d'une diaspora s'impliquent en matière de coopération décentralisée en fonction de motivations combinant le besoin d'assumer une double filiation culturelle, partagée entre le respect d'une obligation envers la famille, la région ou le pays d'origine, et le respect d'une obligation de former communauté au sein du pays d'accueil. À ce premier ordre de motifs se greffent des besoins d'ordre moral ou spirituel, des besoins de faire reconnaître un autrui confronté à des situations de crise sociale ou encore d'être reconnu dans son nouveau statut de migrant ayant réussi sa migration.

Enfin, des trois types de donateurs dégagés par Donsimoni. le donateur égoïste. culpabilisé ou altruiste, les résultats de l'enquête nous permettront de situer les motivations dont nous ont fait part les répondants que nous avons interviewés.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis de dresser un état de la situation sur l'aide internationale, sur le rôle et la place d'une diaspora relativement à la question de l'aide au développement et sur ce qui entoure les motivations des individus dans l'acte de donner pour aider autrui et, plus particulièrement pour les membres d'une diaspora, les motifs à la base de l'acte accompli pour appuyer le développement dans leur pays d'origine.

Ce chapitre nous a aussi permis de dégager quelques constats. Premièrement, Haïti est partie prenante du système international de l'aide mise en place de façon bilatérale et multilatérale. Malgré le fait que ce petit pays soit l'objet d'une aide soutenue depuis 1945, il n'en demeure pas moins que cette aide n'a pas encore permis de régler la question du sous-développement de cette nation.

Deuxièmement, Haïti est l'objet du flux de circulation des investissements directs à l'étranger. C'est donc dire qu'en dehors des interventions publiques, nous retrouvons aussi des interventions privées centrées sur la rentabilisation d'investissements économiques pour créer de la richesse. Sur ce point, nous avons observé qu'Haïti voyait plus de montants financiers quitter le pays qu'y entrer. Dès lors, au plan des investissements privés, on constate que plus de capitaux sortent du pays qu'il n'y en entre.

Troisièmement, Haïti reçoit des investissements importants, plus importants même que ceux provenant de sources publiques ou privées, de la part de la diaspora haïtienne. Ces investissements prennent différentes formes – allant de voyages annuels réalisés par des Haïtiens dans leur pays d'origine, aux transferts de fonds ou aux transferts matériels – dont la fonction n'est pas spécifiquement dédiée au développement territorial ou sectoriel du pays mais bien plus à réaliser des

interventions ciblées pour répondre à des besoins souvent portés par des parents ou par des proches.

Quatrièmement, au sein de cette aide provenant de la diaspora, nous retrouvons une implication relevant de l'implication de la société civile de la diaspora et transitant par des modalités collectives, via des initiatives d'économie sociale, pour structurer, sous une logique différente de celle des grandes actions publiques, l'aide au développement. Nous avons aussi vu que cette voie d'intervention est peu étudiée et documentée.

Dans le prochain chapitre, nous dégagerons le questionnement qui nous permettra de mettre en place les éléments méthodologiques à partir desquels nous serons en mesure d'apporter des informations clés sur cette implication de la diaspora haïtienne de Montréal en matière de soutien au développement d'Haïti.

CHAPITRE II

QUESTIONS DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

Le présent chapitre permet de formuler nos questions de recherche et d'introduire notre méthodologie.

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté les grandes dimensions à prendre en considération pour comprendre le comportement de l'aide apportée à Haïti par la diaspora montréalaise haïtienne en matière de coopération décentralisée. Nous avons situé ce comportement au niveau de la coopération en général en situant les différentes formes d'aide. Ceci nous a permis d'identifier la coopération décentralisée en tant que cadre d'action dans lequel se situe notre objet d'étude : le ROCAHD.

Nous avons aussi présenté le concept de diaspora. Cette présentation sur le concept s'est avérée importante puisqu'elle nous a permis de vérifier le sens et la portée du concept de diaspora, tout en validant le fait que la communauté haïtienne de Montréal constitue une diaspora.

Enfin, nous nous sommes penché sur le concept de motivation. Il nous fallait identifier les éléments clés qui entrent en considération dans le comportement de l'aide au niveau individuel. Au-delà des discours formels sur l'aide internationale en tant qu'acte économique et politique prenant place entre des pays, nous étions intéressés à comprendre ce qui peut être à la base du comportement d'un membre d'une diaspora d'allouer une partie des ressources à sa disposition pour appuyer la réalisation de petits projets. Il est clair que la question des motivations met en scène la notion d'identité. Notre étude ne porte pas spécifiquement sur cette question, bien que les motivations soient liées à la question identitaire. Les travaux d'Oscar sur la communauté haïtienne de Montréal face au développement d'Haïti (2003) sont éclairants sur ce point.

2. 1 Questions de recherche

Après avoir réalisé un tour d'horizon autour de nos concepts clés, nous sommes en mesure de formuler les questions générales suivantes :

1. Pourquoi des membres de la diaspora haïtienne, l'une des communautés les plus pauvres de Montréal, investissent-ils temps, énergie et ressources pour appuyer la réalisation de projets de coopération décentralisée de petite envergure, alors qu'il existe des mécanismes formels de coopération centralisée qui permettent de mobiliser des ressources beaucoup plus importantes?
2. Quels éléments de motivations peut-on y trouver lorsque les impacts ou l'incidence de l'aide ne peuvent être en soi que limités ?
3. En quoi la spécificité de l'approche développée par le ROCAHD pour mobiliser des ressources destinées à soutenir des projets de développement de petite envergure en Haïti représente-t-elle un modèle alternatif d'intervention et est porteur d'innovation sociale ?

Répondre à ces questions nous permettra de rendre compte des motivations qui poussent des membres de la diaspora haïtienne montréalaise à investir le champ de l'aide au développement. Cela nous permettra aussi de comprendre le système mis en place pour mobiliser des fonds par le ROCAHD. De saisir en quoi cette initiative de l'économie sociale est innovante. En quoi elle permet de comprendre, sous un jour nouveau, un type de coopération en émergence : la coopération décentralisée d'organisme à organisme de développement local.

De façon plus précise, nous aborderons trois questions spécifiques.

Comment les membres de la diaspora haïtienne expliquent-ils leur choix de soutenir les projets appuyés par le ROCAHD ?

Quelles représentations sociales se font ces individus du développement que permet l'allocation de petits fonds en Haïti ?

Quelles sont les attentes du ROCAHD, eu égard aux projets qu'ils soutiennent ?

Afin de répondre à ces questions, dans une démarche qui nous permettra, en fin de parcours, de formuler de façon inductive des hypothèses de travail, nous utiliserons une méthode qualitative de travail.

2. 2 Méthodologie

Dans cette section, nous présenterons le cadre méthodologique de notre travail, c'est-à-dire, nous expliquerons la démarche méthodologique et les procédures de recherche, tant du point de vue des méthodes et techniques qu'à celui du choix de notre échantillon.

Démarche méthodologique :

La première étape de notre démarche a consisté à clarifier et à problématiser notre intention de recherche. Au début, nous voulions travailler sur l'étude de petits projets de développement local en Haïti. Les difficultés que représentait la réalisation d'un terrain nous ont incité à changer notre projet au profit d'une analyse des modalités mises en scène au Québec pour appuyer le développement local en Haïti. Ceci nous a amené à modifier notre recension d'écrits pour moins nous centrer sur la question du

développement local et plus sur la question des liens entre diaspora et développement par la coopération internationale décentralisée.

Dans cette perspective, nous avons réalisé deux entretiens préliminaires, en mars 2004, sur notre thème auprès d'une responsable du ROCAHD. Ce travail a confirmé la richesse de cette piste. D'une part, des travaux se préparaient en vue de la tenue d'une conférence regroupant la diaspora haïtienne à Montréal. D'autre part, le ROCAHD n'avait jamais été l'objet d'une étude approfondie en milieu universitaire. Réaliser une recherche sur ce thème serait bénéfique pour cet organisme et permettrait de développer de nouvelles connaissances. Nous avons de même consulté des professeurs et autres personnes qui ont déjà travaillé à Montréal sur la problématique de la communauté haïtienne. Toutes ces démarches nous ont éclairé dans le choix documentaire et dans la précision de notre objet de recherche. Nous avons donc collecté des documents produits sur le ROCAHD ou portant sur cette organisation.

La deuxième étape de travail a été centrée sur la réalisation d'entrevues en profondeur avec des représentants de la diaspora haïtienne membres du ROCAHD et avec des personnes travaillant dans cet organisme.

2. 2. 1 Documentation

En ce qui a trait à la documentation, nous avons consulté des textes académiques et non académiques relatifs aux questions, thèmes et dimensions liés à notre objet. Le matériel consulté est diversifié : articles de revues, de journaux, livres, rapports de recherche, textes en ligne sur Internet. La documentation traite notamment de l'aspect théorique de l'aide internationale, de la coopération décentralisée, des représentations et motivations dans l'acte d'entraide et du phénomène diasporique. Évidemment, nous avons aussi consulté des textes portant sur la communauté haïtienne de

Montréal. Nous avons aussi utilisé des documents d'agences publiques et des documents du ROCAHD (rapports annuels et bulletins) pour comprendre sa structure, son fonctionnement ainsi que le réseau qui le constitue. Tout au cours de ces activités de recherche, nous avons procédé à la lecture en vue de constituer notre problématique et le cadre d'analyse qui en découle. Tous les documents consultés se retrouvent dans nos références bibliographiques.

2. 2. 2 Enquête par entretien

Une fois le travail de problématisation complété, nous avons dégagé notre questionnement de recherche et construit notre grille d'entretien (voir la grille en annexe). Les entretiens ont été réalisés auprès de membres réguliers du ROCAHD. Ce dernier est constitué en 2005 de trente-six (36) membres réguliers. Ce choix d'opter pour des membres réguliers est dû au fait que ces derniers appartiennent à la diaspora haïtienne et qu'ils forment la catégorie des gens qui, pour la plupart, ont connu la société haïtienne pour y avoir vécu pendant une certaine période de leur vie. Ces personnes, pour la plupart, dirigent des organismes canado-haïtiens. Ces personnes sont bien placées pour exprimer les motivations qui poussent des membres de la diaspora haïtienne de Montréal à soutenir des communautés de leur pays d'origine.

Dans la catégorie des membres réguliers, nous avons retenu deux autres critères en vue de constituer notre échantillon. Nous avons opté pour des représentants d'organisations ayant un engagement actif dans les activités de collecte de fonds qui sont organisées. Nous avons retenu aussi des répondants qui cumulaient une certaine expérience dans leur organisation.

Notre échantillon de recherche est composé exclusivement d'Haïtiens qui ont vécu à l'âge adulte en pays d'origine. Le choix des répondants se fait sur la base de

référence, c'est-à-dire un dirigeant déjà rencontré nous réfère à un autre, selon une technique appelée « boule de neige ». Ce choix nous a permis de réaliser douze (12) entrevues individuelles en profondeur, c'est-à-dire, d'une durée d'une heure et demie. Elles ont été enregistrées puis retranscrites intégralement.

2. 2. 3 Grille d'entrevue

Une grille d'entretien nous a permis de collecter des informations auprès de douze (12) répondants. Ces informations ont été transcrites puis analysées. Nous avons regroupé les données, c'est-à-dire, les informations recueillies, autour des thèmes contenus dans notre grille d'entretien.

Notre grille d'entretien comportait des questions autour de deux grands thèmes : les projets de développement soutenus en Haïti et motivations à la base du comportement de l'aide apportée au pays d'origine. Pour le thème portant sur les projets de développement, les questions portent notamment sur le soutien et le financement, donc la forme de l'aide. Les questions visaient aussi les types de projets soutenus (éducation, santé, agriculture). En dernier lieu, de façon plus systématique et transversale à tous les thèmes, nous avons abordé la question des relations sociales, c'est-à-dire, les relations au sein de la communauté haïtienne montréalaise et les liens de ces personnes à la mère-patrie.

2. 2. 4 Étude de cas

Nous avons dégagé des informations documentaires sur le ROCAHD un ensemble d'éléments qui nous ont permis de dresser une étude de cas de type monographique de l'organisme. Cette étude de cas s'inspire d'une grille méthodologique conçue par un chercheur du Centre de recherche sur les innovations sociales et souvent utilisées pour dresser le portrait d'organisations relevant du secteur de l'économie sociale.

De la grille Comeau (2000), nous avons retenu de présenter des informations générales sur l'organisation étudiée, puis de résumer les éléments ayant trait tant au cadre organisationnel (modalités de fonctionnement) du ROCAHD qu'à son cadre institutionnel (modalités normatives guidant l'orientation de l'organisation). Somme toute, il s'agira de construire un état de situation sur l'organisation et non de réaliser une étude approfondie de type évaluative. Étant donné le contexte de réalisation de cette recherche, l'accès à l'information – tant auprès de l'ACDI que du ROCAHD – était limité par la nature même du travail que nous avons réalisé.

CHAPITRE III

PRÉSENTATION DU ROCAHD

Dans la présente section, nous allons dresser un portrait du ROCAHD. Ce portrait sera réalisé sous la forme d'une étude de cas. Les informations porteront essentiellement sur les conditions d'émergence et de développement du ROCAHD. De façon plus précise, nous porterons notre attention sur les éléments historiques, organisationnels et institutionnels du ROCAHD.

En conclusion de cette section, nous serons en mesure de dégager des éléments clés sur les innovations mises en scène par ce projet canado-haïtien de coopération décentralisée.

3. 1 Contexte historique

Nous reprenons ici intégralement un texte de présentation du contexte historique ayant entouré la mise en place du ROCAHD.

Au cours de l'année 1987, l'ACDI réalisait une consultation auprès de la communauté canado-haïtienne. Cette consultation avait alors mobilisé une trentaine d'organismes canado-haïtiens (OCH) actifs et intéressés à appuyer le développement de leur pays d'origine. Cette démarche de l'ACDI a permis à la communauté canado-haïtienne d'exprimer clairement le fait qu'elle était non seulement intéressée, mais déjà impliquée et active dans diverses activités d'appui au développement d'Haïti.

Suite à cette consultation, en octobre de la même année, la direction des ONG à l'ACDI reconnaissant le dynamisme, l'intérêt et le bien fondé pour les OCH de participer à l'aide canadienne au développement, mettait en place, sous l'égide de l'AQOCI, un programme de financement de projets de développement pour Haïti pour une durée de trois ans.

En 1991, l'ACDI renouvelait son engagement pour une deuxième phase du programme permettant ainsi aux OCH d'oeuvrer dans la continuité, de consolider des acquis et de poursuivre cette expérience unique où une communauté culturelle collabore activement, d'une part au développement de son pays d'origine et d'autre part à l'éducation du public canadien en matière de coopération au développement et à l'élaboration des politiques du gouvernement canadien vis-à-vis Haïti.

En décembre 1993, le rapport de l'évaluation de la phase II reconnaissait l'originalité du programme du Fonds délégué et recommandait à l'ACDI de maintenir son appui et son financement aux organisations canado-haïtiennes. En outre, l'évaluateur recommandait la constitution d'un regroupement ou d'une coalition des OCH pour poursuivre le programme dans une structure autonome. À la suite de nombreuses consultations en 1994, les organisations canado-haïtiennes appuyées par les organismes québécois de solidarité ont décidé de créer le Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD). La naissance du ROCAHD est l'aboutissement logique de l'expérience d'implication d'une communauté culturelle dans l'aide publique canadienne au développement de son pays d'origine (ROCAHD, 2006 : Site web)

Il importe ici de noter en quoi le projet découle d'une initiative prise par la communauté haïtienne de se doter d'un outil à son service pour intervenir en matière de coopération auprès du pays d'origine. L'ACDI appuie certes cette initiative en la surveillant de près. C'est ainsi que l'évaluation conduite pour l'ACDI permet de légitimer ou de donner le feu vert à l'autonomisation du projet du Fonds pour Haïti de l'AQOCI.

Bien que le ROCAHD ait été créé en 1994, dans l'esprit de la direction de l'organisme, le projet débute vraiment en 1987 par la création du Fonds géré par l'AQOCI.

Cela fait 13 ans. Avant le ROCAHD, c'était le Fonds de développement AQOCI-Haïti mis sur pied en 1987. Donc, si on prend une perspective historique, nous fonctionnons depuis 1987 (R21105-H)³

³ Entrevue réalisée dans le cadre de l'enquête présentée dans le chapitre suivant.

Le Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD) est fondé le 15 octobre 1994. Le 30 juin 1995, s'effectue la passation des dossiers du Fonds délégué AQOCI-Haïti aux nouveaux responsables du ROCAHD. À cette date, le regroupement commence à gérer de façon autonome les fonds en provenance de l'ACDI, à partir d'une structure très innovante d'intervention.

Il importe de mentionner que, de 1987 à 1997, le Fonds délégué géré par l'AQOCI (de 1987 à 1995), puis le ROCAHD (1995-1997), c'est une centaine de projets qui ont été soutenus par le biais d'une stratégie de coopération décentralisée.

Une centaine de projets de développement ont été pour la plupart menés à bien, en Haïti; projets directement désignés par les communautés de base, et bénéficiant du soutien financier des organismes canado-haïtiens et de l'ACDI. (ROCAHD, 1997 : 1)

3. 2 Cadre institutionnel

La mission du ROCAHD est formulée dans les termes suivants.

Le Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD) est un organisme sans but lucratif. Il est constitué d'organisations canadiennes de solidarité qui travaillent en faveur du développement humain durable en Haïti. (ROCAHD, 2006 : Site web)

Dans le cadre de cette mission, le ROCAHD entend soutenir financièrement les projets destinés aux communautés de base en Haïti dans une perspective de développement durable, de développement local et régional et de renforcement de capacité d'action de la société civile.

3. 2. 1 Objectifs de l'organisme

Conformément à sa mission, les objectifs de l'organisation sont les suivants :

Dans le cadre du développement durable d'Haïti, le ROCAHD vise à soulager la pauvreté, éduquer, promouvoir la santé, et spécifiquement, satisfaire les besoins humains fondamentaux, en matière de : nutrition; soins de santé; planification familiale; éducation; hygiène; logement; environnement; développement économique local; tels que des programmes de formation, de recherche d'emploi et de crédits à des micro-entreprises.

Dans le cadre précis des objectifs ci-dessus décrits, le ROCAHD appuie la participation des communautés haïtiennes de base dans leurs démarches visant à satisfaire les besoins humains fondamentaux de leurs communautés.

Dans le cadre précis des objectifs ci-dessus décrits, le ROCAHD favorise le partenariat entre les organismes canadiens et haïtiens, et ce, dans les limites imposées par la loi de l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre précis des objectifs ci-dessus décrits, le ROCAHD :

Suscite la réflexion entre les organismes membres, les organisations québécoises et canadiennes de solidarité, le milieu de l'aide publique au développement (APD), les organismes haïtiens, et ce, dans le cadre d'une réponse durable et efficace aux besoins humains fondamentaux en Haïti.

Entrepren des recherches et des enquêtes sur l'évaluation des besoins humains fondamentaux ; assure et maintient un niveau d'information et d'analyse de la conjoncture haïtienne;

Réalise des activités d'éducation du public canadien aux réalités et aux besoins de la société haïtienne;

Fournit directement ou par le biais de contrat d'agence et/ou de services avec des organismes haïtiens. des services d'aide, de support, et de conseil accessible au public en général et aux démunis spécifiquement;

Réalise des activités de représentation auprès des autorités canadiennes, des instances internationales et autres, et ce, dans le cadre des limites de la loi de l'impôt sur le revenu;

Assure la gestion en fiducie des fonds - projets et/ou des fonds-programmes en accord avec les bailleurs de fonds. (ROCAHD, 2006 : Site web)

Ces objectifs se traduisent par des résultats attendus. Nous tirons l'extrait suivant des entrevues que nous avons réalisées pour exprimer les résultats envisagés par l'organisme à la suite des interventions réalisées.

Nos attentes sont bien identifiées. Premièrement, nous espérons ce faisant, améliorer les conditions de vie de la population. Nous espérons que les actions en santé vont réduire les indicateurs de morbidité. Nous espérons que les activités en éducation pour les personnes analphabètes en Haïti, que les projets en développement économique vont permettre aux gens de trouver les moyens suffisants. Et nous espérons, dans un deuxième temps, que les organisations avec lesquelles nous faisons affaire, à force de fonctionner dans un cadre démocratique, dans un cadre de respect, constituent une réserve de personnes capables de poser des questions, montrer comment poser des questions aux gouvernements. Les gouvernements sont des entités qui tirent leur légitimité dans la population. Ils doivent retourner à la population un vrai rapport, et faire une réduction de compte. Si les gens fonctionnent bien dans des petits groupes, ils vont s'attendre à ce que le gouvernement fonctionne de la même façon. Dans les différentes instances, personne ne pourra pas se prendre pour le fils de Dieu. Chaque personne doit rendre compte à la population. Et le chef de police, c'est un fonctionnaire qui doit rendre des comptes, qui doit respecter les lois, qui doit rendre compte à ses supérieurs hiérarchiques. Ses supérieurs hiérarchiques, ce sont des élus qui doivent rendre compte à la population. Ce faisant, c'est une éducation à la démocratie que nous réalisons. (R2105-H)

3. 2. 2 Structure organisationnelle du ROCAHD

Le ROCAHD est doté de plusieurs instances fonctionnelles. Celles-ci constituent une structure dynamique et assurent le fonctionnement régulier du Regroupement. Les instances du ROCAHD sont hiérarchisées de la manière suivante : une assemblée

générale, un conseil d'administration, des comités permanents : Comité de la vie associative, Comité « femmes et développement » et le Comité de financement.

3. 2. 2. 1 L'assemblée générale du ROCAHD

L'assemblée générale est l'instance suprême du regroupement. Celle-ci est composée de représentants des organismes membres. Au niveau de l'assemblée générale du ROCAHD, on distingue des membres réguliers, des membres associés et des membres sympathisants. La première assemblée générale a réuni vingt-sept membres réguliers, c'est-à-dire, les représentants d'organisations canado-haïtiennes (OCH), à vocation sectorielle ou représentant une région d'Haïti, qui ont droit de vote et qui sont éligibles au conseil d'administration. On retrouvait aussi onze membres associés. Ces derniers sont les représentants d'organisations québécoises et canadiennes qui oeuvrent dans divers domaines dont ceux de l'action communautaire, du syndicalisme ou de la coopération internationale. Était aussi présent un membre dit sympathisant qui n'a pas le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire se tient une fois l'an.

Au deuxième niveau, se trouve le conseil d'administration. L'assemblée a élu un conseil d'administration de treize membres. Ce dernier désigne un comité exécutif formé de cinq membres. Le conseil d'administration (CA) et le comité exécutif (CE) se réunissent plusieurs fois l'an. Par exemple, les administrateurs et administratrices du CA et du CE ont tenu respectivement une quinzaine de réunions entre 1994 et 1996.

Une équipe de trois membres permanents constitue le secrétariat du ROCAHD. Cette équipe comprend le directeur général, un ou une responsable de gestion et un employé de bureau chargé de l'accompagnement des projets. Cette instance gère le programme et fait le suivi des projets, en collaboration avec l'unité de terrain du ROCAHD qui est représentée par un organisme partenaire établi en Haïti. L'unité de terrain est une instance qui fonctionne en Haïti dans le cadre d'une entente de service

entre le ROCAHD et l'Institut culturel Karl Levêque (ICKL). L'unité de terrain fait le suivi des projets dans les lieux de réalisation de ces derniers en apportant un appui aux activités des groupes. De plus, l'ICKL fournit des informations au bureau du ROCAHD à Montréal. Le chargé de projets à l'ICKL travaille en étroite collaboration avec la personne responsable de la gestion et du suivi des projets du ROCAHD. Il faut dire aussi qu'il y a un comité d'études qui fonctionne à Port-au-Prince. Ce dernier sélectionne les projets qui sont appelés à être financés par le ROCAHD.

3. 2. 2. 2 Les comités permanents

Les comités permanents sont des instances qui travaillent pour réaliser des objectifs du ROCAHD. Ils sont mis en place par le conseil d'administration avec lequel ils collaborent étroitement. L'organisme s'est doté initialement de quatre comités permanents : le comité « femme et développement », le comité de vie associative, le comité de financement et un comité qui s'occupe de l'étude des projets. Au cours de l'évolution du ROCAHD, deux autres comités ont été ajoutés. Il s'agit du comité de bulletin et celui portant sur les questions environnementales. Les différents comités ont pour « rôle d'analyser des dossiers relatifs à leurs spécificités et des faire des recommandations au conseil d'administration. » (ROCAHD, rapport annuel, 1999-2000 : 5).

Le conseil d'administration est composé de onze membres. Sur les onze personnes, huit doivent provenir des membres dits réguliers et trois d'organismes dits associés. Il est à noter que les organismes associés sont souvent ou presque toujours représentés par des personnes ne relevant pas de la diaspora haïtienne.

3. 2. 2. 3 Les revenus du ROCAHD

Le regroupement recueille les fonds de volontaires dans les associations qui sont membres et qui contribuent au développement d'Haïti. Les fonds du ROCAHD

viennent également d'institutions canadiennes de financement, notamment de l'Agence canadienne pour le développement (ACDI) qui verse une contrepartie très importante aux fonds mobilisés localement au sein de la grande communauté montréalaise.

Le Regroupement gère depuis 1994 une entente avec l'ACDI qui lui permet de financer, sous une formule de partage des coûts, des projets de développement en Haïti.

Les projets financés par le ROCAHD en Haïti pourraient avoir un plus grand impact si la contribution de l'ACDI et le ratio de partage des coûts permettaient d'augmenter leur taille. En 1987, l'ACDI avait convenu de faciliter la réalisation des projets en Haïti. Elle avait alors consenti un ratio de partage des coûts de 9 pour 1 parce qu'elle était convaincue de la nécessité de le faire. Aujourd'hui, le ROCAHD fonctionne avec un ratio beaucoup moins favorable aux associations régionales qui ont de la difficulté à trouver les fonds de contrepartie nécessaires. Pourtant, il est aujourd'hui encore plus urgent d'aider Haïti. (Faustin, 2004 : 51)

L'ACDI déplore notre faible capacité de collecte de fonds autonomes et nous recommande de renforcer notre niveau de contrôle financier (Zéphyr, 2004 : 3)

La nouvelle programmation du ROCAHD pour 2004-2007 n'a pas été acceptée par l'ACDI en raison de certaines caractéristiques liées au profil même du Regroupement. Certaines modifications avaient été apportées à la proposition originale pour répondre à des demandes de l'ACDI. Le ROCAHD a accepté de retirer les projets à accès direct de la programmation et de réduire sa demande de fonds à L'ACDI au montant exact que lui avait été consenti au cours de la programmation 2001-2004. Mais ce n'était pas assez pour la rendre acceptable par l'ACDI... De plus l'ACDI veut changer radicalement les modalités de financement dès la période de prolongation. L'ACDI établit un ratio de partage des coûts à 1 pour 1. (Faustin, 2004 : 5)

Si le ratio était fixé à 9 pour 1 en 1987, il a évolué à 3 pour 1 au fil des dernières années. Ceci a eu une incidence sur la capacité de certaines organisations membres du ROCAHD à poursuivre leurs activités vers Haïti.

Si vous savez un peu comment le ROCAHD fonctionne, on doit trouver du financement pour les projets et le ROCAHD assure le reste. Récemment, nous avons réduit nos activités, il a fallu mettre des priorités à certaines activités. Se concentrer sur des projets en Haïti n'était pas une priorité pour nous. On a quand même continué à être membre du ROCAHD, à participer à des réflexions. Nous sommes membre actif du ROCAHD sauf que pour l'instant nous n'avons pas de projet puisqu'on n'a pas les moyens de les gérer, d'aller chercher la contrepartie exigée par l'ACDI. (B1905-F)

Grâce à ces fonds, le ROCAHD est en mesure de financer, sous forme de dons financiers, divers projets de développement dans différentes régions d'Haïti. Le Regroupement recueille des fonds auprès des associations qui sont membres et de la communauté haïtienne de Montréal qui contribuent aux actions en vue du développement d'Haïti. Les fonds du ROCAHD viennent aussi d'autres institutions canadiennes de financement et même du gouvernement du Québec. De plus, le ROCAHD organise une levée de fonds par d'autres activités, telle la tenue d'une loterie ou de soirées culturelles. En matière de levée de fonds, le ROCAHD a obtenu en 2000 du gouvernement canadien le statut d'organisme de charité. Statut qui lui permet d'accroître ses capacités d'obtenir des fonds de diverses sources, tant privées que sociales; individuelles que collectives. Cette reconnaissance donne la possibilité au ROCAHD d'émettre des reçus pour fins d'impôts pour les dons qui lui sont faits.

3. 2. 2. 4 Budget du ROCAHD

Le budget du ROCAHD a évolué, bon an mal an, d'une enveloppe initiale de 484 750 dollars en 1995-1996 à un montant de 511 429 dollars en 2004-2005. Le ROCAHD a réussi à mobiliser jusqu'à près de 700 0000 dollars en 1999-2000.

Tableau 2 : Synthèse des résultats financiers du ROCAHD de 1995 à 2005

	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005
Revenus										
Autofinancement	106 270	103 790	218 192	228 354	193 766	99 548	168 474	145 733	110 429	146 119
ACDI	367 093	315 973	429 584	464 018	499 653	291 252	353 538	361 785	263 049	346 392
Projets d'urgence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 354
Total	473 363	419 763	647 776	692 372	693 419	390 800	522 012	507 518	373 478	511 429
Dépenses										
Programmes	343 420	286 545	481 515	470 848	468 107	228 317	322 404	317 875	179 740	297 674
Fonctionnement	115 320	134 308	138 700	148 441	160 786	151 150	140 086	163 793	168 217	164 182
Loteries	0	0	23 541	31 376	31 927	11 269	28 248	25 237	23 760	13 356
Projets d'urgence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 354
Total	458 740	458 740	643 756	650 665	660 820	390 736	490 738	506 905	371 717	493 566
Excédents - courant	14 623	(1 090)	4 020	41 707	32 599	64	31 274	613	1 761	17 863
Ajustements antérieurs	0	0							(12 425)	
Excédents - final	14 623	(1 090)	4 020	41 707	32 599	64	31 274	613	(10 664)	17 863

L'analyse de l'évolution des dépenses et des revenus du ROCAHD, à partir des deux figures suivantes, nous permet de voir une évolution en dents-de-scie des sommes disponibles pour mener à bien les activités du ROCAHD.

Il est à noter qu'en 2004, le ROCAHD est intervenu comme organisme intermédiaire pour faire transiter vers Haïti des fonds d'urgence à la suite des pluies torrentielles qui ont affecté plusieurs régions du pays. Cette activité est non traditionnelle pour l'organisme, mais démontre sa capacité d'adaptation.

Figure 2 : Dépenses du ROCAHD

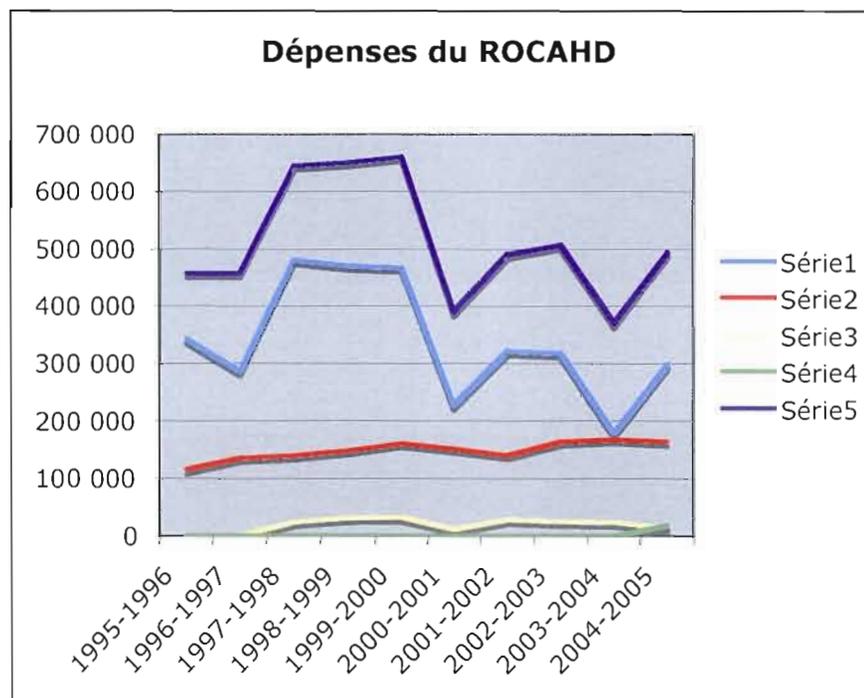
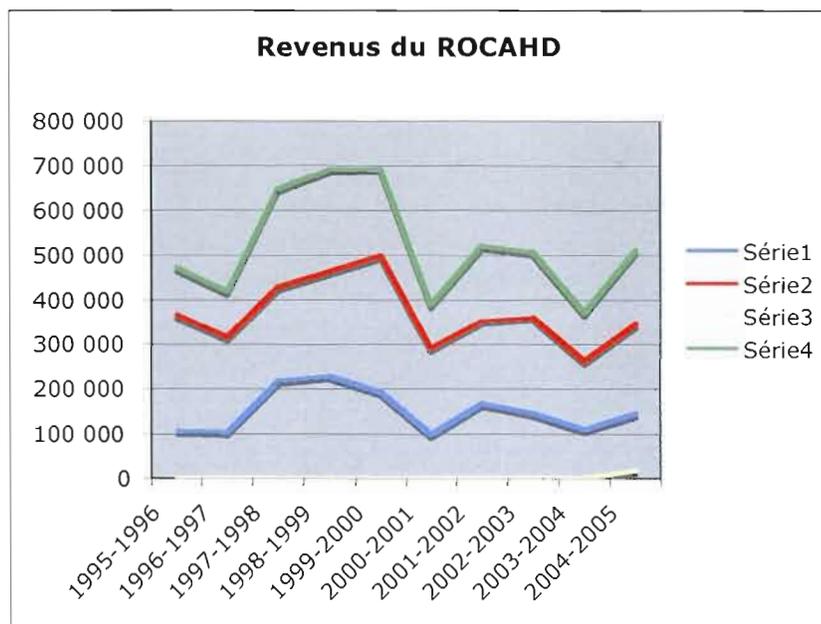


Figure 3 : Revenus du ROCAHD



Il importe d'indiquer que les deux dernières années ont été difficiles pour le ROCAHD qui a dû négocier fermement avec l'ACDI pour maintenir un ratio élevé de participation de l'ACDI aux projets de développement soutenus par l'organisme en Haïti.

Certes l'ACDI doit continuer à appuyer le ROCAHD. Mais nous aussi nous devons démontrer notre capacité de fonctionnement et surtout notre capacité de respecter les exigences auxquelles les organismes canadiens sont soumis. Même avec un ratio de 3 pour 1, nous avons de la difficulté à absorber toute la subvention de l'ACDI, non par manque de demande du terrain, mais parce que la contrepartie est trop élevée. Maintenant, l'ACDI veut supprimer l'exemption qu'elle nous avait accordée. Le ratio va être de 1 pour 1. (Zéphyr, 2004 : 3)

Les négociations entre les deux parties ont permis de ramener le ratio à 3 pour 1 pour l'année 2004-2005. Un ratio qui demeure élevé compte tenu de plusieurs considérations. Premièrement, comme nous l'avons indiqué dans le chapitre

antérieur, tant la situation en Haïti, le pays le plus pauvre des Amériques, que celle de la diaspora haïtienne de Montréal, l'une des communautés les plus pauvres de Montréal, jouent en la faveur de l'élaboration d'un partenariat plus « éclairé et respectueux » entre l'ACDI et des organisations vouées à la coopération décentralisée. Deuxièmement, les montants consentis par l'ACDI, en comparaison avec les millions consacrés par le gouvernement canadien à Haïti, tant au niveau de l'aide bilatérale que multilatérale, est dérisoire alors que les résultats même obtenus par l'aide internationale, le milliard et plus du Cadre de coopération intérimaire, ne donnent guère de résultats probants. Alors, pourquoi être si pointilleux auprès de la diaspora haïtienne de Montréal?

3. 2. 2. 5 Membership du ROCAHD

Le ROCAHD a vu son membership évoluer à la hausse depuis sa création. Nous avons regroupé en un tableau la liste des membres organisationnels qui ont été associés au ROCAHD depuis sa création. Il est intéressant de noter que l'organisme compte sur un noyau stable important de membres depuis sa création (près de 20 organisations). Seulement quelques organisations ont quitté le regroupement au cours des premières années de fonctionnement de ce dernier. Il est à noter aussi que de nouvelles organisations se joignent à l'organisme à partir de la fin des années 1990. Il en est ainsi et des membres réguliers et des membres associés ou du membre sympathisant. Les membres associés sont, à l'exception d'un organisme, les mêmes.

Tableau 3 : Membres du ROCAHD - 1995-2005

MEMBRES RÉGULIERS	NATURE	ANNÉE
1) Action communautaire basse-vallée de l'Artibonite (ACBVA)	Territorial haïtien	1996-2005 (10 ans)
2) Association cayenne pour le développement autonome (ACDA)	Territorial haïtien	2001-2005 (5 ans)
3) Association de solidarité internationale et de développement multiple (ASIDM)	Sectoriel	2004-2005 (2 ans)
4) Association des amis de Port-Salut à Montréal (AAPSM)	Territorial haïtien	1999-2005 (7 ans)
5) Association des aveugles et amblyopes haïtiens au Canada (AAHQ)	Sectoriel	1999-2005 (7 ans)
6) Association des enseignants haïtiens au Québec (AEHQ)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
7) Association des Gros-Mornais de Montréal (AGAM)	Territorial haïtien	1996 (1 an)
8) Association des ingénieurs et scientifiques haïtiens au Canada (AIHC)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
9) Association des Limbéens à Montréal (ALM)	Territorial haïtien	1996-2005 (10 ans)
10) Association des Mapois à l'étranger (AME)	Territorial haïtien	1996-2005 (10 ans)
11) Association des médecins haïtiens à l'étranger - Chapitre de Montréal (AMHE)	Sectoriel	1999-2005 (7 ans)
12) Association des Petit-Goâviens de Montréal (APGM)	Territorial haïtien	2003-2005 (3 ans)
13) Association des Saint-Louisiens	Territorial haïtien	1996-1999 (4 ans)
14) Association fraternelle des Terriers-Rougiens à Montréal (AFTROUM)	Territorial haïtien	1996-2005 (10 ans)
15) Association pour la promotion sociale et le développement communautaire	Sectoriel	2003-2005 (3 ans +)

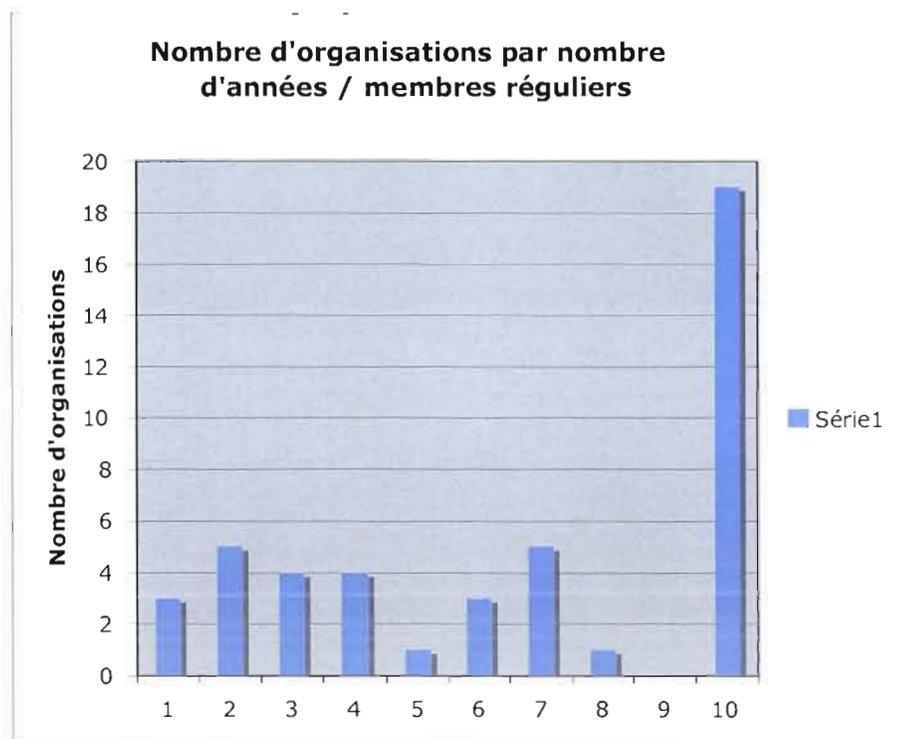
(APROSDEC)		
16) Bureau de la communauté des Haïtiens de Montréal (BCHM)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
17) Centre de nutrition bon secours Bahon	Territorial haïtien	1999-2005 (7 ans +)
18) Centre haïtien de documentation et d'information haïtienne caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	Sectoriel	1996-2005 (8 ans +)
19) Centre Haïtien de regroupement et d'intégration à la société canadienne et québécoise (CHRISOCQ)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
20) Centre international de documentation et d'information haïtienne caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
21) Comité initiative urgence solidarité (CIUS)	Sectoriel	1996-1998 (3 ans)
22) Confédération des associations régionales haïtiennes au Québec (CARHAQ)	Territorial haïtien	1996-2005 (10 ans)
23) ESSÉ-monde	Sectoriel	2002-2005 (4 ans)
24) Fanm ayisyen an nou mache (FANM)	Sectoriel	1996-1997 (2 ans)
25) Fondation des Bien-Aimé des Thomazeau (FBAT)	Territorial haïtien	2004-2005 (2 ans)
26) Fonds de développement 7 février Haïti-Canada (FDHC)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
27) Fragments et Traces d'Haïti inc.	Sectoriel	2003-2005 (3 ans)
28) Fraternité valléenne de Montréal	Territorial haïtien	1996-2005 (10 ans)
29) Groupe action 2004 pour la promotion et le développement de la Grand'Anse à l'étranger	Territorial haïtien	2004-2005 (2 ans)
30) La Famille Sélavi	Territorial haïtien	1996-2005 (10 ans)
31) La Maison d'Haïti	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
32) Le Trait d'Union de Montréal	Territorial haïtien	1996-1999 (4 ans)
33) Les amis de la Grand'Anse	Territorial	1996 (1 an)

	haïtien	
34) Les amis du Cap-Haïtien	Territorial haïtien	1996-1999 (4 ans)
35) Les Oeuvres de Mgr Willy Romélus	Sectoriel	1996 (1 an)
36) Les Oeuvres de Pierre Noël Cantave	Sectoriel	2000-2005 (6 ans)
37) Les Provinciaux du Nord Ouest d'Haïti au Québec	Territorial haïtien	1996-2005(10 ans)
38) Mission canado-haïtienne pour les enfants démunis de l'Archaie (MICHEDA)	Territorial haïtien	2004-2005 (2 ans)
39) Ralliement des infirmières et des infirmières-auxiliaires haïtiennes à Montréal (RIHQ)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
40) Regroupement des Cavaillonnais-es au Canada	Territorial haïtien	1999-2005 (7 ans)
41) Regroupement des enfants de Port à Piment du sud à Montréal	Territorial haïtien	2000--2005 (6 ans)
42) Regroupement des gens de Ouanaminthe (REGO)	Territorial haïtien	1996-2005 (10 ans)
43) Sensible action	Sectoriel	2000-2005 (6 ans)
44) Société pour le reboisement d'Haïti (SRH)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
45) Solidarité santé Kanada-Ayiti (SOSAKA)	Sectoriel	1996-2005 (10 ans)
MEMBRES ASSOCIÉS	NATURE	ANNÉE
1) Association des Québécois pour l'avancement des Nations unies (AQANU)	International	1998-2005 (8 ans)
2) Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ/CSQ)	Syndicat	1996-2005 (10 ans)
3) Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI)	Coopération	1996-2005 (10 ans)
4) Club 2/3	Jeunesse	1996-2005 (10 ans)
5) Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine (CCDHAL)	Communautaire	1996-2000/2002-2004 (8 ans)
6) Confédération des syndicats nationaux (CSN)	Syndicat	1996-2005 (10 ans)
7) Développement et Paix	Communautaire	1996-2005 (10 ans)

8) Entraide missionnaire	Coopération	1996-2005 (10 ans)
9) Fédérations des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	Syndicat	1996-2005 (10 ans)
10) Fondation espoir	Communautaire	2000-2005 (6 ans)
11) Jeunesse du monde	Coopération	1996-2005 (10 ans)
12) Ligues des droits et libertés	Communautaire	1996-2005 (10 ans)
13) OXFAM-Québec	Coopération	1996-2005 (10 ans)
MEMBRE SYMPATHISANT	NATURE	ANNÉE
1) Carrefour Tiers-Monde	Coopération	1996-2005 (10 ans)

L'analyse des données de participation rend compte d'une mobilisation soutenue des organisations canado-haïtiennes de Montréal au projet que représente le ROCAHD. D'une part, ces organisations relèvent de secteurs professionnels; à titre indicatif, mentionnons les infirmières et les ingénieurs ou encore les médecins d'origine haïtienne. D'autre part, les organisations mobilisées agissent sur une base territoriale, eu égard à des régions en Haïti, par exemple, les régions de Port-Salut, des Cayes, de Terrier-Rouge. Le fait de combiner des organismes sectoriels et territoriaux permet au ROCAHD de travailler à partir de projets adaptés aux deux grandes stratégies d'action en matière de développement local (Tremblay et Fontan, 1994). De plus, le ROCAHD regroupe aussi des organisations sur d'autres bases : en termes, par exemple, de développement social, de développement rural, de développement financier ou encore de développement communautaire.

Figure 4 : Organisations membres du ROCAHD



En 2004-2005, le ROCAHD compte sur la présence de 44 organisations : 32 membres réguliers, 11 membres associés et 1 membre sympathisant. En 1994-1995, l'organisme présentait la situation suivante : 39 membres dont 27 membres réguliers, 11 membres associés et 1 membre sympathisant. Le ROCAHD compte donc sur une présence soutenue de membres au sein de son organisation.

3. 2. 2. 6 Activités

Les projets appuyés par le ROCAHD visent à satisfaire des besoins fondamentaux. Pour y arriver, l'organisme intervient dans quatre secteurs d'intervention : l'environnement, l'éducation, la santé et l'économie. En fait, le ROCAHD a appuyé, au cours des années, des projets qui ont favorisé le développement agricole et l'essor de petits commerces et entreprises reliés à ce secteur. Il s'agit, selon une responsable du regroupement, d'un ensemble d'activités micro-économiques pouvant aider les femmes haïtiennes des milieux défavorisés à avoir une certaine autonomie financière.

Le financement des projets se fait de deux façons. Premièrement, un ensemble de projets est référé par l'Unité de terrain en Haïti. Le chargé de projet étudie, avec l'appui d'un comité de sélection établi en Haïti, des petits projets dont le montant se situe entre 1 000 et 3 000 dollars canadiens. Ces petits projets sont dénommés, dans le vocabulaire du ROCAHD, « projets à accès direct ». Ils sont sélectionnés en fonction des grands objectifs de travail que s'est donnés le ROCAHD, c'est-à-dire, qu'ils doivent respecter et contribuer à la protection de l'environnement, favoriser la participation des femmes, et bénéficier à toute la communauté où ils seront réalisés.

Une deuxième série de projets, plus substantiels en termes de financement (de 5 000 à 100 000 dollars) sont proposés au ROCAHD par des organismes haïtiens établis en Haïti qui travaillent avec des groupes de base. Ces projets peuvent transiter par le biais d'un organisme canado-haïtien de Montréal. Ce dernier parraine le projet et

s'assure que le projet respecte les critères de sélection du ROCAHD. Les OCH présentent le projet au ROCAHD tout en cherchant des fonds de contrepartie pour compléter le financement qui serait accordé par l'ACDI. Il arrive plus rarement que le ROCAHD reçoive directement des projets d'un organisme travaillant en Haïti sans être parrainés par un organisme de Montréal.

Pour s'assurer du fonctionnement des projets en Haïti, le ROCAHD effectue régulièrement des missions en Haïti pour évaluer les activités des projets. Le chargé de projet sur place, qui fait un travail de suivi de proximité, accompagne les missions du ROCAHD sur le terrain. Les OCH qui parrainent les projets, notamment pour la communauté d'origine de leurs membres, effectuent aussi des missions ou donnent des mandats à des membres qui visitent Haïti pour superviser le fonctionnement des projets. Dans ce cadre, le ROCAHD reçoit des rapports, tant des OCH, de son Unité de terrain que des missions qu'il effectue en Haïti. Ces rapports permettent aux responsables du regroupement de rendre compte, à l'assemblée générale et à l'ACDI, de l'évolution des projets. Dans le cadre de ces missions, les équipes amassent des informations sur les conjonctures sociopolitiques et les besoins socioéconomiques qui émergent en Haïti. Aussi, le regroupement arrive à alimenter les réflexions, dans le cadre de sa mission, afin d'informer les populations québécoise et canadienne sur les enjeux et aboutissements de la crise haïtienne. Il faut dire que le ROCAHD organise des séances d'analyse de conjoncture sur la situation en Haïti pour ses membres. Dans l'ensemble, le financement des projets, sous le signe de solidarité avec Haïti, constitue une activité importante du fonctionnement du ROCAHD.

Afin de rendre compte de projets soutenus par le ROCAHD, nous présentons un court résumé synthèse de projets soutenus par l'organisme tel que présenté par un représentant de ce dernier.

Dans le domaine de la santé, le Cadre de coopération intérimaire constate que l'actuel système de santé ne permet pas d'offrir à la population les services de base qu'elle est en droit d'attendre. Pour répondre à ces problèmes en santé, le ROCAHD a appuyé des projets de formation de sages-femmes avec Solidarité Fam Ayisyien (SOFA) et avec Solidarité Santé Canada Haïti (SOSAKA).

Le ROCAHD a également financé le fonctionnement de cliniques médicales à Petites Desdunes et à Pareidon avec SOSAKA.

Le ROCAHD a appuyé des projets de construction de latrines dans les quartiers défavorisés de Jacmel. Ces projets ont été mis en œuvre par le Sant Sosyal Lakonbit - Jacmel. Près de 200 latrines seront ainsi construites à la fin de juin 2005.

Le ROCAHD a également financé le captage d'une source à Léodiague dans le Plateau central au profit des populations de Léodiague et de Cobanal. Ce projet est réalisé par l'Union des paysans de Cobanal assistée par les « Petits frères de Sainte-Thérèse ». Il a un potentiel d'alimenter près de 6 000 personnes en eau potable.

Le ROCAHD appuie actuellement un projet de forage de puits à La Montagne (banlieue de Jacmel). Ce projet a un potentiel d'alimentation en eau potable pour 8 000 personnes et est réalisé par la Congrégation des Sœurs de Christ-roi en Haïti.

Le ROCAHD vient d'appuyer un projet d'aménagement de la source Dutil et de construction d'un bassin de sédimentation à Thomazeau. Ce projet permettra d'améliorer la qualité de l'eau avant sa distribution à la population de Thomazeau estimée à près de 20 000 personnes. Ce projet est financé par la Fondation des Bien-Aimés de Thomazeau à Montréal et sera réalisé en Haïti par l'Organisation pour le Développement Communautaire de Thomazeau. En matière d'éducation, le taux d'analphabétisme en Haïti, selon le dernier rapport d'UNICEF en 2003, est de 49 % chez les hommes et de 54 % chez les femmes. Malheureusement, aucune solution ne semble avoir été retenue pour remédier à ce problème dans le Cadre de coopération intérimaire.

En outre, plusieurs des projets appuyés par le ROCAHD ont inclus systématiquement l'alphabétisation comme activité complémentaire. C'est le cas d'un projet d'encadrement de jeunes mères aux Cayes, financé par l'Association cayenne pour un développement autonome (ACDA) et réalisé par le centre « Kay ti moun Bondye » et d'un autre projet du même type réalisé à Port-de-Paix par le

Centre Étoile de l'Espérance et financé par l'Association de solidarité internationale et de développement multiple (ASIDM).

Dans le domaine de la formation professionnelle, le ROCAHD a appuyé la formation de près de 120 agents et agentes vétérinaires en Haïti. Ces agents (es) vétérinaires font aujourd'hui partie du réseau « Intervet » qui accompagne les paysans éleveurs en Haïti. Ce projet a été réalisé par VETERIMED.

Le ROCAHD a contribué également à la formation de couturières par SOFA et le Centre Bon Secours de Bahun. Le projet de SOFA était financé par Développement et Paix et celui du Centre Bon Secours de Bahun, par l'Association du même nom à Montréal en concertation avec le Fonds de développement Haïti-Canada (FDHC).

Le ROCAHD a soutenu plusieurs projets à caractère économique, notamment des projets de micro-crédit avec le Rezo fanm deside - Jacmel; un autre du même genre avec l'Association des femmes haïtiennes pour un développement intégré, ADHAFI. (Faustin, 2004: 49 - 50)

Dans le tableau suivant, nous avons regroupé le nombre de projets soutenus financièrement par le ROCAHD. Il est à noter que le nombre de projets à accès direct est un peu plus élevé que ceux dits réguliers. Par contre, en termes de mobilisation financière, la presque totalité des fonds est consacrée aux projets dits réguliers en raison des sommes injectées par l'ACDI dans ces projets. Bien que peu de ressources financières soient mobilisées par les projets à accès direct, il n'empêche que ces derniers mobilisent de façon importante les énergies bénévoles et salariées du ROCAHD et de ses partenaires. Il n'est pas étonnant que l'ACDI ait demandé dans son rapport d'évaluation de 2004 que les projets à accès direct soient mis de côté par le ROCAHD, invitant l'organisation à consacrer ses ressources et ses énergies aux projets réguliers (ROCAHD, 2005).

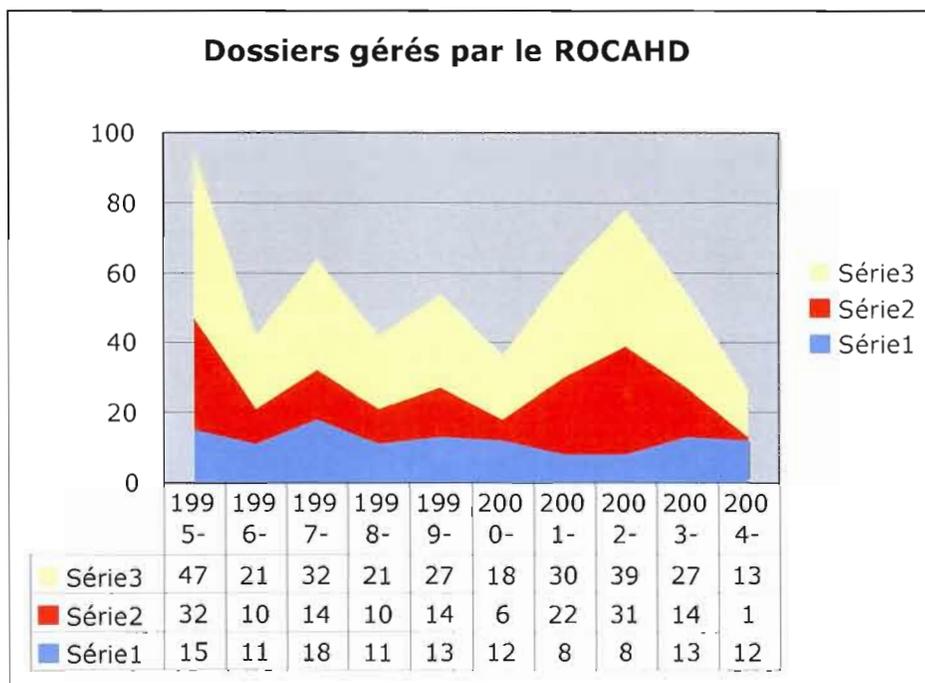
Tableau 4 : Nombre et types de projets financés par le ROCAHD - 1995-2005⁴

Année	Projets		Total
	Réguliers	À accès direct	
1995-1996	15	32	47
1996-1997	11	10	21
1997-1998	18	14	32
1998-1999	11	10	21
1999-2000	13	14	27
2000-2001	12	6	18
2001-2002	8	22	30
2002-2003	8	31	39
2003-2004	13	14	27
2004-2005	12	1	13
Total	121	154	275

Il faut prendre en considération qu'un projet correspond à une ouverture d'un dossier. Un même projet peut être financé sur différentes phases et chacune d'elle correspondra alors à une ouverture de dossier. Il nous faudrait faire une analyse plus fine des projets pour évaluer le nombre réel de projets par rapport au nombre de dossiers. Somme toute, aux 275 dossiers couverts par la période allant de 1995 à 2005, il faut ajouter la centaine de projets qui ont été financés pendant la période couverte par les activités du Fonds délégué AQOCI-Haïti (1987-1995). En tout, près de 400 dossiers / projets ont été traités par le Fonds et le ROCAHD.

⁴ Source : Tableau construit à partir des rapports annuels du ROCHAD de 1994 à 2005.

Figure 5 : Nombre de dossiers gérés par le ROCAHD



Il est clair qu'un plus grand nombre de projets à accès direct ont été retenus bien que l'ordre de grandeur de ces derniers, en termes de financement accordé, soit très inférieur aux sommes mobilisées pour les projets réguliers.

En 2004, un seul projet à accès direct a été retenu car l'ACDI a exercé des pressions pour que ce type de projet ne soit plus pris en charge par le ROCAHD. Il est clair que pour l'ACDI les énergies de l'organisation doivent être consacrées à la gestion des projets qui peuvent être financés par l'agence canadienne. Étant donné que ces projets demandent une contrepartie financière de la part du ROCAHD, l'ACDI aimerait voir les ressources de l'organisme travailler principalement au niveau du maillage et de la mobilisation de fonds locaux.

3. 3 ROCAHD et innovation sociale

Comment peut-on qualifier le travail du ROCAHD ? Dans un premier temps, cet organisme travaille au plan de la coopération internationale. Il s'inscrit dans la mouvance des organisations récentes qui sont nées dans le contexte d'une montée en importance de la dimension internationale sur l'espace québécois.

Dans deuxième temps, le ROCAHD cumule les caractéristiques d'une organisation de l'économie sociale. L'organisme poursuit des objectifs à la fois économiques et sociaux. Il génère des services au plan de la coopération décentralisée.

Dans un troisième temps, le ROCAHD s'inscrit dans le cadre du renouvellement des modalités de coopération internationale déployée par l'ACDI. Ce renouvellement doit être compris comme le produit de pressions exercées tant par les grandes organisations internationales que par les pressions issues de mouvements sociaux. Sur ce point, la communauté haïtienne de Montréal a exercé des pressions sur l'ACDI pour l'amener à reconsidérer la façon dont elle apportait de l'aide à Haïti. La chute du régime Duvalier a constitué un moment clé qui a permis à la communauté de s'investir concrètement dans l'élaboration d'un nouveau modèle de coopération décentralisée qui mettrait en scène des acteurs de la société civile canado-haïtienne avec des vis-à-vis en Haïti. C'est donc en réponse à des pressions externes, dont des pressions exercées par le mouvement social haïtien de Montréal, que l'ACDI a consenti à revoir sa façon de procéder et à donner son feu vert au projet pilote du Fonds délégué AQOCI-Haïti, lequel a donné lieu au ROCAHD.

L'action de la diaspora a permis de mettre en place une expérience unique en sol québécois en matière de coopération décentralisée. Notre étude de cas ne constitue pas une évaluation. Nous ne pouvons pas porter de jugement appréciatif sur les actions développées par le ROCAHD, sur la façon dont est géré l'organisme et sur la

nature des relations entre l'ACDI et le ROCAHD ou entre le ROCAHD et les organisations vis-à-vis localisées en Haïti. Toutefois, le peu d'informations que nous avons traitées nous permet de voir que le partenariat entre l'ACDI et le ROCAHD est parfois l'objet de tensions.

D'une part, l'ACDI a de la difficulté à tenir ses engagements et à reconnaître la précarité du contexte d'intervention du ROCAHD. La communauté haïtienne est pauvre. Exiger plus de cette communauté en termes financiers est peu réaliste et compromet le modèle du ROCAHD. En passant d'un ratio de 9 pour 1 à un ration de 3 pour 1, l'ACDI fait montre d'une approche économiciste qui met en danger tout le travail de mobilisation développé par la diaspora haïtienne de Montréal.

D'autre part, en ne comprenant pas l'importance des petits projets à accès direct, l'ACDI démontre sa réticence à prendre en considération les fondements qui sont à la base de la mobilisation des organisations membres du ROCAHD. Encore là, le point de vue utilitariste prend le dessus : un petit projet peut avoir pour l'ACDI moins d'impact qu'un projet impliquant plusieurs dizaines de milliers de dollars. Ce type de projets exige autant d'efforts en termes d'encadrement qu'un projet de plus d'importance. La logique managériale semble alors prévaloir et la recherche d'efficacité prend le dessus sur la logique solidaire. Bien que nous n'ayons pas eu accès aux documents d'évaluation de l'ACDI, il est envisageable de penser que cette logique de l'efficacité aurait été invoquée par l'ACDI pour recommander au ROCAHD de réorienter son action !

Le ROCAHD représente, selon notre analyse, un lieu d'innovation sociale pour deux raisons :

Il est au cœur du renouveau des pratiques décentralisées de coopération;

Il est du nombre des organisations émergentes de l'économie sociale.

Sur la question du renouveau des pratiques décentralisées, nous constatons la mise en place par le ROCAHD d'une nouvelle façon de faire via l'établissement d'un partenariat public / social en matière de coopération décentralisée. Nous constatons aussi que ce partenariat se construit dans l'iniquité de la distribution des pouvoirs. L'ACDI s'arroge le droit d'imposer ses normes et règles de fonctionnement, y compris ce qui relève ou non de la mission du ROCAHD. Une forme de partenariat que nous pouvons qualifier, à la suite des travaux de Panet-Raymond (1994), de « paternariat ».

Sur la question des organisations émergentes de l'économie sociale, le ROCAHD, et en fonction de la définition de l'économie sociale utilisée par le Chantier de l'économie sociale du Québec (2006, En ligne : L'économie sociale \ définition), l'organisme s'inscrit dans cette mouvance. Toutefois, à aucun endroit dans les textes corporatifs que nous avons consultés, il n'a été indiqué que le ROCAHD se définissait ou se présentait comme une organisation de l'économie sociale. Sur ce point, il est important de constater que l'organisme se définit principalement en fonction de la représentation développementale qu'il s'est historiquement donnée comme structure au service de la diaspora haïtienne.

Nous sommes donc confronté à une double réalité pour qualifier le travail innovant fait par le ROCAHD. D'une part, il participe à la définition de ce que représente la coopération décentralisée en contexte canadien. Il le fait à partir de besoins sentis par la communauté locale haïtienne en fonction d'un plan de travail expérimenté et développé par la base et interpellant un acteur organisationnel majeur : l'ACDI. Il le fait toutefois dans un contexte relationnel précaire. D'autre part, le ROCAHD participe du développement d'une mouvance québécoise : l'économie sociale. L'organisation partage les caractéristiques de l'économie sociale en termes de combinaison d'objectifs sociaux et économiques, de démocratisation organisationnelle et de développement qui est pris en charge par des acteurs locaux. Il

le fait toutefois sans s'associer à cette mouvance, ce qui le prive d'une possibilité de compter sur les ressources mises en place par les organisations offrant un support au développement de cette économie.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis de présenter l'organisme par lequel transite une partie des énergies, en termes de bénévolat, et une partie des fonds mobilisés par la diaspora haïtienne pour soutenir humblement le développement en Haïti.

Ce court portrait nous a permis de saisir à la fois le cadre de fonctionnement et le cadre institutionnel à partir desquels sont générés un ensemble de projets. Il nous a aussi permis de situer la grande capacité de mobilisation du ROCAHD, moins en termes financiers, et plus en termes d'engagement bénévole, par l'intermédiaire de la société civile. En effet, les organisations membres du ROCAHD ont crû en importance au fil des années. Certaines ont disparu et ont été remplacées par de nouvelles, rendant ainsi compte du dynamisme de la diaspora haïtienne montréalaise.

Notons aussi la constance participative des organisations associées qui sont présentes depuis 1994. Ceci représente un gage de résonance auprès d'organisations de la société d'accueil rendant compte de la pertinence, dans le milieu de la coopération internationale, des interventions du ROCAHD.

Le prochain chapitre nous permettra d'aller plus en détail dans la dynamique suscitée par le ROCAHD. Les entrevues que nous avons réalisées nous permettront de cerner le caractère dynamique et de mesurer les représentations et les motivations qui amènent des individus de la diaspora à s'investir dans cette organisation.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PAR ENTREVUE

La présentation des données recueillies lors de la série d'entretiens que nous avons réalisés auprès de représentants du ROCAHD et d'organismes canado-haïtiens membres de ce dernier nous permet de regrouper des informations sur la façon dont des personnes proches du ROCAHD (1) perçoivent l'action déployée par l'organisme, (2) voient l'impact que cette action a et enfin (3) identifient les motivations à la base de l'aide apportée.

Dans un premier temps, nous présentons le profil des personnes rencontrées en entrevue. Dans un deuxième temps, nous regardons les données recueillies, eu égard à la perception ou aux représentations que les personnes interviewées ont de l'intervention du ROCAHD, de l'impact de ce dernier et des motivations à la base de l'aide apportée. Dans un troisième temps, nous concluons ce chapitre par une analyse des données présentées.

4. 1 Profil des répondants de l'enquête

Dans le cadre de notre enquête, cinq femmes et sept hommes ont répondu à nos questions, totalisant douze personnes interviewées. Ces personnes sont âgées entre 35 et 65 ans. Elles sont toutes dirigeantes d'un organisme ou d'une association canado-haïtienne. Ces personnes sont très actives dans la diaspora haïtienne montréalaise. Par exemple, lors de la conférence de la diaspora haïtienne à Montréal tenue en 2004, elles ont apporté leur contribution.

Ces répondants ont tous plus de quinze années d'installation au Québec. Ce sont des gens qui ont vécu en Haïti. En outre, ces personnes ont presque toutes déclaré avoir une formation post études secondaires et nombre d'entre elles ont une formation universitaire. Parmi elles, il y en a qui sont économiste, ingénieur civil, gestionnaire, infirmière, travailleur social et éducateur. Par ailleurs, la majorité d'entre elles affichent leur croyance religieuse catholique et protestante, mais surtout catholique. La plupart des personnes disent avoir eu une certaine forme d'engagement social en Haïti. Il est frappant de constater la présence évidente, dans leurs discours, de l'idée de retourner vivre en Haïti et ces personnes ont clairement manifesté leur intérêt pour la situation politique en Haïti.

Les membres réguliers organisationnels du ROCAHD s'identifient selon leur localité d'origine en Haïti, sur la base de leur profession ou de leur occupation (médecin, enseignant, ingénieur, chauffeur de taxi, etc.). Certains membres ne sont pas des professionnels et proviennent de différentes couches sociales de la communauté haïtienne de Montréal.

Les données recueillies nous permettent de confirmer que toutes les personnes rencontrées oeuvrent au sein d'une organisation qui entretient des liens avec Haïti. Une majorité de répondants, soit dix sur douze, déclarent que leur OCH continue d'avoir des relations formelles avec des groupes en Haïti. Aussi, plus de la moitié des OCH auxquelles sont affiliés les répondants sont des associations régionales, c'est-à-dire, des organisations regroupant des membres à Montréal sur la base de leur communauté ou localité d'origine en Haïti. Ces OCH maintiennent des liens avec le pays d'origine, entre autres, par l'intermédiaire des projets qu'ils parrainent.

4. 2 Le ROCAHD tel que décrit et perçu par les répondants

4. 2. 1 Des projets de développement à petite échelle

Qu'est-il entendu pour les répondants par projet de développement ? Un premier point de vue regroupe une vision générale sur ce qu'est un projet de développement.

Un projet de développement, c'est un projet qui vise à accorder à une communauté des capacités pour mieux fonctionner à moyen et long terme, qui lui donne des outils de développement économique, éducationnel et au niveau de la santé. Je prends un exemple : une communauté reculée qui n'a pas accès à l'eau, doit consentir des efforts particuliers pour acquérir l'eau. Un projet visant à rendre disponible l'alimentation en eau potable, soit par l'intermédiaire d'un captage, soit par l'intermédiaire d'un creusage ou d'un forage d'un puits, c'est un élément de développement qu'on accorde à cette région-là, qui lui permet d'aller de l'avant dans son développement économique, dans son développement social, dans son développement de la santé. La formation de maîtres, la formation dans les petits métiers, ça permet, par exemple dans le cas des petits métiers, d'avoir une main-d'œuvre plus compétente pour travailler dans tel domaine, en mesure de suffire à ses propres besoins, de produire de biens pour satisfaire les besoins locaux et pour aussi acquérir d'autres biens par le biais de l'échange, et là, un projet qui permet de construire un réseau de canaux d'arrosage de jardin, c'est un projet qui aidera à la région à augmenter sa capacité de production et améliorer les conditions de vie. (R2105-H)⁵

Sans être complètement en désaccord, d'autres répondants défendent l'idée suivante : il appartient aux gouvernements (haïtien ou canadien) de faire de grands projets. Par contre, ces répondants disent clairement avoir un rôle à jouer au niveau de l'aide à apporter par de petits projets. Ces derniers sont gérables directement par les bénéficiaires. De plus, les petits projets ont l'avantage de renforcer les liens sociaux communautaires, c'est-à-dire, qu'ils permettent une plus grande coopération à la base au moment de leur réalisation. Un des répondants a exprimé ainsi cette idée :

⁵ Propos recueillis à partir des entrevues réalisées en janvier 2005. Nous avons identifié les entrevues par un code alphanumérique, et ce, pour préserver l'anonymat des répondants comme convenu dans notre formulaire de consentement avec eux.

Il y a une chose dans les petits projets d'après moi qui est très intéressante, le petit projet a beaucoup moins d'administration et c'est beaucoup plus direct, vous travaillez directement avec les gens qui bénéficient du projet. Et puis les gens sentent, les gens qui sont dans la localité. Eh bien ! Ces gens voient, développent un sentiment d'appartenance. Donc le petit projet d'après moi, il y a deux caractéristiques principales, d'après l'expérience, d'après mon expérience. Premièrement, c'est un projet qu'on peut gérer plus facilement, on a le contrôle du projet. Puis, c'est un projet qui a été conçu et géré par les gens eux-mêmes, par un petit groupe de personnes. Or, en Haïti, il y a tellement de diversités, c'est plus facile de gérer un petit projet qu'un grand projet, d'une part. Et d'autre part, d'après mon expérience, j'ai vu que les petits projets réussissent beaucoup plus facilement que les grands projets. (S1905-H)

C'est pourquoi je vous dis que les petits projets sont insuffisants, on ne peut pas rester seulement aux petits projets. Il faut travailler maintenant à deux niveaux. Au niveau des petits projets et au niveau de la sensibilisation, de la pression auprès du gouvernement pour dire mais il faut faire quelque chose. Si dans une région il faut planter, je ne sais pas 50 mille arbres. Bon, nous autres, comme petits organismes, on peut en planter 5 mille, on pourra dire au gouvernement de planter le reste, d'en planter 45 mille. (S1905-H)

Soutenir les petits projets de développement suppose, pour les gens qui le font, toute une série de considérations mettant en évidence les intérêts des bénéficiaires. Ces derniers sont en fait des coopérateurs puisqu'ils participent aussi bien dans la conception d'un projet qu'à sa mise en œuvre, ce qui reflète leurs aspirations. De plus, les gens des OCH sont conscients tant des limites de leur aide et des limites qu'il y a à travailler sur la base de petits projets.

Les petits projets, ce sont les gens eux-mêmes qui forment leur association et puis ils conçoivent leur projet. Nous autres, on les supporte. Le petit projet devrait être une sorte d'atout, une sorte de complément pour compléter ce que le gouvernement pourrait faire. On a fait un projet dans le plateau central avec un petit organisme qui s'appelle Source de vie Pemales, qui est près de Lascahobas. une section rurale. Maintenant, la petite coopérative s'appelle Source de vie de Pemales. Ce sont les gens eux-mêmes qui ont fondé leur affaire. C'est ça la question, on ne leur a pas dit d'aller faire des choses. Les grands projets, ou bien c'est la communauté internationale, ou bien c'est le gouvernement qui dit aux gens d'aller faire les choses. Les petits projets, ce sont les gens eux-mêmes qui

forment leur association et puis ils conçoivent leur projet. Nous autres, on les supporte. (S1905-H)

Chaque groupe de son côté fait quelque chose pour le développement de sa zone. Donc ensemble, on va faire quelque chose pour développer Haïti. Donc moi je dis toujours, je ne pourrais pas dire que le développement d'Haïti passe forcément par ces regroupements, ces associations, mais c'est un bon apport au développement de ce pays. (A0205-H)

Un autre répondant abonde dans le même sens, reconnaissant aussi qu'un petit projet de développement est : « une goutte d'eau dans l'océan » (A215-H). Il souligne cependant, qu'avec plusieurs gouttes d'eau, on finit par avoir un verre. Celui-ci a en outre renchéri par l'idée d'appropriation des petits projets par les bénéficiaires dans la démarche du ROCAHD : « fermement, les petits projets sont vraiment importants parce que les bénéficiaires prennent à cœur leur projet, c'est leur affaire » (A215-H)

Les données indiquent également que les projets parrainés par un OCH de Montréal et financés par le ROCAHD sont élaborés en Haïti. Cette information confirme l'enracinement des projets appuyés et indique clairement qu'ils répondent à des besoins réels définis par les populations concernées. Ceci cadre tout à fait dans la logique de la coopération décentralisée, une approche qui part de la base pour remonter vers des instances institutionnelles pour mobiliser des ressources. Par ailleurs, à Montréal, les projets sont le plus souvent présentés aux OCH membres du ROCAHD avant d'être acheminés à ce dernier pour être financés.

On parraine des projets en Haïti. Parrainer des projets, c'est-à-dire, que les gens nous envoient les projets et si le projet va avec les objectifs du centre, nous, on donne, on dit à ROCAHD. ce projet-là, on va le parrainer, c'est-à-dire. qu'on est responsable de ce projet ici, comme ONG canado-haïtienne (...), on fait le suivi avec les gens, le ROCAHD nous envoie la subvention pour le projet, on a une contrepartie à mettre [...]. (M2105-F)

Les OCH soutiennent un grand nombre de projets portant sur des aspects du développement durable. Leurs interventions s'appuient sur la notion de prise en charge (*empowerment*). Dans les termes d'un répondant :

Ça permet, (l'empowerment), ça permet aux gens d'acquérir la capacité d'améliorer leurs conditions de vie, soit par une augmentation de leur pouvoir d'achat, de leurs revenus, en mettant à leur disposition des biens essentiels comme l'eau potable, la transformation des produits agricoles ou d'augmenter la capacité agricole d'une certaine zone. (R2105-H)

L'aide de la diaspora haïtienne transitant par le ROCAHD s'inscrit en lien avec une agence gouvernementale d'aide publique au développement l'ACDI en Haïti. Dans le contexte canadien, ce mode de coopération décentralisée est une expérience originale.

C'est la seule communauté, la communauté haïtienne est la seule communauté qui le fait de cette façon-là. Notre expérience est unique avec l'ACDI et entre Haïti et le Canada. [...] La communauté immigrante a constitué une organisation pour aider son pays d'origine.

L'ACDI est sensible au fait qu'il y a dans la société canadienne une communauté importante d'origine haïtienne intéressée à intervenir dans l'aide au développement du pays d'origine; la politique de l'aide au développement, en Haïti, est sensible donc aux réflexions et aux dispositions de la communauté haïtienne quant à cette branche d'aide aux zones d'origine en particulier.

Dans cet ordre d'idées, l'ACDI intègre la démarche des membres du ROCAHD, c'est-à-dire les OCH en devenant un acteur qui participe aux projets par le financement. En fait, l'idée même de cette démarche reste l'affaire des OCH qui en sont l'acteur principal. Ces derniers participent à la fois au financement, en mobilisant des fonds dans la diaspora et dans le soutien, c'est-à-dire, à la défense des projets au sein du ROCAHD ainsi qu'au suivi avec les bénéficiaires en Haïti (R2105-H).

4. 2. 2 Des projets de développement durable

Pour plusieurs des répondants, les contributions que les OCH apportent aux projets de développement vont dans le sens du développement durable.

Développement durable qui sous-tend... que ces gens puissent avoir ce qu'on peut appeler de l'auto-développement, donc en apprenant à lire, ces gens arriveront un jour à développer des choses par eux-mêmes de sorte qu'ils puissent développer leur localité. C'est une chaîne ! (A0205-H)

On ne fait pas le reboisement juste pour le reboisement. Il faut que l'arbre puisse avoir une valeur économique. En même temps, il faut que le reboisement soit lié à d'autres choses. Ça, c'est un projet de reboisement (photo montrant une pépinière), qui est lié à l'élevage des cochons. Vous vous souvenez qu'on avait tué tous les cochons en Haïti. Donc, il y a une reproduction à faire de cochons créoles. Voyez les gens, ils sont là, ils préparent la terre, ils font du compost. (S1905-H)

En ce sens, ils considèrent que même si leurs actions sont petites, elles constituent un moyen d'aider les bénéficiaires, et toute la communauté en général au pays d'origine, à se prendre en charge.

4. 2. 3 Mobilisation des fonds aux projets réguliers

La mobilisation des fonds pour soutenir les projets réguliers nous permet de comprendre comment les OCH membres du ROCAHD s'organisent pour obtenir les sommes nécessaires comme contrepartie au financement des projets par l'ACDI. La contrepartie est calculée sous forme de ratio. Lequel est passé de 9 pour 1 à 3 pour 1. Un répondant l'explique ainsi.

Cela veut dire qu'au niveau du ROCAHD, à l'époque le Fonds délégué AQOCI-Haïti, un membre pouvait avoir seulement dix pour cent de la valeur du projet. Mettons pour faire un chiffre rond, il avait un projet de 50 000 dollars à réaliser, il faut avoir une contrepartie équivalente à dix pour cent, donc 5 000 dollars de ce projet, le ROCAHD, via l'ACDI, fournissait 45 000 dollars. Aujourd'hui, le même membre qui bénéficiait du ratio de 9 pour 1, s'il devait nous présenter un projet, pour le même projet de 50 000 dollars, il devrait mobiliser 20 000 dollars pour pouvoir obtenir la contrepartie (30 000 dollars) de l'ACDI (R2105-H)

Cette situation a eu un impact clair sur la capacité du ROCAHD à appuyer des projets réguliers. Un impact :

Sur la capacité des Canado-Haïtiens de présenter des projets, cela a un effet effectivement. Si ça vous coûte plus cher pour financer un projet, vous allez avoir plus de difficulté à réaliser un projet que si ça vous coûte moins cher. Ça a ralenti la présentation des projets au ROCAHD. (R2105-H)

Alors, comment s'organisent les OCH pour collecter ces fonds ?

Ils procèdent de diverses manières. En réalité, les OCH développent chacun leurs stratégies, étant donné que dans la structure ROCAHD, ils sont autonomes. Ils organisent donc eux-mêmes leurs activités de levée ou de collecte de fonds.

L'ensemble des OCH recourt, d'une part, à la cotisation de leurs membres. Ceci dit, la participation individuelle constitue un moyen d'obtenir de l'argent pour contribuer au financement des projets. D'autre part, ils collectent des fonds par la tenue d'activités sociales et culturelles. En effet, tous les OCH organisent diverses activités et levées de fonds dans la diaspora haïtienne montréalaise.

Nous faisons une campagne de levée de fonds chaque année, où on demande à nos membres, nous avons des membres et nous avons aussi des bénéficiaires. Nous faisons une campagne demandant à la communauté de contribuer et ça, c'est très important aussi parce que le gouvernement regarde tout ça, et dit oui, la communauté est très importante. Et aussi, par exemple, nous avons des activités de levée de fonds dans le secteur des aînés, nous organisons ça chaque année, durant la fête de Noël, la Fête des mères. Nous fêtons la Fête des mères. Il y a ce genre d'activités de levée de fonds qui quand même, par exemple la Fête des mères, c'est une activité culturelle qui nous amène à réfléchir un peu sur les valeurs culturelles de notre pays, les valeurs haïtiennes (B1905-H)

Il est clair que les activités ne suffisent pas toujours et des mobilisations au sein de réseaux personnels s'opèrent alors.

C'est certain, c'est pas suffisant. Quand les fonds recueillis à partir des activités organisées ne suffisent pas qu'est-ce qu'on fait ? C'est simple. Par exemple, on se dit par exemple si on a besoin de 20 000 dollars et qu'à partir des activités organisées on a réuni 15 000 dollars. On se dit, il nous reste 5 000 à accumuler pour réaliser notre projet. Donc, débrouillez-vous coûte que coûte pour trouver ces 5 mille dollars. Il arrive parfois ceux-là qui ont beaucoup plus de moyens que d'autres, donnent un 500, un 200 dollars de leurs propres fonds (de leurs propres poches) pour compléter le montant ramassé. Donc, c'est comme ça et à partir aussi de nos amis, on a des amis Québécois, on a des amis Canadiens; on leur dit, bon écoute on fait ceci, on fait cela, il y en a qui sont très généreux qui donnent (A0205-H)

Les activités les plus citées par nos répondants sont les soupers bénéfiques et les soirées dansantes. Ils organisent aussi la vente de billets de loterie, de crayons, et des fêtes. Certaines organisations font des activités annuelles de levée de fonds. Il y en a aussi qui s'adressent à des organismes partenaires à Montréal ou à des individus amis de leur mouvement pour compléter la contrepartie aux projets qu'ils parrainent. Le ROCAHD organise aussi des activités de levée de fonds, comme la vente de loterie et la tenue d'activités culturelles.

4. 2. 4 Types de projets de développement et justifications

Les données recueillies nous permettent de constater que les projets soutenus et financés concernent notamment des secteurs comme l'éducation, l'agriculture et la santé. Plusieurs OCH s'attachent à répondre aux besoins pressants de leur vis-à-vis en Haïti par l'envoi de nourriture pour les enfants démunis tout en soutenant des actions durables.

Pour l'éducation, plusieurs OCH ont déjà parrainé et financé des projets de soutien à des bibliothèques en envoyant des livres en Haïti. En effet, quatre des douze répondants affirment que leur OCH a déjà fait ce type d'activités. D'autres représentants d'OCH indiquent avoir parrainé des enfants démunis en défrayant les

frais de scolarité durant plusieurs années des études primaires. Dans ce sens, ils envoient de l'argent et des fournitures scolaires en Haïti.

Il faut noter que, selon la constitution haïtienne en vigueur, l'éducation primaire est obligatoire et gratuite. Cependant, la majorité des écoles du pays sont privées et les familles n'ont pas les moyens pour payer l'éducation de tous les enfants, notamment dans les milieux d'implantation des projets. Ainsi, les donateurs justifient leur choix par ce manque au devoir de l'État dans ce domaine et par l'incapacité des familles à assurer l'éducation de leurs enfants. D'autres répondants justifient leur choix par des motifs personnels suivant des situations vécues en Haïti.

À mon époque, une encyclopédie n'était pas disponible. Alors, je me suis dit ce que j'ai vécu à mon époque là-bas, j'aurais pas aimé que les gens d'aujourd'hui vivent les mêmes difficultés. [...] Je me souviens quand j'étais jeune, en classe de certificat, on avait volé mon dictionnaire. Il était difficile pour un parent d'acheter un dictionnaire, mais s'il y avait une bibliothèque dans ma communauté, je pourrais facilement aller emprunter et me faire aider (A1705-H)

Ce témoignage montre la situation d'une personne éprouvée qui reste sensible au sort des autres. Dans la même lignée, un autre répondant inscrit sa contribution au projet d'éducation dans la logique de développement en affirmant que : « aucun pays ne peut se développer si c'est l'analphabétisme qui prime dans ce pays. Donc il faut attaquer le loup là où il faut l'attaquer et c'est par l'éducation, je pense que ça va se faire » (A0205-H).

En ce qui concerne l'agriculture, deux des douze répondants mentionnent que leur OCH a reçu des demandes d'aide et soutenu des projets dans ce domaine. C'est surtout dans le programme interne du ROCAHD que les fonds sont alloués aux projets de type agricole. Toutefois, il est intéressant de noter qu'un OCH s'investit dans ce domaine lorsqu'il considère ce dernier vital pour la communauté d'origine de ses membres en Haïti. Les gens de cet OCH se disent sensibles aux problèmes de la

faim qui a frappé leur zone d'origine en Haïti. Pour venir en aide, les gens de Montréal ont délégué l'un des leurs sur place en Haïti pour discuter avec les groupes représentatifs de la communauté. Celui-ci est revenu avec l'idée d'un projet en agriculture. Ce projet se réalise par la mise à la disposition de la communauté de machines agricoles afin que les paysans puissent améliorer leur production. Le souci est de rendre les producteurs autonomes à travers ce projet.

Ils vont produire eux-mêmes et puis il y a toute la question de la dignité aussi. Si par exemple vous donnez à quelqu'un une mangue, c'est bien mieux si vous le montrez comment obtenir, comment faire pour produire le manguier [car] un projet doit être continu. Ça fait sept ans que les tracteurs sont là, ils continuent à labourer les terres. C'est un projet qui a sept ans et puis ça va encore beaucoup mieux, c'est comme ça (A2105-H)

En fait, ce type de projet s'inscrit dans la logique du développement durable dont l'un des facteurs est signalé par le répondant, c'est-à-dire, le manguier comme arbre fruitier. Cet arbre rend plusieurs services aux producteurs. En plus de produire les fruits pour la consommation et la commercialisation, il participe du processus de reboisement, protégeant ainsi l'environnement. Il apporte donc une certaine satisfaction économique au producteur et, du même coup, participe à l'amélioration des conditions de vie de la communauté.

Les types de projets soutenus dans l'agriculture représentent un investissement dans le sens de la recherche et de l'autonomie des groupes bénéficiaires.

La santé se révèle un autre domaine dans lequel les OCH soutiennent et financent des projets. Dans ce domaine, des OCH interviennent dans la mise sur pied de cliniques de santé communautaire. Selon nos répondants, les mauvaises conditions de vie ont un lien direct avec les conditions de santé. Un répondant a évoqué un fait troublant qui a marqué un accouchement dans un hôpital de sa ville natale en Haïti. Depuis lors, il se dit intéresser à tout projet de santé à réaliser en Haïti. L'organisme de ce

dernier intervient aussi dans des projets d'éducation, Il souligne que ce sont des choix parmi tant d'autres qu'il pourrait faire. C'est ainsi que notre répondant avance :

À Haïti, tout est prioritaire et nous avons priorisé la santé et l'éducation qui sont des secteurs, je dirais clés de la vie d'une société. (A2005-F)

Dans ce domaine, un OCH s'occupe de la formation des travailleurs. Celui-ci projette de financer un projet visant à former des infirmières-auxiliaires pour desservir la communauté et le pays en général. Un tel projet doit faire l'objet de débats au sein du groupe. Le responsable de cet organisme se rendra sur place en Haïti pour discuter du bien-fondé de ce projet. Le répondant a expliqué le bien-fondé de la démarche.

[...] Une école d'infirmières-auxiliaires, un projet qu'on est en train de bâtir, afin d'intervenir aussi dans la population, pour aider les jeunes qui ont terminé les études classiques qui ne peuvent pas fréquenter une école à Port-au-Prince, ou bien qui ne peuvent pas, ou qui n'ont pas réussi leurs études, pour qu'ils puissent faire quelque chose parce que nous pensons que, à ce niveau-là, les élèves peuvent donner des services à la société qui en a grandement besoin en Haïti. Donc, c'est là que nous sommes. Nous devons aller en Haïti vraiment pour évaluer avec les autres là-bas, pour voir dans quelle mesure nous pouvons aider cette école. (M2305-F)

En résumé, les OCH de notre échantillon apportent leur aide à des projets dans trois secteurs clés de la vie d'une société : la santé, l'éducation et l'agriculture. De cette manière, ils entendent participer à l'amélioration des conditions de vie des gens de leur communauté d'origine en Haïti ou des conditions de développement du pays par le truchement du développement durable lié à ces secteurs. Les projets de développement constituent le support de cette participation.

4. 2. 5 Projet de développement et relations sociales au sein de la diaspora

Nous avons posé une question sur les relations sociales au sein de la diaspora haïtienne montréalaise, dans le cadre des projets de développement à destination

d'Haïti. Plusieurs tendances se dégagent des réponses. Nous avons catégorisé les données selon les groupes de répondants.

Pour un premier groupe de répondants, la dynamique des relations sociales de la diaspora montréalaise a connu un essor avec l'avènement des projets de développement. Selon eux, cet élément de la dynamique se caractérise par le fait que les gens des OCH se téléphonent souvent pour des réunions dans le cadre des projets. De plus, ces gens commentent entre eux les activités réalisées dans le cadre des projets, ce qui renforce les liens entre les gens de la communauté. Un répondant affirme que des liens qui n'existaient pas avant les projets entre les gens de sa communauté de naissance en Haïti vivant à Montréal sont créés et se renforcent rapidement depuis la question des projets de développement. Il reconnaît toutefois que c'est entre les gens plus intéressés que les liens se raffermissent.

Il y a deux ou trois personnes qui sont souvent plus actives. [...] Ces deux ou trois personnes s'il y a quelque chose, un projet par exemple à financer, on va être quatre ou cinq qui se réunissent autour d'une table. on va voir comment on va faire ça (A2105-H).

Pour un deuxième groupe de répondants, la moitié de notre groupe de personnes interviewées, on ne peut pas dire que l'avènement des projets de développement crée une cohésion sociale dans la communauté haïtienne de Montréal. Un répondant déplore l'absence de cohésion dans la diaspora haïtienne montréalaise alors que cette communauté devrait consolider ses liens pour assurer une meilleure efficacité dans le soutien au développement apporté à Haïti. Cette position est illustrée de la manière suivante :

Pour être honnête, on ne peut pas dire que cette communauté se met ensemble. Ce n'est pas vrai du tout [...]. Dans cette communauté, ce que je déplore, on a jamais eu de cohésion. les gens font les petites affaires, ils sont très individuels, ce qui est mauvais pour une communauté. [...] Donc, moi je pense qu'il n'y pas de cohésion et c'est ça qui nous empêche d'avancer (M2305-F)

Cette catégorie reconnaît toutefois que, dans certains cas, comme lorsqu'il se passe un évènement en Haïti, les gens organisés et autres se mettent ensemble pour aider. Ils donnent l'exemple de la catastrophe naturelle qui a frappé la ville des Gonaïves en Haïti en septembre 2004. Un répondant a mentionné :

Je pense que ce qui s'est passé aux Gonaïves est un exemple, mais c'était pas la première fois qu'on avait quelque chose d'important en Haïti, que la communauté s'est mobilisée. Je sais que la diaspora était l'une des premières à vraiment s'organiser pour la levée de fonds. (B1905-F)

Il est intéressant de noter que si les répondants ne s'entendent pas sur la dynamique que créent les projets de développement dans la diaspora haïtienne montréalaise, ceux-ci, par contre, ont creusé des liens solides entre certains OCH et leurs partenaires en Haïti. Un répondant précise :

Vous vous sentez lié avec eux, il y a un sentiment, vous les connaissez. Vous connaissez ces gens-là, à partir d'un projet, cela veut dire la connaissance d'un travail plus fort. Vous avez rencontré ces gens à partir des choses concrètes. C'est ça qui vous lie avec eux. C'est pas l'amitié, les sentiments, la parenté. Non. Ce sont des gens qui ont les mêmes idéaux, vous travaillez avec eux, pendant un certain temps, vous les connaissez. (S1905-H)

Il faut noter aussi que tous les répondants ont affirmé que les petits projets de développement sont souvent l'occasion de visites en Haïti pour des membres des OCH. À côté de l'équipe de gestion du ROCAHD qui inscrit dans son programme des visites régulières de terrain en Haïti, tous les répondants ont déclaré s'être déplacés en Haïti dans le cadre des activités des projets. Ces voyages renforcent les liens de solidarité et sont aussi l'occasion pour eux de constater l'évolution des problèmes qu'ils entendent contribuer à résoudre. En définitive, les gens profitent de ces occasions pour voir leurs familles et les amis d'enfance.

4. 2. 6 Catégories de donateurs dans la diaspora haïtienne montréalaise

Nous avons recueilli des informations auprès des répondants sur les représentations qu'ils ont des personnes qui contribuent au financement des projets de développement qui transitent par le ROCAHD. À ce sujet aussi, les réponses sont variées. De plus, les positions assumées ne sont pas catégoriques.

Dans l'optique de certains répondants, parmi ceux qui donnent pour les projets, on trouve les personnes conscientisées, c'est-à-dire, celles qui ont Haïti à cœur. On trouve également des gens de la diaspora qui ont peu de revenus.

Je participe à toutes les saucés, dit-on, à toutes les soirées en fait, à toutes les réunions qui s'organisent dans cette communauté; j'ai pu me rendre compte qu'il y a une catégorie de personnes en général qui donne, c'est les gens les plus conscientisés [...] je vois dans ces gens-là, c'est des gens qui avaient une conscience depuis chez eux. [...] C'est des gens qui venaient des couches défavorisées qui se disent alors écoute, moi aussi j'ai vécu en fait, la pauvreté, j'ai vécu aussi la misère donc à ce moment-là, c'est comme dit-on en créole « mizè pa dous⁶ ». Donc, à ce moment-là, si moi j'ai vécu ça, je pense que, il est aussi de mon devoir d'aider ceux-là dont je suis sûre qui souffrent de cette misère abjecte dans laquelle se trouvent la plupart de nos frères et sœurs. (A0205-H)

Vous allez trouver un paradoxe; le plus souvent, ce sont les gens qui ont peu d'argent qui donnent. On aurait pensé que ce sont les gens qui ont beaucoup d'argent qui vont donner. C'est pas vrai. C'est pas vrai. D'ordinaire, ce sont les petits salariés; par exemple, vous allez voir quelqu'un qui travaille dans une manufacture qui n'a pas qui donne. [...] Les gens qui ont beaucoup d'argent, ils ne s'intéressent pas au pays. (S1905-H)

Un autre répondant, qui s'inscrit dans cette tendance, affirme que pour parler des gens qui donnent, on trouve surtout les plus pauvres dans la communauté :

⁶ Traduction littérale : «La misère n'est pas douce».

Souvent, ce sont les gens qu'on trouve plus facilement pour sensibiliser [...]. Les autres sont tellement occupés ailleurs à faire leurs affaires, dans de grandes affaires, ils sont tellement haut placé que tu ne peux pas les atteindre (M2105-F).

Dans tout cela, il y a un problème. Pour les tenants de cette position, les gens qui n'ont pas beaucoup d'argent, en même temps qu'ils contribuent plus, donnent peu. Ils ont peu de ressources financières et ne peuvent pas contribuer beaucoup. Mais du point de vue qualitatif, ces répondants soulignent que la valeur des petites contributions, de ces « petits dons », sont inestimables. De ce fait, une personne indique : « Comme on dit dans notre pays, le proverbe *Menm s il piti se jès la ki konte*⁷. C'est le geste qui compte, on s'adapte à ce qu'on a ». C'est donc un geste qu'il faut considérer pour sa valeur symbolique dans la mesure où il exprime la volonté de donner.

D'autres répondants trouvent que tout le monde donne. Les gens donnent selon leurs moyens. Nous avons retenu quelques citations par rapport à ces différentes positions.

Si on fait une activité, on dit l'activité [...] est fixée à tant pour telle chose, on voit tout le monde. Ils sont conscients qu'il y a quelque chose à faire en Haïti. Il y a quelque chose qu'on peut faire, il y a quelque chose qu'on doit faire en Haïti. Dans la mesure du possible, ils le font (M2105-F)

Il y a une position intermédiaire qui se dégage aussi sur cette question. Certains répondants ne veulent pas juger la position des personnes par rapport à leur contribuer en argent, ni de leur volonté à donner. Ils préfèrent percevoir la contribution sous d'autres formes. Les propos recueillis le montrent bien.

Je dirai pas par catégorie. Quand vous parlez de catégorie c'est sûr qu'on peut dire les gens les professionnels. Il y a une catégorie dans ce sens qu'il y a des gens comme sept ou dix qui sont vraiment là, toujours présents et puis qui disent toujours oui, qui vont éventuellement donner de leur temps, de leur poche aussi

⁷ Traduction littérale : «Même s'il est petit, c'est le geste qui compte».

pour les activités de levée de fonds. Par exemple, il y en a qui vont faire des courses. Il y en a qui donnent leur force. [...] Ça fait une catégorie quand même, mais c'est pas parce que lui il gagne plus ou que lui il gagne moins (A2005-F)

Dans l'ensemble, en ce qui concerne le profil des personnes dans la diaspora haïtienne montréalaise qui donnent, les avis sont très partagés, des nuances se dégagent.

4. 3 Motivations à l'aide et impacts de cette dernière

Nous avons présenté la notion de motivation dans le Chapitre I pour nous aider à comprendre ce qui pouvait inciter des individus de la diaspora haïtienne à s'investir dans des activités de don pour soutenir des petits projets de coopération décentralisée vers Haïti.

Nous aborderons aussi dans, cette section, la façon dont les répondants rencontrés se représentent l'impact que peuvent avoir, pour les communautés locales haïtiennes, les petits projets qu'ils appuient.

4. 3. 1 Motifs invoqués

Le principal motif évoqué relève de considérations identitaires, être haïtien ou haïtienne. Des considérations fortement imbriquées dans le fait d'appartenir à une diaspora.

On décèle clairement l'existence d'une forme de patriotisme très présent à l'égard d'Haïti.

La première chose qui pousse les gens à donner, il y a un sentiment d'appartenance. Ce sentiment-là est fort. Il y a quelque chose chez l'Haïtien.

L'Haïtien ne peut pas oublier son pays. Ça, c'est important. Quand vous allez chez un Haïtien, il va toujours y avoir quelque chose qui rappelle le pays. Il y a un petit drapeau bleu et rouge, il y a la photo d'un paysan, il y a un tableau d'Haïti. Il y a quelque chose qui dit, bon vous chez un Haïtien. Il n'oublie pas son pays, même s'il a vécu 40 ans à l'extérieur (S1905-H)

Il y a des gens qui veulent contribuer, qui veulent contribuer mais qui ne savent pas comment. Il y a toujours un grand désir de donner un coup de main, de contribuer quelques choses aux pays d'origine. Même si ces gens, ils sont clairs, ils sont ici, ils vont y rester, ils vont mourir. Mais il y a toujours un désir qui pouvait aller aussi loin. Ce désir d'aider reste (B1905-F)

Que ces 120 mille personnes (diaspora haïtienne canadienne) se rendent compte qu'ils ont une responsabilité face à la mère patrie Haïti, qu'on aime tous, qu'on dise tous qu'on aime. Donc, je ne suis pas quelqu'un, je ne crois pas dans la théorie, j'aime beaucoup plus la pratique et c'est en se joignant à un regroupement, à une association, en donnant, en participant, en faisant du bénévolat qu'on va voir qu'on aime vraiment Haïti. C'est ma satisfaction de voir qu'on se mette tous ensemble pour faire ce qu'on appelle une corvée pour aller débloquer notre pays, notre cher pays qui souffre (A0205-H))

Ce sentiment d'appartenance est lié à un appel au retour.

On va retourner en Haïti, donc il faut préparer la place aussi. Imaginez que je reste ici dans le confort et le jour venu que je dis que je retourne en Haïti, sans avoir rien fait pour ceux-là, arriver là-bas. Je pense qu'il faut quelque part que je prépare mon départ, mon retour au bercail. La meilleure façon de préparer ce retour, c'est d'aider les autres, de dire que moi j'étais à Montréal (A0205-H)

Il faut être réaliste, si nous voulons aller vivre dans le pays, nous devons apporter notre aide, nous devons nous aider. Mais moi, c'est de cette façon-là que je veux le faire parce que j'ai la compétence pour le faire. Je ne vois pas pourquoi que je ne mettrais pas ça au service de mon peuple. Comme j'ai mis ça au service de la société dans laquelle je vis maintenant. Donc, je trouvais que c'était important pour moi de rendre ce service à ce pays (M215-F))

Et à la présence de liens familiaux et autres.

Souvent, c'est quelque chose aussi direct qu'ils ont de la famille là-bas. Souvent, ils ont des petites sœurs, des frères. Et ça, c'est aussi direct que vous avez des contacts directs. Il de la famille qui reste, des vieilles tantes, des cousins. Ils

continuent à parrainer des enfants, ça je pense que c'est une forme de motivation qui fait qu'on est toujours intéressé parce qu'on a quelqu'un là-bas qu'on aime, quelqu'un qui est resté, qui n'a pas pris la décision de partir. Des fois, c'est des souvenirs d'enfance. Je trouve aussi chez les jeunes, par exemple ceux qui ont grandi ici, aider, c'est comme un retour à la culture haïtienne, un intérêt pour ce qui est haïtien (B1905-F)

Je trouve que c'est la chose la plus normale que quelqu'un participe à tout. Si on fait une campagne de financement pour ROCAHD, d'après moi, les gens devraient carrément participer parce que chaque personne qui vit ici à un cousin ou un frère, une tante. Alors si on participe pour cinq dollars dans une loterie, vous gagnez même si vous ne gagnez pas la voiture dans la loterie, mais vous gagnez quand même. Comment vous gagnez, c'est parce que quand la localité où ROCAHD à un projet, le projet réussit. Un projet de santé, c'est tout le monde qui en bénéficie. Quel que soit le projet qui réussit là-bas, c'est la réussite de tout le monde (A215-H)

Les répondants s'accordent sur l'idée qu'on ne peut pas se défaire du fait d'être Haïtien. Voilà pourquoi, malgré le nombre d'années passées à l'extérieur du pays, ils se sentent liés à ce pays. Aussi, ils invoquent l'identité comme un motif pour justifier leur engagement. Ils définissent leurs gestes en vertu du devoir, une sorte d'obligation envers le pays d'origine.

4. 3. 2 Perception des donateurs sur l'impact de leurs contributions

Plusieurs répondants sont conscients que les petits projets de développement ne peuvent pas résoudre les problèmes des communautés en Haïti. Cependant, ils perçoivent des impacts visibles dans la réalisation simultanée de plusieurs petits projets à travers le pays. Évidemment, les impacts sont perceptibles dans l'attachement des bénéficiaires à leur communauté. Un répondant formule cette idée de la façon suivante : l'impact, c'est que « les gens, vont rester dans leur commune » (S1905-H) pour bâtir la démocratie. Comme si vous construisez une maison dont ils constituent la fondation. De plus, les projets vont créer des emplois. Cette perception est renforcée par l'idée d'un autre répondant : les gens sont appelés à demander des

comptes aux responsables politiques, à force de fonctionner dans un cadre démocratique dans les projets de développement.

Est-ce que ces personnes-là sont plus habilitées aujourd'hui à fonctionner dans une société démocratique et à jouer leur rôle ? C'est quelque chose que nous pouvons espérer. Les gens qui ont appris à demander des comptes aux responsables de projet. Ce que vous avez dit que vous allez fait, est-ce vous l'avez fait effectivement ? (R2105-H).

Dans le cadre d'un projet d'école, un répondant a fait état des réflexions de son association sur les impacts. En effet, l'école construite dans la communauté aura pour impact de réduire les déplacements des élèves de plusieurs kilomètres de route qu'ils faisaient à pied afin de se rendre à l'école dans d'autres localités, ce qui entraîne une économie de temps et d'énergie et favorise une meilleure ambiance d'apprentissage pour les élèves. Enfin, les parents auront déboursé moins d'argent pour la journée de classe de leurs enfants (A0205-H). Toutes ces raisons expliquent pourquoi son organisation embrasse ce projet.

Un répondant aborde dans le même sens à propos d'un projet de clinique communautaire arguant que ce sont, non seulement les gens de la communauté qui vont bénéficier des soins de santé, mais les malades venus des localités avoisinantes (M2305-H).

Pour d'autres répondants, la perception de l'impact est bien moins visible dans ce cadre. Pour eux, le fonctionnement des projets est généralement perturbé par l'instabilité politique en Haïti. Ainsi, les impacts sont de moins en moins évidents.

La situation en Haïti a certainement un impact sur nos projets. La volatilité politique, l'insécurité font en sorte que les marchandes de micro crédit ne peuvent pas vendre. Il y a une rafale de coups d'armes, les gens ramassent leurs affaires ou bien quittent puisque leur vie est plus précieuse que la marchandise (R2105-H)

4. 3. 3 De nouveaux besoins en émergence : non plus tournés vers Haïti, mais vers la communauté haïtienne montréalaise

Dans le chapitre I, nous avons présenté une figure conçue par Penent (2003) et qui explique le circuit de l'aide mobilisée et gérée par une diaspora. Dans cette figure, nous avons constaté qu'une partie de l'aide est mobilisée au profit même de la diaspora. Nous ne pensions pas que nos entrevues nous permettraient de relever la présence de cette préoccupation au sein des personnes que nous avons interviewées. Cette préoccupation se présente sous deux angles. D'une part, une personne représentant un organisme canado-haïtien fait état de la nécessité pour son organisme de travailler à la réalisation de sa mission locale : apporter de l'aide à la communauté haïtienne de Montréal. Cet organisme, lorsque les exigences de l'ACDI en termes de contrepartie financière étaient peu élevées (9 dollars de l'ACDI pour 1 dollar de la communauté), pouvait développer un volet international à son intervention. Par contre, avec un ratio plus élevé, ce n'est plus possible sans mettre en danger la mission première de ce dernier.

Une deuxième raison tient à l'apparition de nouveaux besoins au sein de la diaspora montréalaise.

Mais, il se trouve qu'il y a aussi d'autres problèmes par rapport à ça. On a des problèmes en Haïti, mais aussi on a des problèmes ici au Québec avec la famille, avec les jeunes, les problèmes sociaux très, très prononcés et aussi on a aussi des familles qui arrivent ici. Moi, je perçois maintenant un autre problème qui s'ajoute, parce qu'on a des gens qui ont quitté Haïti, des gens qui étaient très, très aisés, qui avaient un bon emploi en Haïti, qui aimaient Haïti. Mais à cause des problèmes politiques, ils laissent le pays, maintenant, ils arrivent ici, ils sont à la fin de leur vie, ils arrivent ici et n'ont plus rien. du tout. Leurs choses ont été brûlées en Haïti et ils arrivent ici, ils n'ont même pas droit à rien. Ils n'ont pas droit à la retraite, ils n'ont pas travaillé ici. Est-ce que tu comprends ? Alors la communauté, si elle était une communauté, devrait pouvoir prendre ces personnes en charge, mais on a rien. (M2105-F)

Une nouvelle réalité qui suscite une réflexion, au sein même de la communauté haïtienne montréalaise sur les énergies à répartir entre le soutien à déployer auprès des membres de la diaspora qui se retrouvent en situation socioéconomique précaire, et le soutien à développer à l'égard des communautés locales en Haïti.

Conclusion

Les douze entrevues que nous avons réalisées nous ont permis de saisir, sous l'angle de la personne impliquée dans le soutien au développement d'Haïti, comment est perçue cette aide et pourquoi il est nécessaire pour une diaspora de s'investir par rapport au pays d'origine. Les entrevues nous ont permis aussi de mieux comprendre les motifs qui poussent des immigrants de la diaspora haïtienne à maintenir un engagement par rapport à Haïti.

Sur le premier point, les répondants sont conscients que l'aide apportée est minime par rapport aux grands projets mis de l'avant par les agences étatiques de coopération internationale. Bien que minime, cette aide est jugée nécessaire car elle représente, dans nombre de cas, une occasion de démarrer ou d'amorcer un processus structurant pour une communauté ou pour des individus.

Bien que les projets soient qualifiés à partir d'une terminologie de développement durable, il n'est pas évident de saisir, à partir des propos recueillis, en quoi la durabilité ou la soutenabilité étaient au rendez-vous. Les propos montrent sans contredit qu'il s'agit de projets de développement local pouvant faciliter une prise en charge du développement par une communauté ou par des individus. Sur ce point, les projets montrent clairement la connexion entre des initiatives locales du Québec et des organisations de la société civile en Haïti. Ce faisant, le ROCAHD participe à la définition d'une voie particulière de développement de la coopération décentralisée

autre que celle présentée dans les expériences européennes où les organisations qui sont mises en relation sont principalement des structures de gouvernement municipal. Sur la mobilisation des fonds, les entrevues indiquent clairement qu'il s'agit d'une opération possible, mais difficile, et d'autant plus difficile si le ratio de partage des coûts se rapproche de l'équation : un dollar pour un dollar. Il se dégage clairement l'idée que le ratio devrait tenir compte des capacités des partenaires de la société civile. En ce sens, le ratio 1 pour 3 représente un seuil à ne pas réduire et il serait même souhaitable, indiquent les répondants, que l'on revienne au ratio initial de 1 dollar de la communauté pour 9 dollars de l'ACDI. Ceci est d'autant plus important que la diaspora haïtienne représente tout au plus le dixième des migrants de la grande diaspora haïtienne, que cette communauté est relativement pauvre.

Cette mobilisation de fonds est réalisée de différentes façons : activités culturelles, levée ciblée de fonds, etc. Cette mobilisation par des activités culturelles n'est pas sans avoir un double impact : (1) sur la cohésion du tissu social de la diaspora haïtienne de Montréal qui trouve à entretenir son « haïtineté » via les différentes activités qui sont organisées; et (2) sur les relations interculturelles qui prennent place à partir de l'appui apporté par des organismes communautaires et des syndicats de la communauté d'accueil à une organisation comme le ROCAHD.

En ce qui concerne les motifs sous-jacents à l'implication de membres de la diaspora haïtienne, il est clair que l'identité culturelle haïtienne constitue le principal motif. Qu'il s'agisse d'un sentiment de solidarité ou du besoin d'aider sa famille, des proches ou sa communauté d'origine, les raisons invoquées portent principalement sur le sentiment diasporique de maintenir des liens et un contact engagé vis-à-vis le pays d'origine. Notre enquête ne permet pas de creuser plus profondément pour dégager des motifs secondaires. Toutefois, les quelques motifs secondaires relevés vont tout à fait dans le sens des travaux que nous avons identifiés dans la problématisation de notre question de recherche. C'est ainsi qu'à côté du sentiment de

solidarité apparaissent des idées plus collectives, personnelles ou psychologiques liées au besoin de faire un contre-don, de fait, rendre ce qui nous a été donné, de rembourser une dette, de faire mieux passer le fait qu'on ait quitté le pays, de préparer aussi son retour éventuel au pays.

Enfin, nous avons été surpris de constater la présence d'un autre discours sur le fait d'aider la population haïtienne. Il s'agit certes d'aider les gens en Haïti, mais aussi d'apporter un support aux plus démunis de la diaspora haïtienne de Montréal. Nos entrevues ont permis de dégager des éléments discursifs ayant trait à la présence d'un sentiment d'urgence d'intervenir aussi pour améliorer le sort de personnes de la diaspora haïtienne montréalaise.

CHAPITRE V

ANALYSE DES DONNÉES

Dans la section méthodologique, nous avons dégagé les questions suivantes de recherche.

1. Pourquoi des membres de la diaspora haïtienne, l'une des communautés les plus pauvres de Montréal, investissent-ils temps, énergie et ressources pour appuyer la réalisation de projets de coopération décentralisée de petite envergure, alors qu'il existe des mécanismes formels de coopération centralisée qui permettent de mobiliser des ressources beaucoup plus importantes?
2. Quelles motivations peut-on y trouver lorsque les impacts ou l'incidence de l'aide ne peuvent être en soi que limités ?
3. En quoi consiste la spécificité de l'approche développée par le ROCAHD pour mobiliser des ressources destinées à soutenir des projets de développement de petite envergure en Haïti ?

L'analyse des données que nous avons recueillies à partir de la recension des écrits sur les thèmes de la coopération internationale, de la coopération décentralisée, du phénomène diasporique et sur les motivations à aider, celles que nous avons colligées à partir de la réalisation d'une étude de cas du ROCAHD et, enfin, les informations qui découlent des entrevues que nous avons réalisées nous permettront d'apporter des réponses à ces questions.

Ce faisant, nous dégagerons un ensemble d'hypothèses qui émanent du travail de recherche que nous avons réalisé et qui constitueront un fil inducteur pour la réalisation d'autres recherches.

5. 1 Pourquoi l'aide?

Le traitement des données sur le soutien apporté par le ROCAHD à de petits projets de coopération internationale en Haïti nous permet de dégager trois grandes raisons qui incitent les membres de la diaspora haïtienne à investir du temps et des ressources financières pour soutenir le développement dans leur pays d'origine.

La première raison est liée aux problèmes de développement, tant de nature économique que de nature politique, qui sont rencontrés en Haïti. Aider apparaît nécessaire aux yeux de donateurs de la diaspora haïtienne. L'aide est d'autant plus importante que les grands projets internationaux, bien que pertinents en finalité, ne suffisent pas dans un premier temps et surtout ne réussissent pas en eux-mêmes à régler les problèmes rencontrés. Dès lors, il y a place pour une autre logique d'intervention reposant sur des actions très ciblées et conçues par et pour des communautés locales.

Cette aide internationale, disions-nous, ne suffit pas, à preuve la grande difficulté de sortir Haïti du sous-développement malgré un demi-siècle d'intervention des grandes agences internationales de coopération internationale, d'autant plus qu'elle est considérée mal adaptée en raison du fait qu'elle se colle difficilement aux besoins portés par la population en général. D'où les pressions exercées par les membres de la diaspora haïtienne de Montréal au début des années 1980 pour demander que l'intervention de l'ACDI tienne compte des modalités décentralisées d'actions transitant par la société civile.

Notre étude permet de saisir, aux dires de répondants, tout le bien-fondé de la coopération décentralisée. Notre étude ne permet pas de porter un jugement sur l'efficacité de cette formule de coopération. Elle permet certes des opérations fines, à faible coût, parce que les communautés, de part et d'autre, sont mobilisées et mettent en scène des ressources bénévoles qui ne sont pas comptabilisées ou prises en compte. Bien que cette réalité se dégage des propos des répondants consultés dans notre étude, elle n'est pas entièrement reconnue par l'ACDI qui aimerait que l'action du ROCAHD soit plus efficace. Encore là, il ne nous est pas possible de porter un jugement sur le bien-fondé des critiques énoncées par l'ACDI. Par contre, les propos des personnes rencontrées montrent clairement que les termes de partenariat imposés par l'ACDI rendent difficile le travail de mobilisation de fonds en contrepartie de la part des organisations membres du ROCAHD.

Deuxièmement, les entrevues que nous avons réalisées ont très bien démontré en quoi le sentiment diasporique joue un rôle central dans les raisons invoquées par les répondants. Non seulement il apparaît pertinent d'aider par la coopération décentralisée, mais le fait diasporique motive en lui-même, par obligation, la communauté haïtienne de Montréal à intervenir d'une façon ou d'une autre.

Le sentiment diasporique trouve toute sa légitimité dans l'écart existant entre la situation de sous-développement connue par la population en Haïti, comparativement à la situation financière moyenne de la population haïtienne de la diaspora. Si les données sur la diaspora haïtienne montréalaise montre que cette population est plus pauvre que la population montréalaise en général, elle n'en demeure pas moins comparativement plus riche et connaît une qualité de vie d'ensemble supérieure à ce qui prévaut en Haïti.

Troisièmement, même si les ressources mobilisées par la diaspora sont petites par rapport à celles activées par l'ACDI pour Haïti, les membres de la diaspora ont le

sentiment que le petit geste compte et qu'il permet, somme toute, d'améliorer des situations difficiles dans leur pays d'origine. Cette aide est d'autant plus jugée efficace qu'elle est mise en scène par des gens qui connaissent la région (village, communauté, département) du projet financé ou qui connaissent le domaine sectoriel aidé (éducation, santé, forêt, etc.). Le processus par lequel l'aide est mobilisée assure en soi une certaine mise en confiance par rapport à l'impact que peuvent avoir les petites sommes affectées.

Ce sont donc de petits projets qui sont financés. Des projets ayant une incidence faible au niveau des capacités productives d'ensemble de la localité ou de la région aidée. Somme toute, cette aide est orientée dans la direction du développement durable, du support aux femmes et aux enfants. Sur la question du développement durable, nous n'avons pas pu dégager des propos recueillis une vision claire et éclairante de ce que représente le développement durable. Sur ce point, les interventions apparaissent moins bien comprises par les répondants que celles s'adressant à des enjeux moins globaux et plus précis (pauvreté, éducation, santé).

Ces projets sont financés et encadrés. D'une part, un encadrement général est offert en termes de gestion de projet, lequel encadrement est assuré par le ROCAHD à Montréal. D'autre part, un encadrement à distance est réalisé par une personne-ressource en Haïti, laquelle intervient au sein d'un organisme partenaire du ROCAHD. Le réseautage organisationnel permet, malgré des moyens financiers limités, d'assurer une supervision sur les sommes investies. Est-ce assez pour assurer une gestion sans défaillance ? Toutes les mesures sont-elles en place pour que des fonds ne soient pas détournés ou utilisés à des fins autres ? Cela, nous ne pouvons pas le dire. Il faudrait conduire ou avoir accès à une étude évaluative pour être en mesure de porter ce type de jugement.

Sur la question de l'aide sous l'angle de la coopération décentralisée, nous sommes en mesure de formuler une première hypothèse déductive : le ROCAHD représente une organisation de coopération décentralisée relevant du secteur émergent de l'économie sociale.

5. 1. 1 La mécanique de l'aide

Les entrevues et le fonctionnement du ROCAHD nous ont permis de comprendre deux choses importantes.

Premièrement, le ROCAHD est en situation de partenariat de service avec l'ACDI. Dès lors, les modalités d'intervention en coopération décentralisée restent dépendantes de la façon dont l'ACDI entend s'investir dans une approche décentralisée de développement. Sur ce point, nous avançons l'hypothèse que le travail de l'ACDI reste très embryonnaire et, jusqu'à un certain point, en phase de développement où des avancées et des reculs sont observables.

Il importerait donc que le ROCAHD puisse acquérir de l'autonomie par rapport à son partenaire principal. Pour ce faire, deux pistes se présentent. D'une part, il peut y avoir la mise à contribution d'autres partenaires, des fondations privées par exemple. La diaspora pourrait créer sa propre fondation. D'autre part, il peut y avoir des activités à caractère économique, de type économie sociale, qui soient développées pour appuyer les projets de développement soutenus par le ROCAHD. À l'image du projet d'auberge de l'économie sociale, l'Auberge l'Autre Jardin⁸, il est possible de mettre en place des activités lucratives pour financer des projets à but non lucratif.

⁸ Voir le site web de l'organisme : «L'auberge l'Autre Jardin est née d'une initiative novatrice d'économie sociale développée par le Carrefour Tiers-Monde, un organisme de solidarité internationale». (http://www.autrejardin.com/1f/intro_f.html).

Deuxièmement, la mobilisation de ressources financières locales est une opération importante et difficile. Même si une logique simple pouvait s'appliquer : chaque personne de la diaspora fournirait au minimum un dollar par année; l'organisme serait alors assuré de mobiliser minimalement 120 000 dollars par année. Les choses ne fonctionnent pas ainsi. Par contre, il serait possiblement envisageable de trouver un mécanisme pour fidéliser les donateurs et réduire ainsi la tenue d'activités qui, intéressantes en soi, permettent seulement de mobiliser de petites sommes. Il importe aussi de nuancer ce propos, car nous avons bien indiqué que la tenue d'activités sociales et culturelles était un élément important en termes de cohésion sociale au sein de la communauté et entre la communauté haïtienne et la communauté d'accueil. Il faudrait donc envisager une stratégie qui miserait sur les deux tableaux : rendre plus systématique la collecte de fonds et maintenir vivante la pratique d'une mobilisation de fonds via des activités sociales et culturelles.

5. 1. 2 Les motifs invoqués

Sur les motifs invoqués, nous retrouvons, dans les propos recueillis, un ensemble de raisons qui se résument ainsi :

Présence d'une logique du contre-don : « nous » sommes redevant envers Haïti en général, envers une localité ou une communauté en particulier ou à l'égard de parents ou de proches.

Présence d'une logique de la solidarité : « nous » avons des ressources (financières ou autres) que d'autres n'ont pas et il nous est possible de dégager un surplus de nos revenus et de l'affecter à l'aide pour Haïti.

Présence d'une logique de l'intérêt : comment peut-on penser « retourner » vivre en Haïti si « on » ne s'est jamais engagé pour appuyer le développement de ce pays lorsqu'on vivait à l'étranger ?

Présence d'une logique de l'attachement identitaire de type patriotique : cette dernière regroupe les éléments précédents, tout en étant en soi une raison suffisante pour un individu ou un groupe de s'impliquer au niveau de la coopération décentralisée.

Il est intéressant de noter que le sentiment patriotique est dominant dans les propos recueillis. Nous ne pouvons induire de cette observation qu'un tel sentiment est généralisable à l'ensemble de la population haïtienne de Montréal. Il est clair que la majorité des personnes rencontrées vivent de façon prononcée cet attachement au pays d'origine, non seulement parce qu'elles investissent du temps et des ressources financières pour aider Haïti, mais aussi parce qu'elles justifient leur engagement par cette rationalité identitaire.

Ce fort sentiment d'appartenance identitaire à un pays d'origine nous permet une réflexion sur le concept de citoyenneté. Pour des membres d'une diaspora active, comme l'est la diaspora haïtienne de Montréal, la citoyenneté ou l'attachement au Canada, au Québec et à Montréal est partagé avec l'attachement au pays d'origine. Ces personnes vivent donc une citoyenneté mixte où l'expérience au sein du pays d'accueil est perçue comme une situation provisoire en attendant le jour où le retour sera possible. Ceci informe donc sur la présence au Canada d'une tendance qui ne peut être qu'en progression, celle de la montée en importance de la citoyenneté plurielle, partagée entre des droits et des obligations vis-à-vis le pays d'accueil et des droits et des responsabilités vis-à-vis le pays d'origine. Cette situation de citoyenneté plurielle est d'ailleurs prise en compte par des pays, tel Haïti, qui normalisent la

double ou multiple citoyenneté en conférant des droits particuliers pour les membres de leur diaspora.

Bien que notre étude ne permette pas de mesurer la contribution d'ensemble de la diaspora haïtienne montréalaise, la recension des écrits sur le phénomène diasporique nous permet de voir que de plus en plus de pays, tant en voie de développement comme Haïti, que des pays développés comme l'Australie, prennent des mesures de plus en plus sophistiquées pour s'assurer un accroissement des retombées des investissements de leur diaspora sur leur territoire. Il y a certes là un indicateur pour rendre compte de l'approfondissement des phénomènes d'intégration qui découlent de la mondialisation.

Les éléments qui se dégagent de cette section nous permettent d'énoncer une hypothèse déductive dans les termes suivants : le phénomène d'appartenance diasporique haïtien est au cœur de l'implication des membres de la communauté vis-à-vis leur pays d'origine. Les autres motifs invoqués pour apporter de l'aide sont nommément indiqués comme subalternes au sentiment de devoir à accomplir vis-à-vis de la communauté d'origine. La grande question qui se pose est la suivante : les Haïtiens des deuxième et troisième générations vont-ils reproduire ce sentiment d'appartenance et permettre une reproduction du sentiment diasporique et de la relation privilégiée que cette communauté a vis-à-vis Haïti ? Sur ce point, nous faisons l'hypothèse inductive que le sentiment diasporique ne restera fort qu'en fonction de la capacité de la communauté haïtienne montréalaise d'entretenir ce sentiment. Des éléments permettent présentement de douter de la capacité à long terme de reproduire cette situation en raison du profil des répondants que nous avons rencontrés. D'une part, nous observons peu de présence de jeunes d'origine haïtienne au ROCAHD et dans nombre d'organismes canado-haïtiens, donc la question de la relève se pose. D'autre part, il est clair que la montée en puissance du sentiment de devoir aider aussi des membres de la communauté haïtienne montréalaise qui

connaissent des difficultés risque de drainer des ressources au détriment des ressources allouées au soutien de projets de développement en Haïti.

5. 2 Le ROCAHD, un modèle alternatif d'intervention?

Dans le chapitre présentant la monographie du ROCAHD (Chapitre III), nous avons été en mesure de montrer en quoi cette organisation représente une innovation sociale. Est-ce assez pour dire que le ROCAHD constitue un modèle alternatif d'intervention en matière de coopération internationale ?

Pas vraiment. D'une part, le ROCAHD s'inscrit dans une nouvelle mouvance et participe de la montée en importance de la coopération décentralisée. Dès lors, nous voyons plus une inscription du ROCAHD dans un champ d'intervention en émergence qu'une pratique qui marquerait une rupture par rapport à ce qui se fait en coopération internationale. Il n'en reste pas moins que la pratique d'une coopération décentralisée entre des organisations de développement local est très novateur en soi.

D'autre part, la nature même des interventions du ROCAHD, en termes de projets appuyés, va dans le sens d'une intégration d'Haïti à l'économie mondiale.

Nous faisons donc l'hypothèse suivante : le ROCAHD constitue une innovation sociale qui relève du mouvement québécois de l'économie sociale. Pour être en mesure de présenter un modèle alternatif, le ROCAHD devrait formaliser ce qu'il est entendu par développement durable et rendre clair en quoi ce mode de développement se distingue des modalités de développement mises en scène par les projets d'intégration d'une économie locale, régionale ou nationale à l'économie libérale continentale ou mondiale.

CONCLUSION

Au terme de cette recherche, qui portait sur les motivations à la base du comportement d'investissement de ressources diversifiées pour soutenir le développement local en Haïti, nous avons été en mesure d'apporter des réponses aux différentes questions que nous avons identifiées et nous avons aussi été en mesure d'atteindre les objectifs que nous nous étions donnés.

Le chapitre V nous a permis d'analyser les données de notre enquête en fonction des questions que nous avons identifiées. Nous ne reviendrons pas sur les résultats spécifiques de cette analyse et mentionnerons seulement les grandes orientations qui se dégagent de notre étude.

Premièrement, le ROCAHD est une organisation d'économie sociale qui innove dans la façon de présenter la coopération décentralisée et surtout dans la façon dont une agence nationale de coopération internationale comme l'ACDI est en mesure d'orienter son intervention à partir d'une approche décentralisée de coopération.

Deuxièmement, la diaspora haïtienne est partie prenante du système d'acteurs actifs dans le champ de la coopération internationale destinée vers Haïti. Elle est partie prenante à différents niveaux, lesquels dans leur ensemble ne font pas partie de notre recherche. Il nous a été possible de voir comment, par la coopération décentralisée, il existe une fenêtre d'intervention qui permet à une diaspora d'agir en concertation et en partenariat avec une et possiblement des agences nationales de coopération internationale.

Troisièmement, l'étude de cas du ROCAHD nous a permis de voir comment il est possible concrètement de mettre sur pied un dispositif simple de coopération

décentralisée. Ceci nous a aussi montré la fragilité et la précarité de ce dispositif en raison de la forte dépendance de ce dernier vis-à-vis l'aide publique. L'étude montre l'importance de pouvoir varier les sources de financement, et donc, de permettre à l'organisme d'avoir une marge de manœuvre par rapport au soutien gouvernemental, surtout lorsque ce soutien, pour les projets parrainés en Haïti, provient uniquement d'une seule source pour assurer la contrepartie de la communauté, à savoir l'ACDI.

Quatrièmement, le ROCAHD, tout en étant une organisation innovante qui répond à un besoin porté par une communauté en réponse à une urgence ressentie au sein de la population du pays d'origine, pourrait développer une position plus claire sur ce qu'il est entendu par développement durable. Sur ce point, notre étude ne nous a pas permis de voir comment le ROCAHD pouvait développer une telle vision. En termes clairs, les organisations québécoises avec lesquelles il est associé sont principalement vouées à la question de la coopération internationale et faiblement spécialisées sur le thème du développement durable. Il y aurait lieu d'élargir le membership du ROCAHD pour aider le comité de travail spécialisé sur la question du développement durable dans la définition d'une stratégie d'intervention à cet effet.

Au terme de cette recherche, nous pouvons dire que nous avons atteint nos objectifs de travail.

À partir du cas haïtien et de l'expérience canadienne, nous avons été en mesure de situer la coopération décentralisée au sein de la coopération menée par des agences nationales de coopération.

À partir de l'analyse du fait diasporique haïtien, il nous a été possible de comprendre l'apport d'une diaspora, eu égard au développement social et économique par la coopération internationale orientée vers son pays d'origine. Sur ce point, il serait important de poursuivre la recherche, car nombre de nouvelles pistes de travail sont

apparues en cours de route. À titre indicatif, il serait intéressant de voir comment s'articulent les interventions, les visions et les perceptions des différentes composantes de la diaspora haïtienne. Il serait, aussi, tout à fait intéressant de voir comment l'hypothèse de Chivallon (2005) sur les trois niveaux de composition de la diaspora noire des Caraïbes s'applique pour qualifier la diaspora haïtienne canadienne, québécoise et montréalaise.

En tenant compte des théories de la motivation sociale à l'intervention, nous avons pu identifier les déterminants généralement évoqués pour expliquer le comportement des acteurs en matière de soutien à des projets de développement local prenant place en Haïti. Sur ce point, notre travail demeure limité par la nature même du projet de recherche qui a été réalisé. Un travail important reste à faire pour comprendre les motifs, non pas des personnes impliquées dans le ROCAHD, mais des personnes de la communauté haïtienne ou de la communauté d'accueil qui, lors des différentes activités sociales ou culturelles de levée de fonds pour Haïti, donnent du temps ou de l'argent.

Nous voulions réaliser une étude de cas du ROCAHD. La monographie est faite, ce qui constitue une première. Ce travail de mobilisation et d'analyse de données sur le ROCAHD devrait être poursuivi. À titre indicatif, il ne nous a pas été possible de faire l'étude des dossiers qui ont été soutenus par le ROCAHD. Il s'agit d'un travail complexe qui, sans prétendre ou viser des objectifs évaluatifs, assurerait à tout le moins une meilleure compréhension de l'intervention réalisée en matière de développement local en Haïti.

Nous voulions aussi dégager, à partir des entrevues, les principaux motifs qui sont invoqués par des acteurs de la diaspora haïtienne montréalaise pour justifier leur investissement en ressources diverses afin de soutenir le développement local en Haïti. Sur ce point, l'objectif est atteint en partie. Tous les acteurs de la diaspora n'ont

pas été approchés et toutes les façons d'aider ou d'intervenir n'ont pas non plus été identifiées. Il reste donc un travail important à faire à partir des éléments qui se dégagent de notre recherche.

Fait important à mentionner, notre recherche nous a permis de voir l'existence d'un autre discours sur l'aide à apporter à la communauté haïtienne. Cet autre discours, tout en étant conscient de l'importance d'agir pour la communauté du pays d'origine en Haïti, soulève la question de l'aide à déployer pour des migrants haïtiens qui se trouvent en situation de pauvreté dans le pays d'accueil. Les travaux de Penent (2003) nous ont montré que cette réalité est vécue par plusieurs diasporas et que la réponse qui se dessine prend la forme d'une intervention à deux niveaux : vers le pays d'origine et vers les personnes ou les groupes démunis dans le pays d'accueil.

Notre travail nous a permis d'identifier un certain nombre d'hypothèses déductives qui demandent à être reprises de façon inductive par d'autres travaux. En ce sens, la recherche que nous avons réalisée constitue le premier cycle de travaux pouvant porter sur la contribution d'une diaspora au développement d'une communauté localisée au sein d'un espace national d'origine et des communautés réparties au sein de différents espaces nationaux.

En termes de recommandations, il est clair que notre étude démontre le bien-fondé de l'approche par la coopération décentralisée. Cette façon de faire est pertinente et a toutes les raisons d'être. Ceci ne va pas sans une mise en garde vis-à-vis les acteurs de la coopération décentralisée. Si le partenariat est incontournable pour réaliser cette forme de coopération, il importe de faire en sorte que le partenariat ne laisse pas place à un « paternariat ». Pour ce faire, les acteurs impliqués ont, dans leur ensemble, à mettre en place les conditions pour que le partenariat soit réel : par exemple, se doter de conditions propices à une plus grande indépendance financière à l'égard d'un seul bailleur de fonds.

Il est aussi clair que le ROCAHD a tout à gagner à se rapprocher, par le réseautage, de certains milieux sensibles aux objectifs poursuivis par l'organisme : le secteur du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises; le mouvement québécois de l'économie sociale; les dispositifs existants en termes de recherche partenariale prenant place entre des dispositifs universitaires de recherche et des organisations de la société civile.

ANNEXES

ANNEXE 1
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Formulaire de consentement destiné aux responsables ou membres des associations du ROCAHD

J'ai été informé des buts de la recherche effectuée par Richard Elisdort. Je comprends en quoi consiste la recherche et j'accepte librement de lui accorder une entrevue.

Je peux demander d'autres informations sur ma participation à cette recherche ou sur l'étude elle-même si je souhaite.

J'ai l'assurance que les informations recueillies au cours de l'entrevue seront traitées confidentiellement et dans l'anonymat.

Je pourrai prendre connaissance des résultats de la recherche après la rédaction du mémoire.

Ayant été informé(e) de la nature de la recherche, de ses buts, des conditions de ma participation, j'accepte d'accorder une entrevue à la condition que toute information permettant de m'identifier soit éliminée de manière à respecter l'anonymat et la confidentialité.

Respect de la confidentialité

Les informations fournies resteront confidentielles. Elles seront utilisées exclusivement pour le traitement et l'analyse des données dans le cadre du mémoire.

Droit de retrait

J'ai le droit d'arrêter ma participation à cette recherche à tout moment sans que j'aie à justifier ma décision.

Consentement

J'ai bien compris le sens et la démarche du projet de recherche ainsi que la nature de ma collaboration.

Je refuse de participer au projet _____ j'accepte de participer au projet _____.

J'accepte _____ je refuse _____ que l'entrevue que j'accorde soit enregistrée.

Signature _____ Date _____

Lieu _____

ANNEXE 2

GRILLE D'ENTREVUE

La grille comprend deux parties formant les thèmes clés de l'entrevue à savoir : soutiens (financiers et parrainage) aux projets de développement et motivation à l'aide.

Thème I : Soutien aux projets de développement

1. Pouvez-vous me parler de votre participation et celle de votre association dans le financement ou le parrainage de projets venant d'Haïti présentés au ROCAHD ?
2. Comment vous vous organisez avec le ROCAHD pour participer au soutien à des projets de développement en Haïti ?
3. Comment arrivez-vous à mobiliser les fonds destinés à financer les projets de développement présentés au ROCAHD ?
4. Parlez-moi des types de projets que vous financez ou parrainez. Pourquoi vous êtes intéressé(e) à ces types de projets ?
5. D'après vous, les projets financés par le ROCAHD créent-ils des nouvelles relations entre les membres de la communauté haïtienne ? Expliquez-moi.
6. Quelle catégorie de gens dans votre association ou dans la communauté donne de l'aide pour les projets de développement en Haïti et par quel moyen donnent-ils ?

Thème II : Motivations à l'aide

1. Qu'est-ce qui vous pousse personnellement, et en tant que membre d'une association, à vous mobiliser pour participer à l'aide du ROCAHD aux groupes en Haïti ?
2. Parlez-moi de votre compréhension de la situation des gens là-bas qui présentent des projets au ROCAHD. En quoi vous vous sentez lié(e) à eux ?
3. Quelle satisfaction avez-vous d'avoir aidé à la réalisation de projets de développement en Haïti ?
4. Parlez-moi de vos attentes dans la réalisation des projets en Haïti ?
5. Pour finir, avez-vous quelques commentaires sur les projets et la participation des gens de la communauté haïtienne ?

BIBLIOGRAPHIE

- ALAIN, B.; DION, P. 1993. *Fonds délégué AQOCI-Haïti, phase II, Évaluation finale*, Ottawa, ACDI, Direction des ONG, Direction générale du partenariat.
- AGENCE CANADIENNE DE COOPÉRATION POUR DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. 2006. *ACDI : aide canadienne au pays de la francophonie*, [En ligne], [www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/francophonie/cnd_aid-fr.asp].
- ANSART, A. et AKOUN, P. 1999. *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert et le Seuil.
- ANTEBY-YEMINI, L. 2005. « Une nouvelle diaspora noire? Les Juifs Éthiopiens en Israël », dans *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, L., Anteby-Yemini, W., Berthomière et G., Sheffer (sous la dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 299-309.
- ALAIN, B.; DION, P. 1993. *Fonds délégué AQOCI-Haïti, phase II, Évaluation finale*, Ottawa, ACDI, Direction des ONG, Direction générale du partenariat.
- AGENCE CANADIENNE DE COOPÉRATION POUR DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL. 2006. *ACDI : aide canadienne au pays de la francophonie*, [En ligne], [www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/francophonie/cnd_aid-fr.asp].
- ANSART, A. et AKOUN, P. 1999. *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert et le Seuil.
- ANTEBY-YEMINI, L. 2005. « Une nouvelle diaspora noire? Les Juifs Éthiopiens en Israël », dans *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, L., Anteby-Yemini, W., Berthomière et G., Sheffer (sous la dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 299-309.
- AQOCI. 2006. [En ligne], [<http://www.aqoci.qc.ca/textes/budget.html>].
- BACKER, P. 2005. *Overseas Haitians and the Haitian Economy*, Ottawa, International Development Research Center.
- BALASUBRAMANYAN, V.N., WEI, Y. 2005. *The Diaspora and Development*. Department of Economics. Lancaster University.
- BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI. 2006. [En ligne]. [<http://www.brh.net/>].

- BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT. 2006. *Haïti a besoin plus d'1,3 milliard de dollars pour son relèvement, selon un nouveau rapport*, Communiqué de Presse, [En ligne], www.iadb.org/NEWS/Display/PRView.cfm?PR_Num=149_04&Language=French.
- BANQUE MONDIALE. 2005. [En ligne], [\[www.banquemondiale.org/EXT/French.nsf/DocByUnid/AF5A561C8AE827A285256E23000084F4?Opendocument\]](http://www.banquemondiale.org/EXT/French.nsf/DocByUnid/AF5A561C8AE827A285256E23000084F4?Opendocument).
- BANQUE MONDIALE. 2006. [En ligne], <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTTOPICSFRENCH/EXTCSOFRENCH/0,,contentMDK:20630326~menuPK:1153847~pagePK:220503~piPK:220476~theSitePK:1153825,00.html>.
- BERTHOMIÈRE, W. et LISA, A-Y. 2005. « Di[a]s positif : décrire et comprendre les diasporas », dans *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, L., Anteby-Yemini W., Berthomière et G. Sheffer (sous la dir.), Rennes, Les Presses universitaires de Rennes, pp. 9-19.
- BRISSON-LAMAUTE, N. 2003. « Économie des transferts privés en Haïti », dans *Dossiers spéciaux*, Port-au-Prince, Programme des Nations unies pour le développement, pp. 89-107.
- BORDES-BENAYOUN, C. 2005. « La diaspora comme expérience du lien distendu », dans *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, L., Anteby-Yemini, W., Berthomière et G. Sheffer (sous la dir.), Rennes, Les Presses universitaires des Rennes, pp. 490-494.
- BOUCARD, Alix. 2004. *La communauté haïtienne de Montréal : essai de sociologie*, Québec, Éd. Fondation fleur de lys.
- BOUTHAT, C. 1993. *Guide de présentation des mémoires et thèses*. Montréal, Université du Québec à Montréal.
- BRUNEL, S. 2002. *Famines et politique*, Paris, Presses de Science Po.
- CAILLÉ, A. 2000. *Anthropologie du don*, Paris. Desclée de Brouwer.
- CADRE DE COOPÉRATION INTÉRIMAIRE. 2004. [En ligne], <http://haiticci.undg.org/index.cfm?Module=ActiveWeb&Page=WebPage&s=introduction>.
- CHANDRON, F. et Guilmoto, Z.C. 2003. *Migration et développement*, Paris, Documentation française.

- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. 2006. [En ligne], [<http://www.chantier.qc.ca/>].
- CHIVALLON, C. 2004. *La diaspora noire des Amériques : Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, Éd. CNRS.
- CHIVALLON, C. 2005. « Pluralité des modèles diasporiques pour penser l'expérience noire des Amériques », dans *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, L., Anteby-Yemini, W., Berthomière et G. Sheffer (sous la dir.), Rennes, Les Presses universitaires de Rennes, pp. 321-332.
- COHEN, R. 1997. *Global Diasporas: An Introduction*, London, UCL Press.
- COMEAU, Y. 2000. *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire*, Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), # 9605.
- COMMISSION EUROPÉENNE. 1999. *Note d'orientation, Coopération décentralisée*, Bruxelles, 23 décembre.
- CONGRÈS MONDIAL HAÏTIEN. 2006. *Groupe d'initiative : appel à élargissement du comité de soutien*, [En ligne], [www.haiti2004lakay.org/download/doc/CONGRES_MONDIAL_HAITIEN.doc].
- COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT - UE ET HAÏTI. 2004. [En ligne], [<http://www.delhti.cec.ue./fr/ue-et-haïti/cooperation-ue-haïti.htm>].
- COSTELLO, N. 1997. « Coopération UE-Haïti : lutte contre la pauvreté et affermissement de la démocratie. », *Courrier APC-UE*, nos 163, mars-avril, pp. 73-74.
- COTA. 2006. « Comprendre la coopération décentralisée et ses enjeux », [En ligne], [<http://www.cota.be/concepts-02>].
- CRIBB, A.Y. 1998. « Comment cesser de cultiver la pauvreté rurale en Haïti? », dans *Le Nouvelliste*, no 35475, 35476, 35477.
- DIALLO, P.L. 2005. *De la coopération nationale urbaine à la coopération décentralisée : L'expérience canadienne*, thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- DOLEZ, B. 1992. « Nouvelles perspectives de la coopération décentralisée », *Regards sur l'actualité*, Juin.

- DON-VIENS, D. 2004. *Quel avenir pour la coopération internationale canadienne*, [En ligne], groupe Alternatives, 24 mars, [<http://www.alternatives.ca/article1198.html>].
- DONSIMONI, M. 1995. *Du don à l'aide, le marché de l'altruisme*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- DOURA, F. 2002. *Économie d'Haïti, dépendance, crises et développement*, Vol. II, Montréal, Éd. DAMI.
- DUFOIX, S. 2005. « Notion concept ou slogan : qu'y a-t-il sous le terme de « diasporas » ? » dans, *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, L., Anteby-Yemini, W., Berthomière et G. Sheffer (sous la dir.), Rennes, Les. Presses universitaires de Rennes, pp. 53-63.
- ENGLISH, E.P. 1984. *L'aide au développement du Canada à Haïti : une étude indépendante*, Ottawa, Institut Nord-Sud.
- ÉTIENNE, P.-S. 1997. *Haïti : l'invasion des ONG*, Montréal, Éd. du CIDHICA.
- EPÉE, A. 2004. *Donner aujourd'hui – Éléments pour une sociologie du don caritatif*, [En ligne], [www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol9ns/resumes.html].
- EVERS, A.; LAVILLE J-L., (2004). *The third sector in Europe*, Cheltenham, Edward Elgar.
- FAUSTIN, E. 2004. [En ligne], [http://www.dfaitmaeci.gc.ca/latinamerica/haiticonference/montreal_conference-fr.asp].
- FAUSTIN, E. 2004. « Le rapport du Directeur général », dans ROCAHD, *Rapport annuel 2003-2004*, Montréal, pp. 4 - 5.
- FONDATION CANADIENNE POUR LES AMÉRIQUES. 2004. « Unleashing Entrepreneurship: Mobilizing Human, Financial and Social Capital », *Remittances, Diaspora and Economic Development*, Focal, Ottawa, [En ligne], [www.focal.ca].
- FOSTER J.W. 1999. *Un monde pour tout le monde, la société civile, les Nations unies et l'avenir du multilatéralisme*, Ottawa, Association canadienne pour les Nations unies.
- FULLILOVE, M.; CHLOE. F. 2004. *Diaspora : The World Wide Web of Australian*, Éd. Longeville Media. Lowy Institute for International Policy, paper 04.

- GABAS, J.J. 2003. *Nord-Sud : L'impossible coopération*, Paris, Éd. Presses des Sciences Po.
- GÉLINAS, B.J. 1994. Et si le Tiers Monde s'autofinçait : de l'endettement à l'épargne, Montréal, Éd. Écosociété.
- GLEIZAL, J.J. 2002. *Coopération décentralisée, action culturelle et francophonie*, Document interne, Agence intergouvernementale de la Francophonie, [En ligne], [www.agencefrancophonie.org].
- GODELIER, M. 1996. *L'énigme du don*, Paris, Grasset.
- GOULET, C. 2006. *Planète Psy : Lexique de psychologie*, [En ligne], janvier, [http://www.collegeahuntsic.qc.ca/Pagesdept/Sc_Sociales/psy/introsite/lexique/lexique.htm].
- HARVEY, R. 2006. « Coopération internationale - Engagement planétaire. L'étudiant «au-delà de l'aide qu'il apporte, va chercher toute une expérience de terrain», journal *Le Devoir*, 7 et 8 janvier : [En ligne], [<http://www.ledevoir.com/2006/01/07/98987.html?282>].
- HAÏTI-ÉCHANGES. 2006. [En ligne], [<http://haitiechanges.free.fr/diaspora.htm>].
- HORMAN, D. 2004. *La dette du Sud enrichit le Nord*, [En ligne], [http://users.skynet.be/gresea/DH5_dette_final_mai04.htm].
- ICART, J.-C. 1995. *Contribution des immigrants au développement du pays d'origine : La communauté haïtienne de Montréal*, Montréal, Centre de développement de l'OCDE, [En ligne], http://www.haiti2004lakay.org/comm_dixieme/contribution_haitiens_cnd.html.
- INSEE. 2006. [En ligne], http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/investis-directs-etrangers.htm.
- JEAN, F. 1999. *La diaspora haïtienne : sa contribution à l'économie nationale*, actes de Colloque, semaine de la diaspora Port-au-Prince, [En ligne], www.haiti2004lakay.org/press/prisencomptediaspora.htm.
- KASINITZ, P. 1992. *Caribbean New York: Black Immigrants and the Politics of Race*, New York, Cornell University Press.
- KRYKWINSKI, C. 2002. *Échanges de savoir-faire et coopération décentralisée*. Mémoire de maîtrise. Rennes, Institut d'études politiques.

- MALINOWSKI, B. 1922 / 1963. *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard.
- MAPPEMONDE. 2006.
[En ligne], [<http://mappemonde.mgm.fr/num3/lieux/lieux04301.html>].
- MATHURIN, A.; ERNST, M.; BERNARD, Z. 1989. *Implantation et impact des organisations non gouvernementales : Contexte général et étude de cas (Haïti)*, Montréal, Éd. SHSE-CIDIHCA-ARUNGA, pp. 49-51.
- MAUSS, M. 1924 / 1966. « Essai sur le don » dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- MIDY, F. 2005. « Coopération Canada-Haïti : L'expérience de solidarité de la diaspora », [En ligne], <http://www.alternatives.ca/article1908.html>.
- MINISTÈRE DES HAÏTIENS VIVANT À L'ÉTRANGER. 2004. [En ligne], [<http://www.haiti2004lakay.org/>].
- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL DU CANADA. 2005. [En ligne], [<http://www.dfait-maeci.gc.ca/latinamerica/haiticonference/menu-fr.asp>].
- NAHAVANDI, F. 2003. *Repenser le développement et la coopération : États des savoirs universitaires*/Firouzeh Nahavand, Paris, Éd. Karthala.
- NICOLAS, L. 2002. *Espaces urbains dans le roman de la diaspora haïtienne*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- NURKES, K. 2004. « Diaspora, Migration and Development in the Caribbean », Ottawa, Fondation canadienne pour les Amériques.
- OSCAR, J. 2003. *Les immigrants (e)s haïtien (e)s à Montréal et la perception de leur rôle dans le développement d'Haïti*, Ottawa, Université d'Ottawa, mémoire de maîtrise en sociologie.
- PANET-RAYMOND, J. 1994. « Les conditions du partenariat entre les CLSC et les organismes communautaires dans le contexte de la loi 120 ». dans, L. Favreau. R. Lachapelle et L. Chagnon. *Pratiques d'action communautaire en CLSC : acquis et défis d'aujourd'hui*, Sainte-Foy, PUQ, pp. 111 - 118.
- PETITEVILLE F. 1995. *La coopération décentralisée Les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*. Paris. Éd. L'Harmattan.

- PENENT, A. 2003. *La valorisation économique de l'épargne des migrants : Épargner ici, investir là-bas, un état des lieux*, Rapport de recherche, Groupe de travail « valorisation économique de l'épargne des migrants », Paris, Comité Français pour la solidarité Internationale.
- PRÉVÉLASKIS, G. 2005. « Les diasporas comme négation de « l'idéologie géographique », dans *les diasporas 2000 ans d'histoire*, L. Anteby-Yemini, W., Berthomière et G. Sheffer (sous la dir.), Rennes, Éd. Presses universitaires de Rennes, pp.113-124.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). 1996. *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD). 2002. [En ligne], [<http://www.undp.org/annualreports/2002/francais/>].
- RADIO-CANADA. 2006. « Une grande diaspora » dans *Un pays dans l'impasse, Haïti : entre la dictature et la pauvreté*, [En ligne], [<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/haiti/diaspora.shtml>].
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 2006. [En ligne], [<http://www3.sympatico.ca/rocad/info.htm>].
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 2005. *Rapport annuel 2004-2005*, Montréal.
- Regroupement des organismes canado-haïtiens. 2004. *Rapport annuel 2004-2003*, Montréal.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 2003a. « Spécial sécurité alimentaire », Bulletin, vol. iv, no 3, décembre.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 2003b. *Rapport annuel 2003-2002*, Montréal.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 2002. *Rapport annuel 2002-2001*, Montréal.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 2001. *Rapport annuel 2001-2000*, Montréal.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 2000. *Rapport annuel 2000-1999*, Montréal.

- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 1999. *Rapport annuel 1999-1998*, Montréal.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 1998a. *Rapport annuel 1998-1997*, Montréal.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 1998b. « Dossier : réforme agraire », *Bulletin*, vol. II, no 2, déc. 1997, janvier-février 1998, pp. 1-8.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 1997. *Rapport annuel 1997-1996*, Montréal.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES CANADO-HAÏTIENS. 1996. *Rapport annuel 1996-1995*, Montréal.
- Rostow, W.W. 1970. *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éd. Seuil.
- RUFFINI, G. 2004. *Les ONG et l'aide humanitaire*, [En ligne], [http://europa.eu.int/comm/development/body/publications/courier/courier181/fr/fr_060.pdf].
- RUFIN, J.C. 2001. *L'aventure humanitaire*, Paris, Gallimard.
- RYFMAN, P. 1999. *La question humanitaire — Histoire, problématiques, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale*, Paris, Éd. Ellipses.
- SOGGE, D. 2003. *Les mirages de l'aide internationale : quand le calcul l'emporte sur la solidarité*, Montréal, Éd. Écosociété.
- SORGEM. 2001. *Études des motivations et des valeurs associées au don*, Paris, Fondation de France, [En ligne], <http://www.fdf.org/observatoire-pfd/sorgem-031002>
- SCHNAPPER, D. 2005. « De l'état nation au monde transnational. Du sens de l'utilité du concept » dans *Les diasporas 2000 ans d'histoire*, L. Anteby-Yemini, W., Berthomière et G. Sheffer (sous la dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 21- 49.
- TREMBLAY, D.G., Fontan, J.M. 1994. *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Sainte-Foy. Presses de l'Université du Québec.
- ZÉPHYR, W.L. 2004. « Le rapport de la Présidence » dans ROCAHD. *Rapport annuel 2003-2004*, Montréal, pp. 2 - 3.